

HISTOIRE
DU DROIT
CONSTITUTIONNEL

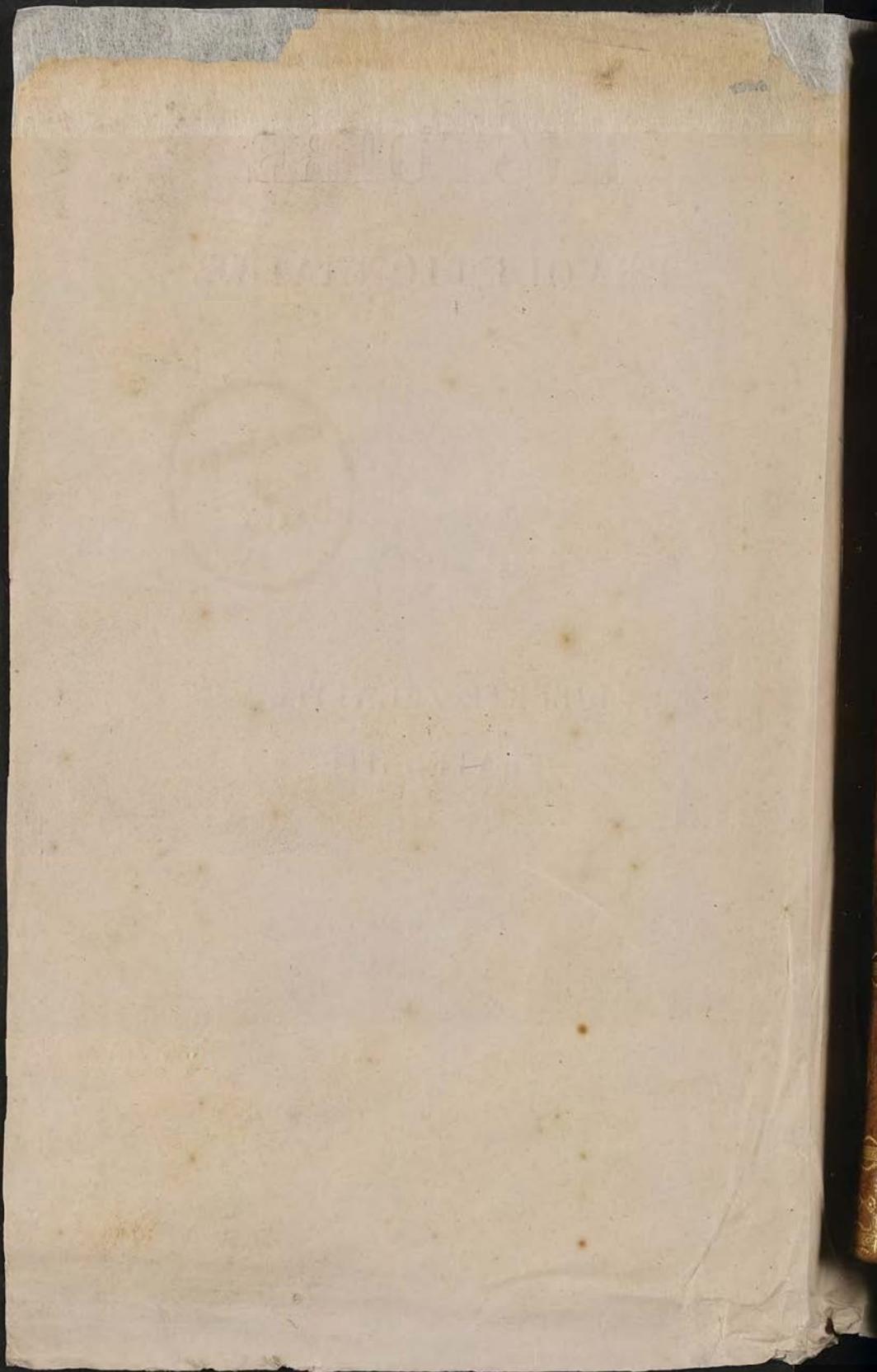
HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE.



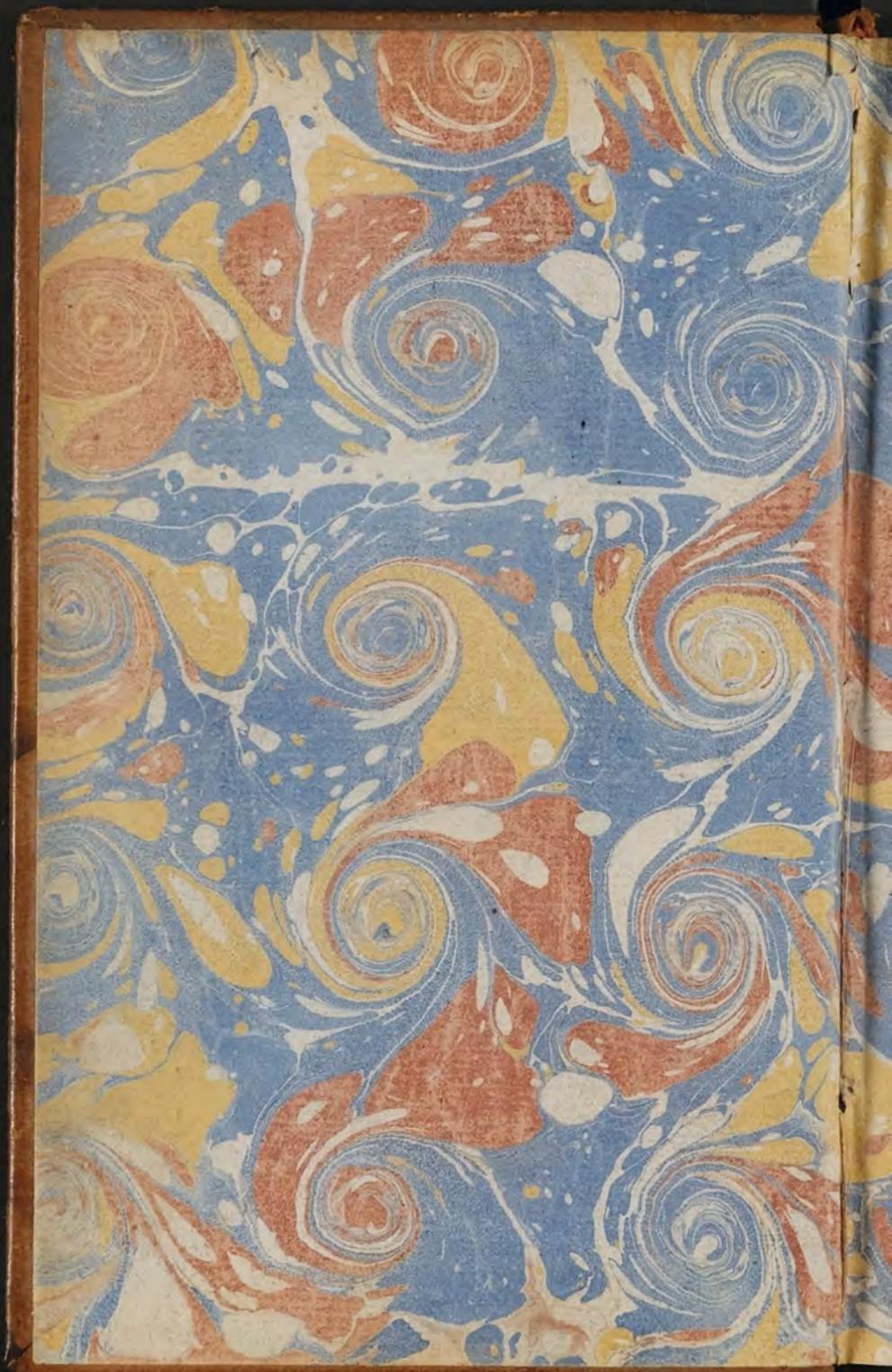
LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

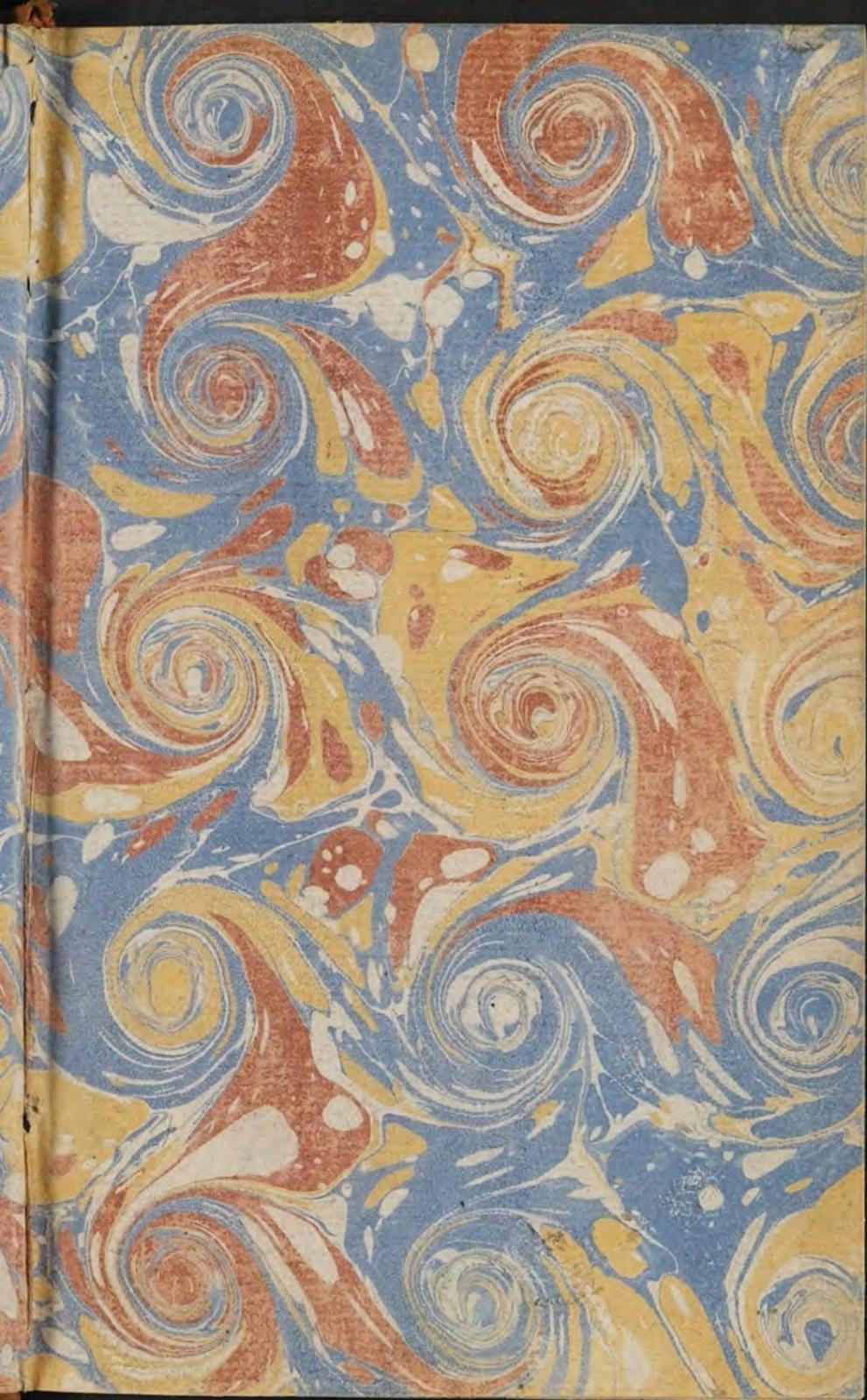
OU





RE
CTA
TUM





1752²

H

HISTOIRE
DU DIRECTOIRE
CONSTITUTIONNEL,
COMPARÉE A CELLE DU GOUVERNEMENT
QUI LUI A SUCCÉDÉ
JUSQU'AU 30 PRAIRIAL AN 7;
CONTENANT en abrégé, celle de la République
Française, pendant cette mémorable époque;
Enrichie de notes curieuses et secrètes.
Par un ex-Représentant du Peuple.

« Une longue suite de malheurs avait appris aux Français,
» qu'on ne peut cesser d'être l'esclave des passions des
» hommes, qu'en se soumettant à l'autorité des lois. »
(MABLY, obs. sur l'*histoire de France*, *liv. 1, chap. 6.*)



A PARIS.

AN 8.

T A B L E.

<i>OBSERVATION essentielle.</i>	<i>pag. ii.</i>
<i>INTRODUCTION.</i>	<i>v.</i>
<i>NOTE sur les journées des 18 & 19 brumaire an 8.</i>	<i>ix</i>

CHAPITRE I.

<i>Organisation.</i>	<i>1.</i>
----------------------	-----------

CHAPITRE II.

<i>Police & Tribunaux.</i>	<i>29.</i>
--------------------------------	------------

CHAPITRE III.

<i>Subsistances, Arts, Manufactures, Finances, &c.</i>	
	<i>63.</i>

CHAPITRE IV.

<i>Guerre.</i>	<i>84.</i>
----------------	------------

CHAPITRE V.

<i>Marine & Colonies.</i>	<i>113.</i>
-------------------------------	-------------

CHAPITRE VI.

<i>Relations extérieures.</i>	<i>135.</i>
-------------------------------	-------------

CHAPITRE VII.

Objets généraux & particulièrement du 18 fructidor.	page 152.
---	-----------

SUITE DU CHAPITRE VII.

Portraits des Directeurs constitutionnels.	192.	
de	Rewbell.	195
	Barres.	198
	Letourneur.	211
	Carnot.	213
	Réveillère.	238
	Barthelemy.	245
CONCLUSION.	252	



des portraits des six Directeurs constitutionnels, cet ouvrage n'en renferme pas moins, tant au texte que dans les notes, une foule de faits & de réflexions relatifs à un très-grand nombre d'autres personnages importans, GOUVERNANS, MINISTRES, GÉNÉRAUX & autres qui ont le plus influé dans les affaires publiques, pendant cet espace de tems ; notamment aux citoyens FRANÇOIS (de Neuf-Château), MERLIN, SIEYES, RAMEL, TRUGUET, Ch. LACROIX, PÉTIET, COCHON, BENESECH, SOTTIN, JOURDAN, PICHEGRU, AUGEREAU, SCHERER, KLEBER, HOCHE, JOUBERT, BONAPARTE, &c. &c. Faits & réflexions qui mettront à même de les apprécier les uns & les autres, à leur juste valeur.

INTRODUCTION.

S'IL est une époque plus remarquable qu'aucune autre, dans l'histoire d'une nation, c'est sans doute celle où sortant d'une grande & orageuse révolution, à la suite de laquelle elle a su enfin se donner *une Constitution libre*, elle achève de se débarrasser de ses langes révolutionnaires, & active son nouveau pacte social : ce moment est si critique qu'on est obligé d'avouer que, quelque soit l'excellence de cette Constitution, elle ne peut se consolider que par la *sageffe de ses premiers magistrats*, tant à cause des nombreux amis de l'ancien ordre de choses, auquel elle a succédé, qu'à cause des *ennemis* que le *nouvel ordre même* adopté, a dû nécessairement lui susciter *parmi tous ceux qui en désiraient un autre, ou qui croyaient encore utile de prolonger la révolution.*

Les écueils sont si dangereux sur cette nouvelle mer, pour les premiers navigateurs qui doivent la parcourir, qu'il faut de leur part un tact & une prudence extrêmes pour les éviter tous;

& qu'on ne peut en aborder un, sans courir les risques de périr à l'instant, ou de rentrer dans un nouveau cahos révolutionnaire, dont les chances mille fois plus hazardeuses que les premières, offrent peu de ports de salut.

Cette difficulté de consolider une *nouvelle Constitution*, a toujours paru si considérable que, dès la plus haute antiquité, nous voyons les *législateurs* emprunter l'autorité des *dieux* pour y parvenir, ou au moins y intéresser les hommes par des *sermens solennels*: & pour ne parler que des peuples libres; *Licurgue* fait *jurer* aux Spartiates qu'ils ne consentiront à aucun changement, dans la constitution qu'il leur a donnée, *avant son retour*; & il ne reparaît plus! A Rome, le Sénat élève des *AUTELS* à son *PREMIER LÉGISLATEUR Romulus*, & son successeur *Numa* ne parle que par l'inspiration de la *nimphe Égérie* . . . !

Combien doit donc être intéressante l'histoire d'un grand peuple, qui ne pouvant efficacement employer ces moyens naturels, est forcé de s'en reposer sur la surveillance, l'énergie & la sagesse de ses magistrats, pour conserver ce *Palladium* sa-

cré de sa liberté ? Ce *Palladium* à qui il ne peut être porté la moindre atteinte, sans qu'il ne disparaîsse sur-le-champ, en livrant à une nouvelle fureur tout ce qu'il couvrait de son ombre tutélaire !

C'est cette partie *saillante* de l'histoire de la République, que je me propose d'écrire aujourd'hui, non dans l'intention de relever avec amertume, les erreurs qui ont été commises, mais pour prouver, *d'une part*, qu'avec une conduite soutenue, *semblable* à celle suivie d'abord par le *Directoire constitutionnel*, la République se trouverait parfaitement consolidée en ce moment, & jouirait, à l'ombre de la paix, de la plus grande prospérité; & *d'autre part*, que le *seul* moyen de réparer *les nombreuses fautes du gouvernement* qui lui a été substitué, consiste à revenir *promptement & franchement*, aux *véritables principes constitutionnels*, tous autres, *qu'ils soient*, ne pouvant jamais présenter que de misérables palliatifs.

Si quelques hommes puissans aujourd'hui & d'autres encore, se trouvent blessés dans cet ouvrage, c'est qu'il est impossible à un contemporain, d'écrire l'histoire de son pays, sans tomber dans cet

inconvénient ; car pour la rendre utile, il doit nécessairement faire connaître à ses concitoyens, en instruisant la postérité, & ceux qui n'ont cessé de travailler à leur bonheur, & ceux qui ont été les artisans de tous leurs maux ! Je n'aurais donc pu, sans en faire perdre tout le fruit, sacrifier à des considérations particulières, ni la vérité des faits, ni les *conséquences* qui peuvent servir à la liberté & au bonheur de ma patrie, qui en découlent nécessairement.

Je ne parlerai point du voile *anonyme* dont je crois devoir encore m'envelopper ; qu'il suffise de savoir que des nombreux faits, dont se compose cette histoire, il n'en est aucun dont je ne sois parfaitement certain & dont je ne pusse même facilement, au besoin, donner des preuves *irréfutables*.

NOTE SUR LES JOURNÉES DES 18 ET 19 BRUMAIRE.

L'IMPRESSION de cet ouvrage, commencée dès avant le mois de vendémiaire, n'ayant pu, pour quelques causes particulières, être entièrement terminée avant la fin de frimaire, & conséquemment que bien long-tems après les derniers événemens révolutionnaires, mon projet avait été d'abord, pourachever de compléter *l'histoire du gouvernement DIRECTORIAL*, d'y ajouter un *chapitre supplémentaire*; mais ces événemens sont si récents, les conséquences à en tirer si clairement indiquées dans tout le cours de cet ouvrage, qu'en prenant la plume, je me suis convaincu que je ne pourrais que me répéter, en même-tems que rappeler des faits qui ne présenteraient en ce moment qu'un trop faible intérêt, malgré quelques anecdotes & des rapprochemens assez piquans dont j'aurais pu les assaisonner.

Le grand objet dont doivent essentiellement s'occuper aujourd'hui tous les citoyens, est

l'affermissement de la liberté sur des fondemens inébranlables ; & l'on y parviendra sûrement bientôt , puisque , par un concours aussi heureux qu'il était imprévu , les DEUX HOMMES , qui en France sont les plus forts de l'opinion & de la confiance publiques , restent SEULS à peu près les maîtres de les asseoir eux-mêmes.

J'aurais pu facilement encore faire cette occasion pour émettre quelques idées sur le *PROJET* d'un *NOUVEAU pacte social* ; mais loin de m'être laissé séduire par un semblable *projet* , l'on verra au contraire , *vu la SEULE GARANTIE INFAILLIBLE* que je croie possible de donner à *TOUTE CONSTITUTION LIBRE QUELCONQUE* , nécessairement fondée sur la *SÉPARATION DES POUVOIRS* , combien mes principes sont éloignés de tout *changement BRUSQUE* à cet égard.

Je laisse donc cet ouvrage tel qu'il a été livré à l'impression , sans y changer un seul mot , ni sur les personnes , ni sur les choses : j'ai lieu de croire qu'il n'en paraîtra que plus intéressant.

ERRATA.

Page 11, ligne 15, au lieu de *qui étaient lisez qui l'étaient*.

Page 31, ligne 9, au lieu de *compté*, lisez *comptés*.
Même page, ligne 14, au lieu de *l'attribution*, lisez & *l'attribution*.

Page 68, ligne 11, au lieu de *une nation*, lisez *d'une nation*.

Page 69, ligne 11, au lieu de *devait lisez devrait*.

Page 122, ligne 23, au lieu de *de recevoir*, lisez *d'en recevoir*.

Même page, dernière ligne, au lieu de *les vaissaux*, lisez *ses vaissaux*.

Page 143, ligne 21, au lieu de *ceux qui*, lisez *dans ceux qui*.

Page 185, avant-dernière ligne de la note, après *basse* ajoutez *ou*.

Page 194, avant-dernière ligne de la note, au lieu de *fut*, lisez *soit*.

Page 196, avant-dernière ligne, au lieu de *ositives*, lisez *positives*.

Page 197, ligne 24, supprimer le mot *plus*.

Page 214, ligne 7 de la note, au lieu de *Prôly*, lisez *Prôny*.

Page 216, dernière ligne de la note, au lieu de *remportent*, lisez *reportent*.

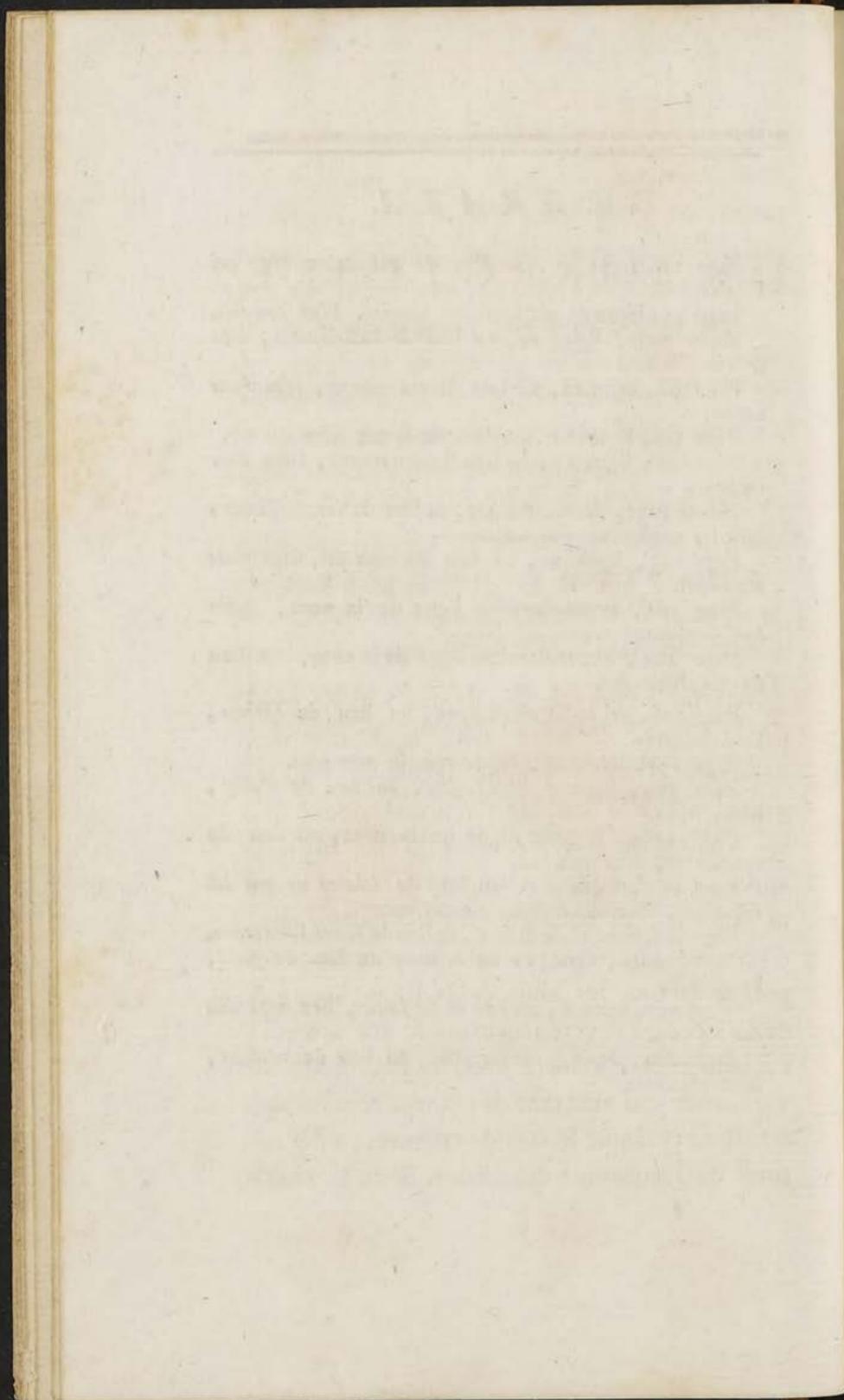
Page 251, ligne 21, au lieu de *délabré ne put lui empêcher*, lisez *délabrée ne put lui éviter*.

Page 262, ligne 10 de la note, au lieu de *bonne*, lisez *brave*.

Même page, ligne 11 de la note au lieu de *fierté*, lisez *sûreté*.

Page 277, ligne 8, au lieu de *sur la tête*, lisez *suspendue sur la tête*.

Page 280, ligne 7 de la note, au lieu de *réacteur*, lisez *réacteurs*.



HISTOIRE
DU DIRECTOIRE
CONSTITUTIONNEL,
COMPARÉE A CELLE DU GOUVERNEMENT,
QUI LUI A SUCCÉDÉ,
JUSQU'AU 30 PRAIRIAL AN 7.

CHAPITRE PREMIER.

Organisation.

À A cruelle tyrannie sous laquelle avait gémi pendant près de deux ans, la Convention nationale , l'avait rendue tellement ombrageuse , après la journée du 9 thermidor , que les comités de gouvernement qu'elle organisa après cette époque , ne purent jamais prendre ni vigueur , ni courage : delà s'ensuivirent , d'un côté , l'horrible réaction qui plaça sous les poignards tous les amis de la République ; & de l'autre , les revers accablans de nos armées , accoutumées à vaincre sous un gouvernement vigoureux qui allia tant de grandes conceptions à tant de tyrannie & tant de cruautés , effet naturel de l'immensité des affaires & de la multi-

plicité des membres de ce gouvernement. Chacun d'eux , pour n'en point laisser en arrière , étant chargé d'un service particulier , lui donnait la teinte qui lui était propre ; ainsi , par exemple , la guerre prospéra entre les mains de l'un d'entr'eux , tandis que tous les sentimens généreux furent étouffés dans l'intérieur , sous la verge tyrannique d'un autre..... ! L'on manqua d'harmonie dans le tout , précisément pour avoir voulu trop augmenter la vigueur de chaque partie : mais dans le comité qui succéda à celui-ci , l'impéritie le disputa constamment à la pusillanimité , & tous les maux auxquels on avait échappé jusqu'alors , s'organisèrent ; l'on ne fut plus , il est vrai , traîné juridiquement à l'échafaud , condamné par les plus odieux de tous les tribunaux (1) , mais partout les poignards de la réaction atteignirent leurs victimes , & les comités de gouvernement tremblans devant l'inquiète jalouse de la Convention , restèrent sans forces & sans moyens pour s'opposer au relâchement & à la désorganisation qui firent sentir enfin l'indispensable nécessité

(1) « Il n'y a point (dit Montesquieu , grandeur et décadence des Romains , chap. 14.) de plus cruelle » tyrannie , que celle que l'on exerce à l'ombre des » lois , & avec les couleurs de la justice ».

de substituer au gouvernement révolutionnaire, un gouvernement constitutionnel sous lequel chacun serait forcé de courber la tête.

Les décrets des 5 & 13 fructidor, qui obligaient les assemblées électorales à choisir les deux tiers des membres du Corps législatif au moins, parmi ceux de la Convention, servirent de motif aux ennemis de la République, mis en mouvement par la faiblesse des comités de gouvernement, pour soulever contre elle une foule d'excellens citoyens, sous le prétexte spacieux d'une violation de principes constitutionnels, lorsqu'il était évident, au contraire, que le mode prescrit par les sages dispositions de ces décrets, qui, peut-être, eussent dû faire partie de l'acte constitutionnel lui-même (1), ne devait être considéré que comme une mesure de précaution pour assurer son affermissement.

De là les évènemens sanglans du 13 vendémiaire, après lesquels l'on s'empresa d'organiser, comme étant la seule planche de salut, le gouvernement constitutionnel.

(1) Cet article *exceptionnel* n'eût point été le seul de ce genre dans la Constitution; les articles 135 & 136 en fournissaient déjà des exemples fort sages.

Cet établissement eut à cette époque, l'approbation bien prononcée de tous les républicains ; plusieurs d'entr'eux craignirent seulement qu'il ne pût parvenir à se consolider ; aussi vit-on les premiers magistrats de la République très-embarrassés de trouver des hommes qui voulussent se dévouer à les servir, tant l'on était persuadé généralement que cette autorité ne pourrait se soutenir, & qu'elle serait bientôt infailliblement la victime de quelque sanglante catastrophe.

Cinq anciens membres de la Convention nationale, membres aussi de l'un ou de l'autre conseil législatif, eurent cependant le courage d'accepter ces emplois périlleux, lorsqu'ils auraient pu s'envelopper, comme tant d'autres dans ces momens de crise, de l'inviolabilité sénatoriale.

Ces membres n'étaient pas tous les plus marquans de la Convention, mais des motifs particuliers déterminèrent la nomination de quelques-uns d'eux, & l'on chercha à éviter pour les autres, d'appeler à ces emplois éminens, des hommes trop passionnés, ou contre lesquels il s'était élevé des préjugés défavorables, bien ou mal fondés ; ainsi *Barras* y fut porté en récompense des services qu'il venait de rendre à la Convention le 13 vendémiaire,

comme chef de la force armée; *Lourrourneur*, en remplacement de *Carnot* qui avait d'abord été désigné, comme chargé alors de la partie de la guerre au Comité de salut public; *Sieyes*, *Rewbell* & *Réveillère*, comme des patriotes sages & éclairés.

Sieyes, qui jusqu'alors avait traversé, avec tant de prudence, la révolution, ne crut pas que le temps fut encore venu de s'exposer sur la brèche, & en conséquence il n'accepta point sa nomination (1); sur son refus, l'on

(1) Il est très-curieux de rapprocher le discours de réception de *Sieyes*, comme membre du Directoire en l'an 7, de son refus d'accepter la même place en l'an 4:
 « *Lorsque*, dit-il, *la patrie appelle ses enfans à la servir*
 » *dans des momens difficiles*, son invitation prend aux
 » yeux de tout bon citoyen, *le caractère du commandement*;
 alors, celui-là même qui sent mieux tout le
 prix de la tranquillité, celui qui, en d'autres temps,
 aurait fortement manifesté son goût pour la retraite
 & les douces habitudes d'une vie simple, suspend tous
 ses plans de bonheur particulier pour *obéir au sentiment*
 » *d'un devoir rigoureux*, & il se rend sans hésitation
 » *au poste*, quelqu'il soit, qui lui est désigné par la
 » confiance publique. »

L'explication de cette apparente contradiction pourra se trouver dans un second rapprochement qui n'est pas moins curieux, & qui prouve qu'en l'an 4, *Sieyes* pouvait n'être pas encore entièrement décidé pour le système ré-

en revint à Carnot, dans l'espoir, qui, en effet, se réalisa bientôt, qu'il parviendrait à réorganiser la victoire que le débile Comité de salut public avait, depuis sa retraite, laissé fuir de nos drapeaux, & sur laquelle, cependant, l'on ne pouvait se dissimuler qu'était assis le plus solide fondement de la République.

Carnot, malgré ses talents que personne ne contestait, avait à vaincre, non-seulement les préjugés de cette multitude qui repoussait, sans distinction & sans examen, tout ce qui avait tenu à l'ancien Comité de salut public, multitude qui était facile à ramener en l'éclairant; mais encore la haine, la fureur & toutes les passions de la plupart de ceux qui avaient eu à souffrir personnellement de ce Comité,

publicain. --- » J'espère prouver (écrivait-il en 1791) non » que la monarchie est préférable dans telle situation; mais que dans toutes les hypothèses, on y est plus libre » que dans la république. » (Journal de l'Assemblée Constituante.) Et en l'an 7, au 10 août, comme président du Directoire, il dit: « Ce ne sont point des Républicains, « ceux dont l'âme servile ne saurait concevoir que les « fondateurs de la liberté soient des Républicains. » Ainsi, en 1791, voilà Sieyes qui veut prouver qu'on est plus libre dans une monarchie que dans une république, & qui, en l'an 7, s'indigne qu'il y ait des âmes assez viles pour ne point concevoir qu'il est républicain !!

particulièrement de plusieurs représentans du peuple , ainsi que de ceux qui avaient élevé sur ses débris , leur propre puissance.

Les dangers à courir étaient donc plus grands pour lui que pour tout autre ; il connaît l'opposition menaçante qu'avait mise à sa nomination , une partie nombreuse des deux conseils , qui , à chaque instant , pouvait devenir la plus influente : N'importe ! Il connaît les véritables besoins des armées , qui ont vaincu pendant deux ans , sous sa direction , il a la conscience de pouvoir leur faire encore retrouver les sentiers de la victoire , il ne consulte que le bien de la patrie , il cède aux vœux de la majorité de ses collègues , & quitte les bancs tranquilles du conseil des Anciens , pour s'élancer sur cette mer remplie d'écueils , où il devait enfin (1) périr , après l'avoir toute-

(1) Carnot avait évité tant de dangers dans le cours de la révolution , depuis la lettre de cachet lancée contre lui sur la fin de 1788 , pour avoir osé prendre , à cette époque , quoiqu'officier , la défense des soldats patriotes de Champagne , jusqu'à sa proscription en masse , comme membre du Comité de salut public , proscription à laquelle il avait échappé , malgré l'acharnement de ses ennemis , par la justice & la fermeté de la Convention , qu'il croyait que jamais il n'en deviendrait la victime : la sécurité qu'il conserva jusqu'au moment où l'on vint

fois illustrée par de nouveaux triomphes. En y entrant, il ne pouvait même ignorer que si la plupart de ses nouveaux collègues n'étaient pas ses plus mortels ennemis, ils étaient au moins les intimes amis de plusieurs d'entre eux, & qu'ils annonçaient eux-mêmes avoir de fortes raisons de plaintes contre lui (1).

pour l'arrêter, à trois heures, dans son lit, la nuit du 17 au 18 fructidor, quoiqu'il fut averti, par voie sûre, dès une heure après midi, que les ordres étaient donnés pour l'assassiner dans la nuit; & à onze heures que les assassins étaient rassemblés dans le jardin du Luxembourg, cette sécurité prouve qu'il a cru, jusqu'au dernier moment de son existence politique, à cette espèce de providence révolutionnaire en sa faveur; sans doute il y croit plus que jamais, puisqu'il existe encore & n'a point été à *Sinemary*.

(1) Rewbell n'avait pas oublié que sa conduite & celle de son ami Merlin (de Thionville), à Mayence, (qui eût pu tenir au moins un mois de plus, et qui alors eût été secouru), avait été vivement censurée au Comité de salut public.

Reveillère se rappelait que lui & ses meilleurs amis avaient long-temps vécu proscrits à la suite du 31 mai, pendant que Carnot était membre de ce Comité.

Barras, enfin, ne pouvait avoir oublié qu'il avait été rappelé, par ce Comité, de sa mission dans le Midi, où il s'était déshonoré par les excès les plus révoltans. Quant à ses liaisons particulières, Fréron y tenait le premier rang avec Tallien; ce même Fréron, qui ayant attaqué Carnot d'une manière atroce, dans le Journal

Depuis même qu'ils étaient directeurs, il savait qu'après le refus de *Sieyes*, ils ne lui avaient offert le ministère de la guerre, que pour l'éloigner à la fois du Directoire & du Corps législatif, & pour le sacrifier ensuite lorsqu'ils ne l'eussent plus jugé nécessaire à la conduite des armées : ce fut le seul motif qui lui fit alors refuser ce ministère où il eût pu se rendre utile. N'ayant pas la même espèce de danger à courir comme membre du Directoire, il accepta, avec d'autant plus d'espoir de parvenir à y faire le bien, qu'il aimait & estimait *Letourneur*, par lequel il savait être apprécié à son tour ; il comptait aussi sur la probité sévère de *Réveillère*, dont on faisait beaucoup de bruit à cette époque, & enfin sur l'amour du bien public qu'il ne pouvait se refuser alors de supposer à ceux qui venaient récemment de réunir en leur faveur, la confiance du Corps législatif.

l'Orateur du Peuple, & qui, ayant refusé de lui en rendre raison, eut l'inconcevable lâcheté de s'entendre répéter tous les jours, pendant long-temps, en présence de ses collègues, & dans le sein même de la Convention, la menace de cent coups de bâton, sans que cette menace eut produit d'autre effet sur ce chef des réableurs, que de le rendre entièrement muet, sur le compte de *Carnot*, dans son *Orateur du Peuple*.

Le Directoire fut donc organisé ; mais il n'eut pas plutôt surmonté les premières difficultés, qu'il se trouva entouré d'une foule d'ennemis puissans, jusque dans le sein même du Corps législatif : toutes les factions, tous les partis se réunirent pour l'attaquer. Quelques ex-conventionnels, membres du Corps législatif, s'irritèrent de voir des hommes au-dessus desquels leur orgueil les élevait, occuper à leur exclusion les premières places de l'État : ils parurent, dans leurs sollicitations auprès de lui, plutôt exiger que recommander.....! Ils poussèrent la morgue jusqu'à lui rappeler qu'il n'était que l'ouvrage de leurs mains, & à lui insinuer qu'il devait se plier à leurs caprices ; la résistance les enflamma : *de là les premiers germes de dissension, entre les Conseils & le Directoire.*

Quelques autres ex-conventionnels, qui ne faisaient plus partie de la Représentation nationale, s'irritèrent également de ne pouvoir obtenir du Directoire tous les premiers emplois exécutifs, ministériels, diplomatiques & autres laissés à sa disposition, & auxquels ils se prétendaient des droits incontestables ; la préférence donnée à l'un enflammait l'amour-propre & la fureur des autres ; il en fut de même d'une foule d'autres citoyens, dans leurs pré-

tentions exclusives de remplir les principaux emplois publics, *tant civils que militaires*. Ceux qui réussirent, ne crurent avoir obtenu que ce qui leur était rigoureusement dû, & ceux qui échouèrent ne le pardonnèrent point au Directoire, que la faiblesse du gouvernement auquel il venait de succéder, leur faisait considérer comme *l'instrument passif* de leur ambition: ne pouvant être satisfaite ni aussi promptement ni aussi complètement qu'ils le désiraient, ils ne virent plus alors en lui qu'une autorité ennemie qu'ils devaient travailler à détruire.

D'un autre côté, formé de cinq membres de la Convention, le Directoire eut pour ennemis tous ceux qui étaient de cette assemblée qui avait fondé la république.

Ils reprochèrent à *Barras*, avec son immoralité, d'avoir été le général de vendémiaire, en se dissimulant que c'était eux seuls qui avaient rendu cette journée indispensable! A *Carnot*, qu'il avait été du comité *décemviral*, sans vouloir se rappeler, qu'étranger à toutes les horreurs qui s'y étaient commises, il ne s'y était occupé qu'à préparer les victoires qui avaient consolidé la République! A *Réveillère* & à *Letourneur*, leur paresse & leur incapacité, quoique le dernier eut donné, tant à la Convention qu'à l'assemblée qui l'avait précédée,

& dans une foule de missions délicates, mille preuves du contraire ; ils attaquèrent *Rewbell* enfin, sur sa brutalité & notamment sur sa probité, ainsi que sur celle des agens dont il s'entourait.

Ils opposèrent de plus habilement, les uns aux autres, les membres même du Directoire, soit en excitant leur amour-propre, soit en rappelant des souvenirs, & en cherchant à ressusciter des préventions & des haines !

Le bien public l'emporta, pour le moment, sur toutes ces sourdes menées : & l'*union*, qu'on en voulait éloigner, s'établit au Directoire ; mais elles n'en furent pas moins les germes qui produisirent l'explosion par laquelle il fut détruit dans la suite.

Le premier pas du Directoire dans sa carrière politique, dut être de jeter les yeux autour de lui & de sonder les plaies de l'État : il reconnut bientôt que les factions, loin d'être éteintes, n'avaient fait que prendre une nouvelle activité dans les événemens de vendémiaire, les vaincus ne pardonnant pas leur défaite & les vainqueurs ne bornant point l'excès de leurs prétentions ; qu'une grande quantité des élections faites en l'an 4 (élections qui eussent dû être renouvelées après le 13 vendémiaire), se ressentaient en beaucoup d'endroits du relâchement du gouvernement qui avait laissé organiser la

réaction : que la guerre *civile* de la Vendée & des chouans était plus active que jamais, & menaçait même d'embraser quelques-uns des départemens avoisinant le siège du gouvernement : que les *lois existantes* étaient évidemment insuffisantes pour s'opposer efficacement à la rentrée des émigrés & des prêtres déportés : qu'une *horrible famine* désolait l'État depuis long-temps, & notamment la commune de Paris qui coûtait à nourrir des sommes énormes à la République : que l'on était par-tout encombré de *papier-monnaie* tellement discrédité & se discréditant encore tellement tous les jours, que ce n'était qu'avec la plus grande peine, qu'on pouvait s'en procurer les choses les plus utiles à sa subsistance : que le *crédit public* était entièrement anéanti & le trésor de l'État épuisé ; que les *colonies* étaient prêtes à s'échapper des mains de la Métropole : que la *marine* était presque anéantie : que l'*instruction publique* était abandonnée à un tel point, que la République était menacée du plus dégoûtant *vandalisme* : que la bonne foi, l'*essence du commerce*, en était par-tout bannie : que l'*agriculture* était négligée & presque abandonnée par suite du maximum, des réquisitions & du discrédit progressif des papiers ; que l'*esprit public*, ce saint enthousiasme de la liberté, cette éner-

gie républicaine, était parvenu au dernier point de dégradation & menaçait la République d'une dissolution prochaine : *que les armées enfin*, si long-temps victorieuses, avaient par-tout effuyé des revers considérables, revers qui avaient entraîné un découragement funeste & pouvaient faire craindre les plus grands malheurs, s'il n'étaient au plutôt réparés. . . . !

Plus cette situation était alarmante, plus le Directoire sentit augmenter son courage : il se hâta de s'entourer de ministres qui pussent l'aider dans ses projets de restauration générale ; & lorsqu'il s'aperçut que le genre & l'éten-due des talens de quelques-uns d'entr'eux ne répondaient point à ses vues, il ne les changea que pour leur conférer d'autres emplois honorables & de confiance, voulant ainsi attacher à son administration par de bons traitemens faits à ceux qui d'abord s'y étaient dévoués, tous ceux qui seraient capables de la faire prospérer ; c'est d'après ces principes que *Aubert-du-Bayet* fut envoyé à Constantinople, en quittant le ministère de la guerre ; *Faypoult* à Gênes, en quittant celui des finances, & que *Génissieux* fut nommé commissaire près le tribunal de cassation, en se retirant de celui de la justice. . . . Ces principes sages ne furent abandonnés que quand les factions

eurent trouvé le moyen de semer la discorde parmi les membres du Directoire, ce qui ne tarda pas à amener sa dissolution & tous les maux qui n'ont cessé depuis d'accabler la République.

La Convention avait fixé provisoirement à *six* le nombre des Ministres; mais l'audace des ennemis intérieurs, la rentrée presque publique des émigrés, l'incroyable activité des prêtres fanatiques, déterminèrent bientôt le Directoire à solliciter l'établissement d'un *septième* ministère, celui de la police générale.

Il ne crut pas toutesfois devoir s'en reposer entièrement & aveuglément sur le zèle & les talents des Ministres; il pensa que dans la crise où se trouvait la République, & au moment de l'organisation d'un nouveau gouvernement, les premiers magistrats, directement choisis par les représentans de la nation, devaient, autant que possible, tout voir par eux-mêmes, sachant que souvent les plus petits objets en apparence, s'ils sont négligés, peuvent nuire essentiellement aux mesures les plus vastes & les mieux concertées: ce n'est pas qu'il descendit dans les détails minutieux, quoi qu'importans, d'exécution, particulièrement réservés aux ministres, mais il crut devoir s'assurer d'une part, qu'ils ne se laissaient point tromper par

leurs bureaux ; & d'une autre , qu'ils suivaient constamment , dans leurs administrations respectives , son esprit & ses vues : une marche moins surveillante lui eût paru entièrement contraire à l'esprit de la Constitution , & trop se rapprocher du gouvernement héréditaire où les chefs presque toujours incapables , sont obligés de s'en rapporter *aveuglément* à leurs ministres ; il pensa aussi , par ce moyen , pouvoir parvenir à déjouer , en grande partie , la multitude d'intrigans de toute espèce qui ne manquent jamais d'assiéger les ministres , en les forçant de soumettre les parties les plus importantes de leur travail à son examen .

Comme souvent la lecture d'un rapport ministériel n'eût point suffi pour éclairer le Directoire , aussi bien qu'il le désirait , il dut distribuer le travail de tous les ministères entre ses membres , afin d'examiner en détail ceux qui demanderaient le plus d'attention & lui en faire son rapport particulier : cet ordre de travail nécessita l'organisation de quelques bureaux au Directoire , dont les membres , à la vérité , devaient être *peu nombreux , mais bien choisis* . La création de ces bureaux a été souvent critiquée , soit par des hommes qui trouvaient trop de difficultés à *circonvenir* deux autorités pour parvenir à leur but , soit par d'autres qui

n'avaient point assez examiné la nature de notre gouvernement ; mais pour peu que l'on veuille y réfléchir , l'on se persuadera aisément que forcer le Directoire à s'en rapporter aveuglément aux ministres , c'est constituer ses membres en véritables *rois fainéans* (1) et les mettre dans *l'impossibilité physique de surveiller* les ministres , qui ne lui laisseront plus voir alors que ce qu'ils auront intérêt de leur montrer ; en vain jouira-t-il du droit de les destituer & de les mettre en jugement ; il est évident qu'alors il ne pourrait plus jouir de ce droit qu'à l'occasion de quelque grande *catastrophe* , qu'il eût évitée avec une *surveillance active* , telle que celle qu'il avait établie , & qu'en bonne administration , il convient toujours beaucoup mieux de prévenir que de punir.

Pour l'exercer avec plus de facilité & de fruit , l'un de ses membres , *Rewbell* , fut spécialement chargé des parties d'administration confiées aux ministres de la justice , des finances & des relations extérieures ; un autre , *Letourneur* , le fut de la marine & des colonies ;

(1) Sans doute que les *Directeurs Bataves* , qui furent arrêtés par ordre de leurs ministres , avaient suivi ce singulier système , aussi ridicule en lui-même que dangereux pour la République dans ses conséquences .

le troisième, *Carnot*, de la guerre ; le quatrième, *Barras*, de la police & de quelques autres parties placées dans les attributions du ministre de l'intérieur ; le cinquième enfin, *Réveillère*, de l'éducation, des sciences, arts, manufactures, &c. ressortissant à ce même ministère. Cette distribution de travail ne fut pas, toutesfois, tellement exclusive, que les circonstances n'amenaissent respectivement, de tems à autre, quelques exceptions à cet ordre généralement établi.

Indépendamment de cette distribution de travail journalier, il en fut fait temporairement une autre parmi les membres du Directoire, pour la nomination de ses commissaires & autres agens du gouvernement ; cette nouvelle distribution se fit par arrondissement de territoire, & chaque directeur, à-peu-près, fut chargé de celui où se trouvait son propre département ; ainsi *Rewbell* eut l'arrondissement de l'*Est*, où se trouvaient les départemens des *Haut & Bas-Rhin* ; *Carnot*, celui du *Nord*, dont faisait partie le département du *Pas-de-Calais* ; *Réveillère*, celui de l'*Ouest*, où se trouvait le département de la *Vendée*, & *Barras* celui du *Midi*, où était le département du *Var* ; *Letourneur* seul eut un arrondissement qui lui était entièrement étranger.

C'est principalement dans ces départemens respectifs, plus particulièrement connus de chacun d'eux, où en examinant les choix qui y ont été faits par le Directoire à cette époque, l'on pourrait le mieux s'assurer de l'esprit qui animait chacun des directeurs chargé de les proposer à ses collègues.

Le gouvernement ainsi organisé, chacun de ses membres & tous ensemble ne songèrent plus qu'à le consolider, en tirant promptement les affaires du cahos inextricable où les avait laissé tomber le gouvernement provisoire auquel il avait succédé; ses regards ne durent pas se porter sur telle ou telle partie exclusivement, mais sur toutes à la fois, toutes se trouvant alors à-peu-près dans le même état d'abandon & de délabrement; il en fut, cependant, qui fixèrent plus particulièrement son attention, comme étant d'une importance plus urgente, telles que la *police*, les *subsistances*, la *guerre*, les *finances*, &c. ainsi que la nomination de ses commissaires & autres agens exécutifs.

Après avoir terminé celle des ministres, il s'occupa de celle-ci, dont la Constitution & les lois l'avaient expressément chargé, & qui devait terminer l'organisation du gouvernement constitutionnel. Dès les premiers pas, il se

présenta à cet égard de très-grandes difficultés, provenant, en grande partie, du résultat des dernières élections ; en effet, les assemblées électorales ayant été obligées de choisir les deux tiers au moins des membres du Corps législatif à nommer, parmi ceux de la Convention, elles ne s'attachèrent point, à beaucoup près, à faire ce choix parmi les anciens députés de leurs départemens respectifs, de manière que chaque nouvelle députation se trouva, pour ainsi dire, étrangère en *majorité* au département qui l'avait élue, & hors d'état, conséquemment, de donner au Directoire des renseignemens satisfaisans sur les citoyens propres à y remplir, soit les fonctions de commissaires, soit toutes autres fonctions publiques à sa nomination.

D'un autre côté, la dégradation de l'esprit public, à l'époque des élections, ayant donné des inquiétudes sur les choix qui, dans plusieurs départemens, en avaient été le résultat, le Directoire ne pensa pas qu'il fût très-prudent de faire reposé exclusivement sa confiance, ni sur *le troisième tiers* des membres nommés au Corps législatif, ni *en général* sur les administrateurs centraux & municipaux qui élus dans tout autre esprit, lui eussent été de la plus grande ressource pour le diriger dans ses choix.

Il ne s'en adressa pas moins, par une circulaire, à toutes les députations, pour les inviter à lui donner à cet égard, tous les renseignemens qui dépendraient d'elles : il arriva ce qu'il était naturel d'attendre de cette invitation, c'est que très-peu de députations purent parvenir à se réunir pour présenter un vœu commun au Directoire ; que quelques-unes lui en présentèrent que des renseignemens confidentiels lui firent considérer comme étant au moins hazardés ; que la plupart d'entr'elles *enfin, se divisèrent* & lui firent de doubles présentations, dans un sens absolument opposé : dès lors, ces recommandations durent perdre leur plus grande influence près du Directoire ; il n'eut pas, pour se déterminer, à *compter les voix*, mais bien plutôt à *les peser*, suivant la confiance que lui inspiraient les divers membres d'où elles émanaient ; de là les *mécontentemens & les plaintes amères* d'un très-grand nombre de députés, *contre le Directoire & individuellement contre celui de ses membres* qu'ils savaient être plus particulièrement chargé de ce travail dans tel ou tel département ; ce mécontentement & les plaintes augmentèrent, lorsqu'il fut connu que la plupart des choix faits par les administrations de département, des commissaires provisoires du Directoire, n'avaient point été confirmés par

lui : ce changement cependant, était une suite rigoureuse des mêmes principes & de la *surveillance*, qu'il devait exercer par la *voie de ses commissaires*, sur ces administrations; mais chaque députation & sur-tout le dernier tiers, se trouvant engagés, par amour-propre, à soutenir les choix de l'assemblée qui les avait choisis, ne virent pas avec indifférence le peu de confiance que le Directoire mettait dans les corps administratifs, en refusant de confirmer les commissaires provisoires qu'ils avaient nommés : ce mécontentement fut bientôt partagé, non-seulement par les administrateurs eux-mêmes, mais encore par tous ceux de leurs administrés qui avaient concouru directement ou indirectement à leur nomination; aussi ces opérations nécessaires furent-elles les premiers germes d'animadversion d'un grand nombre de citoyens, de toutes les classes, contre le Directoire; mais cette funeste division ne fut que la suite inévitable de la corruption de l'esprit public à l'époque des élections de l'an 4, corruption qui avait déjà amené les sanglans événemens de vendémiaire, en soulevant une grande masse de citoyens, amis des principes & de la liberté, mais alors égarés par des suggestions perfides, contre la Convention nationale.

Le Directoire ne dut, sans doute, pas balancer entre les devoirs rigoureux qu'il avait à remplir à cet égard, & la crainte de se faire personnellement des ennemis dès ses premiers pas ; s'il eût dépendu de lui de changer un pareil ordre de choses, il eût été très-coupable de n'avoir pas fait tous ses efforts pour y parvenir, mais le gouvernement ne lui avait été confié, que lorsqu'il n'était plus temps de s'y opposer & qu'il n'était plus question que de s'occuper des moyens de le corriger.

Le Directoire donc, ne pouvant ni s'en rapporter entièrement aux renseignemens donnés par les députations, ni à ceux qu'auraient pu lui fournir les administrations, se trouva dans un extrême embarras ; il fallait, cependant, poser des principes pour se tirer de ce labyrinthe, & voici ceux qui le dirigèrent : toutes les fois que les députations lui parurent être dans *le sens indiqué par la Constitution*, il se fit un *devoir* de souscrire aux choix qui lui furent indiqués par elles, ou par les administrations nommées par les mêmes assemblées électorales ; pour tous les autres départemens, il s'adressa pour obtenir des renseignemens, soit aux anciens membres de la Convention, la plupart membres du Corps législatif, soit à des citoyens

parfaiteme^tnt connus pour en aimer les principes ! Si donc il a été commis des erreurs dans ce travail, ce n'est point à lui qu'elles doivent être imputées, mais bien à la nature même de ce travail immense, qui ne permettait guères qu'il pût en être autrement : ces erreurs eussent été bien plus grandes encore, s'il s'en fût entièrement rapporté aux administrations centrales, & qu'il eût aveuglément confirmé tous ses choix ; ce mode d'ailleurs aurait eu le très-grand inconvénient d'avoir laissé les nominations des agens chargés de surveillance, à ceux même qu'ils étaient chargés de surveiller ! Si les nominations *provisoires* des commissaires, avaient été confiées aux administrations, c'est que cette marche était indispensable pour mettre promptement en mouvement tous les rouages du nouveau gouvernement, mais ces *nominations provisoires* ne pouvaient être considérées que comme le sont en architecture, les ceintres d'un pont, que l'on supprime quand la clef est posée.

Les réclamations sur ce travail du Directoire, devinrent cependant si vives, que quoiqu'il s'y fût, jusqu'à un certain point, attendu, il en fut effrayé, & il se décida, en conséquence, à une mesure qui prouva bien son désir du bien public, mais qui fut universellement blâmée

& qui devait l'être, en ce qu'elle était entièrement contraire aux principes qu'il avait adoptés pour ces nominations ; principes dictés par l'esprit de la Constitution, & les circonstances qui avaient accompagné son établissement.

Il écrivit une circulaire aux administrations, non-seulement pour leur demander des renseignemens sur la conduite & la moralité de ses commissaires, mais encore pour leur insinuer qu'il croyait avoir été trompé sur ses choix ! Ce qui était évidemment déplacer la surveillance & sanctionner, pour ainsi dire sans distinction, les élections de l'an 4, contre une partie desquelles il avait tant de raisons de se tenir en garde.

Cette situation donna une prodigieuse audace à ses ennemis & découragea ses amis ! Il ne tarda pas à s'apercevoir de sa faute, mais elle était d'une difficulté extrême à réparer, en ce qu'elle avait apporté une grande déconfiture sur ses agens, & par contre-coup sur lui-même.

Les conséquences de cette mesure irréfléchie ne furent heureusement pas aussi désastreuses qu'elles auraient pu l'être, parce que le Directoire ne tarda pas à s'apercevoir de sa

faute; mais son retour à ses premiers principes, déclarant une nouvelle incertitude, fit présumer qu'il n'avait aucun plan fixe & enhardit encore ses ennemis.

A quelques destitutions de commissaires, succédèrent donc en sens contraire des destitutions d'administrations, & l'on apperçut clairement l'embarras du Directoire, luttant entre deux factions également dangereuses, & cherchant à les écarter l'une & l'autre.

L'on prit un moment, pour le *système déorganisateur des balances*, ce tâtonnement qui n'était qu'une suite *inévitable* de son premier mode forcé de travail, mais qui eût pu être employé avec plus de ménagement & d'adresse.

Ces oscillations finirent toutesfois par procurer en général au Directoire des agens tels qu'il pouvait les désirer, à la réserve d'un petit nombre d'entr'eux qui échappèrent à sa vigilance & qui demeurèrent indignes de sa confiance.

Il n'en fut pas tout-à-fait de même des administrations dont il ne prononça la destitution qu'avec beaucoup de réserve, & lorsqu'il le jugea absolument indispensable; tant par respect pour les choix, même erronés du peuple, qu'à cause

de la surveillance qu'il avait établie sur elles, par le moyen de ses commissaires; & encore parce qu'il espéra que la Constitution bien établie, l'intrigue influant moins sur les nominations, les choix du peuple se rectifieraient insensiblement d'eux-mêmes.

C'est sans doute ce qui n'eût pas manqué d'arriver, si des circonstances étrangères à ces nominations, n'eussent précipité la France vers une nouvelle révolution, en brisant les principaux ressorts constitutionnels, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Paris lui avait fourni la preuve irréfragable que son espoir ne serait pas trompé: le Directoire avait été chargé par une loi, d'organiser les administrations des douze arrondissemens de cette immense commune; & il n'est, sans doute, pas étonnant, qu'après les événemens récents de vendémiaire, pour éviter de tomber entre les mains, non-seulement des machinateurs secrets de la conspiration qui venait d'être déjouée, mais encore de ceux en grand nombre qu'ils avaient séduits, il ne se fut pas assez garanti d'un autre parti, non moins dangereux; mais il ne tarda pas à s'en percevoir & les changemens très-prompts opérés par son second travail, furent tels

que la presque totalité de ses nouveaux choix furent confirmés, quelques mois après (en germinal an 4.), par les citoyens eux-mêmes, réunis en assemblées communales : heureux présage de ce qui devait successivement arriver dans toute l'étendue de la République, sans les causes étrangères qui malheureusement en décidèrent autrement !

C H A P I T R E I I .

Police & Tribunaux.

LORSQU'A la suite d'une longue & orageuse révolution, pendant laquelle toutes les passions les plus violentes se sont exaltées & ont même été mises en jeu comme des élémens nécessaires, un peuple veut, tout-à-coup, la terminer par un nouvel ordre de choses, l'on doit nécessairement s'attendre à toutes les résistances que ne peut manquer d'entrainer, dans les premiers instans, une semblable situation : d'un côté, des hommes froissés & non guéris, par la révolution, reprennent l'espérance de s'en dédommager sous un régime constitutionnel, nécessairement moins répressif qu'un gouvernement révolutionnaire ; & d'un autre, des hommes violens, à conceptions hardies, ne pouvant supporter aucun frein, accoutumés depuis long-temps à n'en plus connaître, s'irritent de se voir assujettis à celui des lois : il en résulte que dans un tel état, la police doit avoir un genre de surveillance & d'activité bien plus prononcé que dans ceux depuis long-temps

organisés ; non qu'on y doive user , à certains égards , de plus de sévérité , mais pour y plier chaque individu à l'ordre imposé par tous , sans qu'il soit besoin pour cela d'avoir recours à des moyens *extra-constitutionnels* , qui ne pourraient que le renverser au lieu de le consolider.

Le Directoire se trouvant précisément placé dans ces circonstances , dut donc , pour affirmer l'ouvrage dont il avait été créé un des principaux gardiens , & pour la défense duquel il avait été particulièrement investi de tous les moyens nécessaires , s'occuper principalement de cette surveillance active , difficile , mais indispensable ; c'est pourquoi il s'empessa , ainsi que je l'ai déjà dit , de solliciter du Corps législatif un *ministère* particulier pour la police générale de la République : jamais effectivement il n'y en eut un besoin plus urgent ; les chefs des départemens révoltés entretenaient , dans toute l'étendue de la République , des intelligences secrètes , & notamment à Paris , centre toujours actif de toutes les intrigues ; la conspiration de vendémiaire avait été plutôt détournée à coups de canon , que véritablement éteinte , aucun des chefs n'ayant été puni ; la législation sur les émigrés donnait une extrême facilité à une foule de ces ennemis irréconciliables de la République , de rentrer dans son sein pour la dé-

chirer, & ils n'en profitaient que trop bien.. !

L'on parvint cependant, par quelques mesures heureuses, non-seulement à déjouer pour un tems leurs complots liberticides, mais encore à établir une confiance telle que l'on vit bientôt le crédit se ranimer; l'aisance, le luxe même succéder à la plus affreuse misère. Au nombre de ces mesures salutaires doivent être principalement compté *l'établissement des colonnes mobiles* de la garde nationale sédentaire, ordonné par le Directoire, & à *l'imitation* des quelles furent formées celles qui eurent des succès si rapides & si constans contre les rebelles des départemens de l'Ouest; *l'attribution spéciale* donnée au Directoire, de maintenir ou de rayer de la liste des émigrés, sur le rapport du ministre de la police, &c. L'on força ainsi ces dangereux ennemis de la République, & leurs partisans, à s'envelopper tous dans l'ombre, jusqu'à ce que la trop grande indulgence du Corps législatif eût relevé de nouveau leur audace & leurs espérances criminelles; alors l'on vit rentrer en foule, sur tous les points de la France, des hordes d'émigrés & de prêtres déportés, prêchant partout le fanatisme & la contre-révolution, en même temps que les égorgemens recommencèrent à Lyon & dans quelques cantons du

Midi , sans qu'on pût parvenir à les faire punir , les tribunaux ayant , pour la plus grande partie , adopté le système absurde , pour ne rien dire de plus , d'absoudre de tous les crimes relatifs à la révolution : ainsi l'on vit dans le même tems le même tribunal , celui de la Seine , renvoyer absous , sous les yeux même du gouvernement , & les égorgeurs de septembre , & les conspirateurs de vendémiaire.... ! Il y avait plus , les tribunaux toléraient que les défenseurs des accusés , ou plutôt des véritables coupables , en prissent texte pour censurer , & souvent même *outrager* le gouvernement , dans la défense de leurs cliens , se targuant ainsi faussement d'un courage qu'ils n'auraient point eu , s'ils eussent pu craindre d'être atteints des coups de l'autorité qu'ils voulaient paraître braver ! C'est pour se soustraire à cette malveillance , qu'on s'abstiendra de qualifier , que les conspirateurs *Brothier , Dunan & Lavalheurnois* furent traduits au conseil de guerre , comme simples embaucheurs , lorsque ce crime n'était qu'un accessoire de celui bien caractérisé de conspiration , pour lequel ils auraient dû être poursuivis ; mais les efforts que l'on faisait pour sauver les coupables , & le système bien connu du tribunal , durent déterminer le directoire à les poursuivre de manière à ce qu'ils ne pussent

échapper , sous ce rapport , à la vengeance des lois.

Cependant l'attribution donnée de cette affaire au conseil de guerre , réveilla les passions ; & l'intérêt que l'on osait prendre ouvertement à ces hommes qui s'avouaient eux-mêmes coupables & agens principaux du Prétendant , détermina le *tribunal de cassation* à s'entremettre dans cette scandaleuse affaire ; & il fallut toute l'autorité du Corps législatif pour arrêter ce tribunal dans ses entreprises ! Encore ne céda-t-il qu'accablé par les flots de l'opinion , & qu'à la crainte de se faire personnellement une affaire dangereuse.

Cependant les conspirateurs , par un autre effet de la même intrigue , ne furent point condamnés à la peine capitale par le conseil de guerre ! Cette scandaleuse impunité donna une nouvelle activité à leurs complices & aux assassinats toujours renaissans de Lyon & du Midi. Les autorités locales se prétendant trop faibles à Lyon , pour parvenir à arrêter ce débordement de crimes , le Directoire en fit lui-même saisir les chefs par un coup d'autorité (1) ,

(1) Il est étonnant que *Bailleuil* , dans son rapport sur le 18 fructidor , accuse *Carnot* d'avoir nié qu'il se

fondé toutefois sur l'article 145 de la Constitution. La loi du 19 fructidor vint enfin mettre un terme à toutes ces intrigues royalistes, non toutefois *par les mesures inconstitutionnelles* qu'elle prescrit, & qui ont amené bien d'autres inconveniens, mais par celles de sévérité indispensables contre les prévenus d'émigration & les déportés. J'aurai occasion, au surplus, de parler en détail de cette loi, qui fait une des époques les plus remarquables de la révolution; ainsi que de ses causes & de ses effets.

Quoiqu'il en soit, depuis ce moment, les conspirateurs, couverts des livrées du royalisme, ont été assez bien contenus jusqu'à l'époque de la reprise des hostilités contre la nouvelle coalition; mais nos revers inattendus, ont depuis quelque tems, ranimé leurs coupables espérances, tant dans l'Ouest que dans le Midi, & même dans plusieurs autres parties de la République; l'on peut croire cependant, qu'ils

commît des assassinats, lorsqu'il *est constant* que ce fut *lui-même* qui proposa cette mesure extrême à ses collègues, contre les chefs des égorgueurs de Lyon, qui poussaient l'audace jusqu'à menacer les membres même du bureau central, de les faire *affaînner*, s'ils ne mettaient, *dans le jour*, en liberté ceux de leurs complices arrêtés !

ne deviendront véritablement dangereux, qu'autant que les ennemis extérieurs continueraient à faire des progrès alarmans; & c'est, sans doute, ce que nous n'avons plus à craindre d'après le nombre, la bravoure & le dévouement de cette foule de guerriers républicains qui se précipitent aux frontières, pour aider bientôt leurs frères d'armes, à ressaisir la victoire qui fut si long-tems fidelle à leurs drapeaux: ils ne doivent pas toutefois en être surveillés avec moins d'activité, car la coalition ne manquera sûrement pas de renouer ses trames & de répandre son or, pour trouver d'utiles stipendiaires parmi ceux qu'ils pourront séduire ou épouvanter.

Mais l'organisation d'une police active ne fut pas seulement indispensable pour surveiller & déjouer ces prédictateurs fanatiques, ces enfans perdus de la contre-révolution, ces égorgeurs à gage, ces partisans déclarés du Prétendant & du plus abrutissant despotisme; elle fut encore nécessaire pour défendre la Constitution des attaques de cette foule d'hommes ardens, mus par tant d'intérêts, *les uns agens secrets* de la royauté sous les dehors de l'exaltation démagogique; *d'autres poussés par une ambition effrénée*, par la soif inextinguible du pouvoir & des richesses; *quelques-uns seulement* séduits

par des vues & des projets de *mieux* imaginaire.

Cette classe d'hommes entreprenans se fit remarquer, dès les premiers jours de l'organisation du gouvernement constitutionnel, par sa chaleur à solliciter les emplois publics, & par ses calomnieuses déclamations contre les républicains les plus éprouvés, les plus purs & les plus éclairés, pour en écarter ces dangereux concurrens.

Ne se trouvant pas des emplois en assez grand nombre pour assouvir leur ambition à tous, & ne pouvant même réussir à obtenir qu'un très petit nombre de ceux qu'ils désiraient envahir, ils travaillèrent, *sans délai* & avec la plus grande activité, au renversement de l'ordre nouvellement établi, se déclarant, plus ou moins ouvertement, les ennemis de la Constitution, & sur-tout du gouvernement; espérant que s'ils parvenaient à les renverser, ils pourraient facilement se distribuer entr'eux les divers emplois publics, ceux au moins les plus importans & les plus lucratifs: ce fut sur ce plan que fut organisée, quelque tems après, la société du Panthéon, par les directeurs de cette société, qui eurent l'adresse d'attirer dans son sein quelques excellens citoyens, dignes à tous égards de l'estime des républicains, tant

pour lui donner quelque crédit parmi le peuple, que pour essayer de les corrompre.

Cette société, qui se trouva bientôt composée de plusieurs milliers d'individus, ne se borna pas seulement à des discussions, à des dénonciations, à des projets plus ou moins extravagans, plus ou moins contraires au pacte constitutionnel, mais elle s'occupa *principalement* encore de la distribution des emplois, & ne craignit pas d'envoyer à cet égard des *députations* au Directoire, non pour les y solliciter ou recommander, mais pour les lui *ordonner impérieusement* ! Inseulement les séances de cette société se prolongèrent fort avant dans la nuit; plusieurs de ses membres, au nombre desquels se trouvaient une foule d'étrangers & d'hommes entièrement inconnus, *y vinrent en armes*, & il s'y fit des propositions tellement incendiaires, qu'elles ne tendaient à rien moins qu'à *marcher à l'instant pour égorguer*, *sous le nom de tyrans, les ministres, les directeurs & la très grande majorité des deux conseils*; il y eut même, pour cet objet des rendez-vous nocturnes avec des individus armés de plusieurs communes environnantes, qui ne furent découverts que parce qu'on avoit oublié de leur donner des guides ! Ces excès furent tels enfin, que le Directoire ne voyant plus aucun moyen de ré-

pondre de la tranquillité publique, se trouva
forcé de faire fermer cette dangereuse société,
ainsi que quelques autres éparses dans Paris,
 professant, les unes à-peu-près la même doc-
 trine, les autres, ceux du plus dégoûtant roya-
 lisme. On lit dans le message que le Directoire
 adressa le lendemain 9 ventôse, an 4, au Corps
 législatif, ce passage remarquable : « il était
 » temps que le Directoire exerçât cet acte de
 » l'autorité constitutionnelle..... *Il était temps*
 » *qu'il se prononçât*; plutôt, il fut resté peut-être
 » de l'incertitude sur la nature des intentions
 » cachées de quelques meneurs; plutard, il
 » eût laissé douter des siennes propres, celles
 » *de combattre toutes les factions*; celles de dé-
 » gager le législateur de toute crainte d'une nou-
 » velle oppression; le gouvernement de toute
 » influence; le citoyen paisible & ami des lois,
 » de toute inquiétude *sur la jouissance de ses*
 » *droits, sur ses propriétés, sur son existence.....*
 » Votre sagesse & votre fermeté, citoyens
 » législateurs, soutiendront le Directoire exé-
 » cutif dans cette *entreprise nécessaire imposée par*
 » la loi, & pour laquelle TOUS SES MEMBRES
 » SONT UNANIMES ET INVARIABLES. »

L'on voit qu'à cette époque il y avoit la
 même manière de voir, & *unanimité au Di-
 rectoire*. Tant que cette *unanimité exista*, la

pondre de la tranquillité publique , se trouva
forcé de faire fermer cette dangereuse société ,
ainsi que quelques autres éparses dans Paris ,
protestant , les unes à-peu-près la même doc-
trine , les autres , ceux du plus dégoûtant roya-
lisme. On lit dans le message que le Directoire
adressa le lendemain 9 ventôse , an 4 , au Corps
législatif , ce passage remarquable : « il était
» temps que le Directoire exerçât cet acte de
» l'autorité constitutionnelle..... *Il était temps*
» *qu'il se prononçât*; plutôt , il sût resté peut-être
» de l'incertitude sur la nature des intentions
» cachées de quelques meneurs ; plutard , il
» eût laissé douter des siennes propres , celles
» *de combattre toutes les factions* ; celles *de dé-*
» *gager le législateur de toute crainte d'une nou-*
» *velle oppression* ; le gouvernement de toute
» influence ; le citoyen paisible & ami des lois ,
» de toute inquiétude *sur la jouissance de ses*
» *droits , sur ses propriétés , sur son existence.....*
» Votre sagesse & votre fermeté , citoyens
» législateurs , soutiendront le Directoire exé-
» cutif dans cette *entreprise nécessaire imposée par*
» *la loi , & pour laquelle TOUS SES MEMBRES*
» *SONT UNANIMES ET INVARIABLES.* »

L'on voit qu'à cette époque il y avoit la
même manière de voir , & *unanimité au Di-*
rectoire. Tant que cette *unanimité exista* , la

part du Directoire , dès les premiers jours de son organisation , de la rédaction d'un Journal propre à relever l'esprit public , & à le diriger dans celui de la Constitution , inséra dès les premiers numéros , des articles absolument opposés à ce plan , & capables au contraire d'en éloigner les citoyens ! En ayant reçu quelques reproches du Directoire , il lui répondit « qu'il » n'avait pu prendre que l'engagement d'y « énoncer sa propre opinion , & qu'il l'avait « fait , ne pouvant considérer la Constitution « de l'an 3 que comme une *charte de servitude* ; « que ce n'était que dans ce sens qu'il pouvait « se charger de continuer à surveiller la rédac- « tion de ce Journal » qui fut sur-le-champ remplacé , mais en partie seulement , par le *Rédacteur* : bientôt y fut ajouté *le Journal des défenseurs de la patrie* , destiné à faire connaître à la nation les actions héroïques & le dévouement généreux de nos guerriers républicains , & à remplacer ainsi les rapports qui jusqu'alors avaient eu lieu à la tribune de la Convention . L'excellent effet qu'a produit ce Journal dans nos armées , est incalculable ; il fut établi sur la proposition de Carnot , sous les yeux duquel il fut constamment rédigé jusqu'après la signature des préliminaires de Léoben .

Le résultat de ces conciliabules secrets fut la séduction d'une partie considérable de la Légion de police ; mais le Directoire déjoua encore ce funeste complot prêt à éclater , par une mesure aussi énergique que prudente ; cette Légion fut licenciée , & l'infanterie désarmée , sans que cette opération causât le plus léger mouvement à Paris , où à peine même l'on s'en apperçut : ce fut le général Brune qui en fut chargé sous la direction de Bonaparte , qui , comme général en chef de l'armée de l'intérieur , avait déjà veillé à la fermeture du Panthéon , & qui l'exécuta avec autant de zèle que d'intelligence.

Échappé à ce nouveau danger , le Directoire eut connaissance de nouvelles conspirations , toujours tramées dans les ténèbres par les mêmes hommes ; il s'agissait toujours de l'exécution du plan d'égorgement , d'abord proposé au Panthéon ; mais cette fois le crime était combiné dans tous ses détails ; les divers fonctionnaires , qui devaient remplacer ceux destinés à être immolés , étaient désignés ; le plan d'un nouveau gouvernement arrêté ; les *proclamations* , *adresses* , &c. rédigées , & plusieurs même déjà IMPRIMÉES EN PLACARD.... ! Il ne s'agissait plus que d'exécuter , & l'assassinat devait en être le moyen ; ce crime était érigé en vertu , comme s'il eût été question de se défaire de véritables

tyrans qui auraient subjugué leur patrie, & non de magistrats librement choisis pour surveiller l'exécution des lois, & travailler à l'affermissement d'une Constitution que le peuple avait voulue.

Le Directoire, quoiqu'instruit par une double expérience, eut d'abord peine à croire à cet excès d'atrocités; mais les détails qui lui en furent fournis, étaient si précis, le danger était si grand & si pressant, qu'il dût travailler à le conjurer.

Les chefs des conspirateurs faillirent être saisis chez le représentant du peuple *Drouet*; mais ayant été manqués de quelques minutes, par suite d'un ordre militaire mal entendu, la tribune nationale retentit bientôt de la violation faite, par la force armée, de l'azile d'un représentant du peuple: si les conspirateurs y eussent été arrêtés, il est certain que le citoyen *Drouet*, respectable par tant de services rendus à la cause de la liberté, & par tant de malheurs qui en avaient été la suite, ne l'eût point été avec eux, se trouvant en ce moment chez lui; mais plusieurs de ces conspirateurs ne l'ayant été que quelques jours après dans une maison étrangère très-éloignée, & le citoyen *Drouet* se trouvant alors avec eux, dut nécessairement y être *collectivement* arrêté par la force armée:

le Directoire n'en fut pas plutôt averti , qu'il en rendit compte au Corps législatif , qui ayant confirmé cette arrestation , décréta *Drouet d'accusation* , & ordonna la formation d'une haute cour de justice , pour connaître de cette affaire , qui , sans ce malheureux incident , eût été portée au tribunal criminel de la Seine , & n'eût point eu le funeste éclat que lui donna la convocation de la haute cour , la longueur du procès & la mise en jugement d'un représentant du peuple célèbre à plus d'un titre , & auquel s'intéressaient vivement ceux même qui , par devoir , se trouvaient obligés de le poursuivre.

En même tems qu'on faisait l'arrestation de ce conciliabule , qui n'était point alors à beaucoup près complet , & dans lequel Babœuf ne se trouvait que très-rarement , quoiqu'il en fût cependant le directeur suprême , on le saisissait lui-même , avec tous ses papiers & les preuves de conviction , très-loin de son domicile connu , dans un réduit , où l'on ne pouvait pénétrer que par une porte à coulisse astilemment pratiquée derrière un lit , dans un panneau de tapissérie .

De nombreuses pièces ont été imprimées sur cette affaire , tant au Corps législatif qu'à la haute cour , & le public a pu lui-même s'en rendre juge : il me suffit d'ajouter que la haute cour n'avait point encore prononcé , lorsque

les restes de cette même faction , désespérant de pouvoir soustraire les accusés à un jugement , autrement que par un événement extraordinaire , & ne perdant point de vue son principal projet de se défaire des membres du Directoire , essayèrent de l'effectuer de vive force , après toutefois avoir fait à cet égard *une multitude de tentatives* partielles qui ne leur avaient pas réussi.

Ils se rassemblèrent donc *simultanément* vers onze heures du soir , au nombre d'environ *cinq à six cents* , dans les divers cabarets & autres lieux avoisinant le palais directorial , le gros du peloton se trouvant faubourg Vaugirard , à égale distance à-peu-près du Directoire & du camp de Grenelle , où ils se flattaient faussement d'avoir ménagé des intelligences.

Des rassemblemens à-peu-près semblables , ayant lieu presque chaque jour , depuis très-long-temps , *le danger réel de celui-ci ne fut connu qu'au moment même où il devenait presqu'impossible de s'en garantir.*

Ce fut vers minuit que le commandant de Paris vint lui-même en prévenir les membres du Directoire , dont la garde , loin d'avoir été renforcée , était alors réduite aux *seuls postes ordinaires de nuit* , & dans une si grande sécurité , que les officiers majors étant absens ,

le général *Chenet* fut obligé d'aller lui-même aux casernes de cette garde y donner l'alerte.

Si le mouvement déjà commencé n'eût point éprouvé de retards, & eût été achevé dans cet instant, nul doute que tous les membres du Directoire n'eussent été facilement égorgés ; mais par le plus heureux des hasards, lorsque la colonne était déjà en marche, le bruit des chevaux du général & de ses aides-de-camp & ordonnances, s'étant fait entendre près du Directoire, les conjurés qui déjà en étaient fort près, crurent que l'on y était préparé à les recevoir ; & alors au lieu de continuer leur marche, ils rebroussèrent chemin, & se dirigèrent vers le camp où tout était endormi, à la réserve des vedettes & des gardes ordinaires, qui ayant crié *qui vive*, & n'ayant point été satisfaites des réponses qu'elles reçurent, appercevant en même temps un très-grand mouvement, crièrent *aux armes*, en se retirant promptement sur les tentes du commandant & des trompettes qui sonnèrent sur-le-champ le *boute-fesse* ; les dragons s'étant élancés, *nus en chemises*, sur leurs chevaux, tombèrent le sabre à la main sur le rassemblement, dont la plus grande partie s'échappa par la fuite, à l'aide de la nuit & des jardins qui se trouvaient aux environs.

Il est à observer que pendant que le général était occupé au Directoire, il détacha son aide-de-camp pour aller reconnaître où en était la colonne dans sa marche; mais cet officier ayant cru prudent de prendre une rue de traverse, en sortant du Directoire, il y rencontra un des postes avancés de cette colonne, qui fit feu sur lui de deux coups de pistolets, ce qui annonçait suffisamment que la colonne n'était pas fort éloignée. (1)

Les diverses personnes arrêtées dans cette affaire furent traduites au conseil de guerre, où plusieurs d'entr'elles y furent condamnées comme chefs; & un beaucoup plus grand nombre renvoyées, comme entraînées & séduites.

Quelque temps après fut aussi jugée l'affaire

(1) *Letourneur, Carnot & Réveillère étaient seuls alors au Luxembourg; Barras & Rewbell étaient à la campagne, le premier à *Surennnes*, & le second à *Ar-
cueil*; ce qui prouve évidemment que le Directoire n'é-
tait point averti de ce mouvement, ou que si ces deux
membres l'étaient, ils l'avaient été en particulier, puis-
qu'autrement il eût été pris des précautions de sûreté, &
qu'ils ne se fussent point absents de leur poste: l'on voit
d'après cela combien était dénué de fondement ce bruit
absurde que les conjurés répandaient eux-mêmes, qu'ils
avaient été attendus en *guet-apens*.*

de Vendôme , & l'on vit en général , avec la plus grande satisfaction , que *Drouet* , plus égaré que coupable , & qui , pendant l'instruction de la procédure , avait trouvé le moyen de s'échapper , avoit été acquitté.

Ces divers événemens du *Panthéon* , de la *Légion de police* , de *Vendôme* & de *Grenelle* , donnèrent lieu de calomnier vivement le *Directoire* , & ces calomnies relevèrent singulièrement l'audace du parti royaliste ; mais la découverte de la conspiration *Dunant* , *Brothier* & *Lavilheurnois* , faite quelque temps après (1) ,

(1) Ce fut au citoyen *Malo* , commandant des dragons qui avaient maltraité au camp les conjurés de *Grenelle* , à qui l'on dut principalement la découverte de cette conspiration royaliste , dont quelques agens s'étaient adressés à lui , d'après le bruit qu'on s'était plus à répandre , qu'il avait fait égorger en *gant-apens* ces conjurés.

S'en étant ouvert à un représentant du peuple , ce-lui-ci l'amena chez *Carnot* qui , de concert avec le ministre de la police , *Cochon* , qu'il fit aussi-tôt prévenir , lui indiqua quelques moyens d'acquérir des preuves , & de faire saisis les principaux agens de cette conspiration : ces moyens réussirent complètement.

Quelque temps après *Malo* , pour récompense , fut *destitué* , puis poursuivi *criminellement* , pour s'en être plaint , avec un peu trop de chaleur , à *Réveillère* ! De-

ne dut plus lui laisser aucun doute que le Directoire était fortement décidé à poursuivre toutes les factions avec la même inflexibilité, *sans les combattre les unes par les autres*, comme le ridicule & atroce système n'en avait que trop long-tems existé avant l'organisation du régime constitutionnel.

Cependant la multiplicité des factions sans cesse renaissantes, quoique toujours déjouées, avait singulièrement réfroidi un grand nombre d'excellens citoyens ; & plusieurs des plus craintifs commençaient même à se demander si la Constitution était réellement suffisante pour assurer les propriétés, ainsi que la sûreté & la tranquillité publiques ?

puis, Carnot & Cochon ont été déportés *comme royalistes*, avec Dunan, Brothier & Lavalheurnois, que, comme on l'a vu, on était parvenu à soustraire à la peine qui leur était due....!!

Rien, il faut l'avouer, n'est plus curieux que ces rapprochemens, sur-tout lorsqu'on y ajoute celui de la conduite du Directoire, depuis le 18 fructidor ; conduite qui nous a livrés, presque pieds & mains liés, aux alliés coalisés du Prétendant ; & que l'on considère que Carnot & Cochon avaient voté à la convention la mort du roi, à laquelle Réveillère s'était opposé, & contre laquelle il avait expressément voté !

Le Corps législatif lui-même, trop effrayé sans doute de leur audace, parut s'occuper presqu'exclusivement de réviser & d'adoucir des lois qu'on lui représentait comme trop rigoureuses, & excitant par là un mécontentement général ; & sous le prétexte spacieux d'établir pleinement le règne de la justice, on l'amena insensiblement à prendre des mesures qui rallumèrent presque partout le fanatisme religieux, & donnèrent de nouvelles espérances aux royalistes.

Le Corps législatif était mu alors par une réunion de ses membres, connue sous le nom de *Clichy*, où, comme dans toutes celles de ce genre, la majorité était menée par un comité secret, qui, sous les dehors de l'humanité & de la justice, travaillait à organiser la contre-révolution : les mauvais effets qui résultèrent de ce conciliabule, même après qu'un très-grand nombre de membres du Corps législatif, qui s'aperçurent qu'ils étaient trompés, s'en furent retirés, furent incalculables ; il pervertit l'opinion publique, encouragea les écrivains contre-révolutionnaires, de toutes les nuances, & principalement les journalistes qui ne conservèrent plus ni pudeur ni retenue ; soutint les tribunaux dans leur *système désorganisé*.

teur de tout absoudre ; divisa les conseils législatifs , & mit enfin en état de guerre ouverte les deux premières autorités : divisions funestes d'où sont nés tous les maux qui depuis n'ont cessé d'accabler la République.... ! En vain le Directoire invitait-il le Corps législatif à ajourner une foule de questions au moins intempestives , pour s'occuper , soit des finances , soit d'autres objets d'une égale urgence ; à compléter sur-tout la législation sur les émigrés , qui partout se montraient audacieusement , & bravaient le gouvernement , munis de papiers plus en règle que n'auraient pu le faire les meilleurs citoyens (1) ; il continuait à marcher sur la même

(1) Il ne fallait alors aux émigrés , pour n'être pas inquiétés , & même pour être protégés , que produire des certificats de résidence à neuf témoins , dans un canton quelconque de la République : or , rien n'était plus facile que de se procurer de ces sortes de certificats , soit à prix d'argent , soit en intéressant les témoins par des motifs de pitié , de justice , d'humanité & même de religion , ou de toute autre manière , sans qu'il fût possible , pour la plupart , de prouver le faux. Un de ces individus était-il arrêté ? Il réclamait sa traduction devant le juge de paix , qui , à la vue de ses papiers , le remettait en liberté : Condé & le Prétendant lui-même eussent pu rentrer ainsi sous des noms empruntés !

route, sans vouloir remarquer que tous les liens du faisceau se relâchaient, & que bientôt peut-être l'on n'aurait plus la force de les resserrer,

L'audace des émigrés & autres contre-révolutionnaires du même genre, fut poussée si loin qu'il fut établi à Paris un bal où l'on ne pouvait être admis *qu'en faisant preuve d'émigration*, ou que l'on était de familles jadis présentées à la cour, & où l'on se qualifiait hautement des titres proscrits par la Constitution ! Mais comment en acquérir des preuves telles qu'il les eût fallu *alors aux tribunaux* ?

Sans doute que de tels excès en eux-mêmes étaient d'un danger moins pressant que ceux de ces hommes qui avaient toujours *le poignard* levé sur les membres du gouvernement & de la représentation nationale ; mais comment ne voulait-on pas s'apercevoir qu'en les tolérant, l'on travaillait soi-même à *en aiguiser d'autres*, dont les effets devaient être d'autant mieux assurés, qu'on prenait plus de tems pour préparer & mesurer les coups ?

Cette espèce d'aveuglement du Corps législatif fut poussé à son comble après les élections de l'an 5 ; plusieurs représentans du peuple, qui s'aperçurent enfin des terribles résultats qu'il pouvait avoir, formèrent le projet d'op-

poser une digne à ce débordement, avant qu'il eût fait de plus grands ravages. Bien assurés que les conseils étaient composés, en très-grande majorité, de véritables & incorruptibles républicains, à qui il manquait seulement un point de ralliement, ce qui trop souvent les rendait le jouet de l'intrigue, ils prirent la résolution de combattre tellement, *corps à corps*, la faction dominatrice, que, démasquée, elle fut enfin obligée de rentrer dans la nullité d'où elle n'eût jamais dû sortir.

Pour réussir dans cette louable entreprise, il fallait beaucoup de talens, & sur-tout cette espèce de courage qui détermine l'homme à sortir de son caractère, pour se mettre chaque jour en scène, lorsqu'il chérit par-dessus tout sa tranquillité; car s'il est des hommes naturellement remuans & dominateurs, il en est davantage encore qui, esclaves de leurs habitudes tranquilles, désirent que leurs devoirs puissent leur permettre de s'abandonner à une certaine nonchalance naturelle.

Le parti pris, il ne s'agissait plus que de le mettre à exécution; mais dès les premiers pas il se présenta des difficultés auxquelles l'on ne s'était pas attendu: ces hommes déterminés à sacrifier leur repos au bien public, s'apperçu-

rent bientôt qu'il existait une très-grande prévention de la part de l'immense majorité des membres du Corps législatif, contre le Directoire; prévention provenant, tant de sa conduite souvent *trop peu mesurée envers les conseils & chaque* de ses membres, que de quelques démarches inconsidérées, qu'ils regardaient comme hostiles & menaçantes: la plupart d'entr'eux lui reprochaient particulièrement ce qu'ils appelaient son *acharnement à vouloir conserver quelques ministres qu'ils prétendaient être fortement répoussés par l'opinion publique, & que sur-tout ils avaient témoigné leur déplaire excessivement.*

Ces débats particuliers n'eussent point dû sans doute influer sur les mesures législatives d'où dépendaient le salut & la prospérité de la République; mais, ô malheureux effets des passions des hommes ! Les membres du Corps législatif parurent vouloir mettre un prix à remplir leurs devoirs les plus sacrés, en exigeant du Directoire le renvoi des ministres qui leur déplaisaient: d'abord la tribune nationale retentit de dénonciations & de déclamations contre eux; puis l'on entra en négociations à cet égard, par l'intermédiaire des représentans qui s'étaient mis en avant pour combattre les

meneurs de Clichy ; mais au moment même (1) où ils croyaient avoir réussi près du Directoire,

(1) Ces représentans pacificateurs espéraient obtenir l'unanimité complète au Directoire, mais ils se croyaient sûrs au moins de *trois voix*, celles de *Barras*, *Carnot* & *Barthélémy*, qui avaient témoigné *des dispositions non équivoques à faire ce sacrifice, pour rétablir l'harmonie entre les deux pouvoirs.*

Barras avait *DONNÉ SA PAROLE*, mais il exigeait qu'un autre que lui en fit la proposition ; *Barthélémy* s'en excusait de son côté, sur ce qu'il était nouveau venu : *Carnot* ne crut pas, dans cette situation, devoir refuser de donner encore ce nouveau témoignage de son amour pour l'union, sans laquelle il ne prévoyait que des malheurs. *Barras*, sur lequel ils comptaient le plus, se déclara contre cette mesure avec violence, ainsi que *Rewbell* & *Réveillère*, & il en résulta le lendemain un changement de *cinq ministres* qu'ils arrêtèrent pendant la nuit, de manière que tout ce travail, y compris les remplacement, ne dura pas au Directoire plus de *vingt minutes*, *Rewbell* proposant, & ses deux collègues *Réveillère* & *Barras* approuvant, sans contradiction ni observations de la part des deux autres.

Barras en profita pour donner à *Talleyrand*, son compagnon de débauches & d'immoralité, & des conseils duquel il prévit avoir besoin, la place de *Charles Delacroix*, quoique la sortie de celui-ci eût été demandée par les représentans ; il en profita aussi pour faire renvoyer *Truguet* qui se trouvait dans le même cas, mais

Il prit tout-à-coup une détermination absolument opposée, d'après laquelle, en conservant ces ministres, il renvoya ceux dans lesquels le Corps législatif avait témoigné avoir mis toute sa confiance.

Cette démarche, au moins imprudente, du Directoire,acheva de diviser les deux autorités, & fit avorter pour l'instant le projet des représentans du peuple, qui s'étaient dévoués pour rétablir un meilleur ordre de choses; il ne fut cependant point abandonné, & il reçut même en partie son exécution, par la chaleur que mirent ces représentans à convaincre leurs collègues, que leurs divisions avec les membres du Directoire, ne pouvaient que nuire excessivement à la chose publique: de-là quelques changemens avantageux eurent lieu dans

qui ayant un caractère de *marin*, entier & franc, lui déplaçait depuis long-temps: c'est sans doute, ainsi qu'il se proposait, *in petto*, de *TENIR PAROLE*! Cependant le jour de la proposition, ces représentans avaient cru devoir en attendre l'issuë, dont ils se croyaient certains, chez Barthélémy: dès qu'ils l'apprirent, ils en sortirent furieux d'avoir été joués ainsi, & le Corps législatif avec eux....! On les comprit quelque temps après sur la liste de proscription de fructidor! Les amis de Thibaudeau l'en firent effacer, mais Portalis & Tronçon Ducoudray ne purent y échapper.

Les principales commissions ; quelques résolutions long-temps sollicitées par le Directoire, furent adoptées ; des projets intempestifs abandonnés ; plusieurs résolutions même rejetées par le conseil des Anciens, &c.

Mais il n'en subsistait pas moins des germes de mécontentement, qui empêchaient de s'effectuer tout le bien qu'on aurait pu faire, en même temps qu'ils menaçaient la République des plus grands malheurs ; chacune des deux autorités paraissant prendre un caractère hostile, sous prétexte de ne prendre que des mesures de défense, propres à assurer respectivement leur indépendance.

L'on ne peut se refuser ici à une réflexion extrêmement douloureuse ; c'est que dans cette lutte qui ne finit que par la violation du pacte constitutionnel, la plupart des membres des deux premières autorités de la République se souvinrent moins qu'ils étaient chargés du gouvernement d'une grande nation, qu'ils ne furent sensibles aux petits intérêts d'amour-propre, qui presque seuls dirigèrent leur conduite.

Ce reproche tombe plus particulièrement sur le Directoire, dont les membres étant en beaucoup plus petit nombre, pouvaient bien plus facilement maîtriser des passions dont ils n'ignoraient pas qu'il est toujours extrêmement

difficile de triompher dans de nombreuses assemblées : il ne pouvait d'ailleurs se fasciner les yeux au point de ne pas reconnaître dans le Corps législatif la première autorité de la République , les représentans directs de la nation , & sa principale espérance ; conséquemment un corps pour lequel il pouvait , *sans se dégrader* , avoir quelque déférence. N'était-ce pas de lui que l'on était en droit d'attendre ces mesures de prudence , toujours nécessaires dans les momens difficiles , lui qui était essentiellement chargé , par la Constitution , des opérations les plus délicates , & qui demandent toujours beaucoup de prudence , même de patience , alliées avec beaucoup de politique ?

Ces réflexions , au surplus , ne pallient point les torts graves du Corps législatif , mais montrent clairement que le Directoire était mu par une arrière-pensée , que pour le malheur de la République , l'on ne verra que trop se développer par la suite.

Quoiqu'il en soit , ces malheureuses dissensions augmentant chaque jour , & l'exaspération étant poussée à son comble , il en résulta , le 19 fructidor , an 5 , la mutilation inconstitutionnelle de ces deux autorités.

Le Directoire ainsi mutilé , le gouvernement qui lui succéda , ayant réuni sur sa tête un im-

mense pouvoir , & en ayant usé , pendant près de deux ans , avec un arbitraire dictatorial , tout plia sous sa volonté ; & l'histoire de la police générale de ces deux années , n'est plus que celle du régime tyrannique & uniforme de tous les pays qui gémissent sous la plus dure & la plus honteuse servitude : le corps législatif lui-même fut traité comme son premier esclave , comme le ministre passif de tous ses caprices ; il le mutila de nouveau le 22 floréal , an 6 , après avoir insulté & menacé la nation entière dans ses proclamations..... ! Mais de semblables moyens ne lui ayant point réussi en l'an 7 , & sa tyrannie jointe à son impéritie , ayant amené la République au bord du plus épouvantable précipice , ses membres se virent enfin honteusement forcés , sur la fin de prairial , à abandonner les rênes de l'état..... ! (1)

(1) Un seul se maintint en place , & ce fut Barras !

» Lui seul (dit François de Nantes dans son rapport au conseil des cinq-cents , du 30 messidor , an 7) ,
 » a lutté pendant dix-huit mois..... mais la droiture
 » de ses vues & la franchise de son caractère pouvaient-
 » elles lutter contre l'astuce d'hommes voués par l'ins-
 » tinct des petites ames , à la trahison . »

» Plusieurs grands dessins (dit l'auteur de la vie de

Dès-lors le Corps législatif reprit son indépendance; mais la compression avait été si forte,

» de Hoche), furent agités entre Barras & Hoche.....
 » les résolutions prévues en cas de résistance, sont un se-
 » cret enseveli dans la tombe de Hoche & le cœur de
 » Barras. » (page 386, 1^{er}. volume).

Voilà, il faut l'avouer, deux rôles bien différens ; qu'avant & après le 18 fructidor, font jouer à Barras ses apologistes ; avant cette époque, c'est un génie audacieux qui se joue des difficultés, qui les surmonte toutes d'un vol d'aigle, pour sauver sa patrie !..... Quelques instans après il la voit languir, puis périr sous ses yeux, sans pouvoir se tirer des misérables tracasseries qui lui sont suscitées par l'astuce de quelques petites amies !

Dans l'un & l'autre cas cependant, vainqueur, puis subjugué ; il reste triomphant !

Il est un second rapprochement, non moins piquant, de ces deux époques.

Avant le 18 fructidor, Barras, ainsi qu'on l'a vu, était spécialement chargé au Directoire, de la police générale ; toutes les autres parties, notamment celle de la guerre, prospérerent, au-delà de toutes espérances, entre les mains de ses collègues ; celle relative à la police générale seule, amène les dangers de la patrie ; cependant c'est Barras qui en est chargé, qui fait le 18 fructidor contre Carnot, qui l'était de celle de la guerre !!

Après le 18 fructidor, Barras s'empare de cette honorable dépouille de Carnot, & se charge de cette même partie de la guerre, où il n'y avait plus alors que des lau-

les malheurs si grands , la Constitution si ouvertement méprisée , que l'on se retrouva , à peu-près , comme en révolution : aussi les esprits s'agitèrent-ils dans tous les sens , sans s'arrêter à cette idée si simple , que le seul remède , qui pût complètement réussir , devait être

rières moissonnés à recueillir : sous sa direction nos victoires se changent en défaites ; la paix en guerre d'extermination ; l'abondance aux armées en affreuse pénurie... ! Cette situation militaire , aussi critique qu'inattendue , met une seconde fois la République en danger : alors les collègues de Barras sont tous chassés ; LUI SEUL , qui cependant était chargé de la guerre , resté encore triomphant ! !

Ce n'est point le hasard seul qui , comme on le pense bien , amena ce double résultat ; mais sans entrer en ce moment , à cet égard , dans de plus grands détails , que je renvoie à d'autres notes , je me contenterai de citer dans celle-ci le passage suivant des révolutions de la République romaine. (livre 13^e.)

» Ses qualités étaient obscurcies par une ambition démesurée & par une avidité insatiable d'amasser de l'argent qu'il regardait comme l'instrument le plus sûr pour faire triompher ses desseins. »

César ne se trompait point sur la valeur de ce grand mobile , & savait l'employer ; celui qui se trompa , ce fut Pompée qui crut qu'en frappant du pied la terre , il en ferait sortir contre lui , lorsqu'il le désirerait , des phalanges armées.... !

un retour plein & entier aux principes sacrés de la Constitution ; ou si cette vérité fut sentie , l'on ne fut pas assez convaincu que de ce *retour seul* dépendait la tranquillité publique & que ce devait être le gage assuré qu'une autre tyrannie ne succéderait pas à celle qui venait d'être renversée.

Faute d'avoir attaché à cette vérité toute l'importance qu'elle méritait , les troubles civils ont recommencé , par la divergence des idées & des vues , suite indispensable de l'abandon d'un centre commun (1) ; la désunion s'est établie entre le Corps législatif & le Directoire

(1) Ce n'est pas que l'on n'ait assez répété , *juré même* que l'on s'en tiendrait à la Constitution de l'an 3 ; mais quelle confiance le peuple peut-il avoir à une semblable déclaration , *à de semblables sermens* , lorsque non-seulement *sa double violation* reste entièrement impunie , mais qu'elle est même *chaque jour proclamée comme ayant sauvé deux fois la patrie* (Voyez les discours de Sieyes & des deux présidens des conseils au 18 fructidor , an 7) ; lorsque pouvant *aujourd'hui* , sans aucune espèce d'inconvénients , *instruire le procès des proscrits* , l'on se contente de *plaindre ceux* qui l'ont été injustement , par suite , dit-on , *de haines & de passions particulières....?* Quel gage reste-t-il donc au peuple , qu'on ne cherchera pas bientôt à *le sauver de la même manière* ? *LÉGISLATEURS OUVREZ DONC LES YEUX !!*

entre les deux conseils ; entre les membres même de chaque conseil ! Chaque citoyen a pris parti suivant ses passions , ses intérêts , ses relations ; des germes de guerre civile se sont bientôt manifestés dans quelques grandes communes & dans plusieurs départemens ! Tel est encore en ce moment le spectacle déchirant que présente l'intérieur de la République , menacée en même tems par les forces immenses de la coalition , qui , presque toujours victorieuse depuis le renouvellement des hostilités , se partage déjà , en imagination , avec une joie féroce , nos dépouilles sanguinolentes : mais non ! Le génie de la liberté veille sur la France , & il la tirera encore de cette nouvelle crise : puisse-t-elle enfin être celle qui assure l'indissolubilité & la prospérité de la République !

C H A P I T R E I I I.

Subsistances, Arts, Manufactures & Finances, &c.

SI les premières occupations du Directoire durent être de compléter son organisation, & d'assurer, dans toute l'étendue de la République, l'exercice prompt d'une police exacte & vigilante, il n'était pas moins urgent pour lui de faire cesser par-tout l'effroyable pénurie de subsistances, qui désolait depuis long-temps toutes les parties de la France, & notamment les communes les plus populeuses : ce n'est qu'avec un ferrement de cœur extraordinaire qu'on ose se reporter à ces temps calamiteux, où, pour se procurer quelques onces de mauvais pain, une mère de famille était forcée de passer la moitié de chaque nuit à la porte d'un boulanger, exposée à toutes les intempéries des saisons....!

A ces cruels inconvénients, plus ressentis encore à Paris que par-tout ailleurs, se joignait, pour cette commune, celui d'une dépense énorme faite par le trésor public, pour assurer à

ses nombreux habitans cette chétive subsistance : la sollicitude & les soins du Directoire , pour adoucir & faire enfin totalement cesser un pareil ordre de choses , furent de tous les jours & de tous les instans ; & à cet égard il fut parfaitement secondé par le ministre de l'intérieur ; ses efforts & ceux du Directoire furent si heureux , que dans le premier mois même de son organisation , l'on put déjà s'apercevoir d'un changement avantageux , & que bientôt après l'abondance succéda , presque par-tout , à la plus affreuse disette ; la bonne qualité des subsistances à une nourriture dangereuse ; & qu'enfin *le trésor public fut déchargé de l'énorme dépense de nourrir la commune de Paris* , qui se trouva bientôt suffisamment approvisionnée , par la seule voie du commerce , à un prix modéré .

Un changement aussi avantageux eut lieu presque simultanément dans toute l'étendue de la République , & depuis cette époque tout est resté dans cette heureuse situation : le retour du numéraire y contribua sans doute ; mais si l'on fait attention que déjà bien avant l'établissement du régime constitutionnel , les transactions en argent étaient autorisées , & que cependant la pénurie des subsistances était restée la même qu'auparavant ; que même elle était

si grande à cette époque, que malgré la rareté des espèces, le prix des grains était *plus que double* de celui où il eût dû être, & où il retomba effectivement bientôt après, l'on ne pourra se dispenser de reconnaître que ce changement ne fut réellement dû qu'à une constante *solicitude & à une meilleure administration.*

Sans entrer à cet égard dans des détails inutiles, il n'est cependant pas hors de propos de remarquer qu'avant l'époque où le Directoire s'en occupa, le gouvernement employait une foule d'agens *absolument inconnus les uns aux autres*, pour faire à *tous prix*, sur *LES MÊMES MARCHÉS*, ses approvisionnemens; & qu'il allouait à chacun d'eux, pour leurs achats, un denier fixe par franc sur les fonds dépensés...! Il devait évidemment résulter, tout à la fois, de cette pitoyable combinaison, & une prodigieuse augmentation de prix, & un resserrement considérable de denrées, ce qui, même au milieu de la plus grande abondance, n'eût pu manquer de produire une disette fâcheuse: les autres parties de cette administration n'étant pas mieux combinées, cette cause seule devait donc nécessairement amener la fâcheuse situation où se trouvait alors à cet égard la République: une administration plus sage & plus éclairée dut bientôt en conséquence changer ces résultats;

& c'est ce qui eut lieu , en effet, aussi-tôt après l'organisation du Directoire ; le retour vers cette amélioration fut aussi rapide qu'il était possible de l'espérer.

En rétablissant ainsi l'abondance , l'on consacra le grand principe de *la libre circulation des grains* , qui devait être si utile à l'agriculture , & si favorable au commerce : si cette liberté ne fut point étendue jusqu'à l'exportation à l'étranger , c'est qu'au sortir de la plus horrible disette , & au milieu d'une sorte de guerre d'extermination , au commencement de laquelle nos ennemis avaient plus encore cherché à nous combattre par la faim que par les armes , l'on ne pouvait , sans la plus haute imprudence , leur laisser entre les mains ce moyen dangereux : les succès ont pleinement répondu à l'excellent système adopté dès le principe par le Directoire , à cet égard ; il n'a plus existé nulle part , depuis cette époque , dans toute l'étendue de la République , le plus léger embarras pour les subsistances , & les grains s'y sont constamment maintenus à un prix assez élevé pour soutenir l'agriculture.

Elle fut encore encouragée , de même que les manufactures & les arts les plus utiles à la société , par diverses mesures de détail , dont l'influence bienfaisante se fit sentir chaque jour ,

autant que possible , d'après le peu d'étendue de nos relations commerciales , & l'embarras du trésor public ; ainsi , dès après la signature du traité de Léoben , il fut donné , principalement à la classe des citoyens qui y étaient occupés , une foule d'exemptions *définitives* ou *provisoires* de service militaire , que depuis , des circonstances moins favorables ont forcé de révoquer.

On fournit un débouché aux manufactures nationales , en prohibant , sous des peines sévères , les produits de celles de nos ennemis ; l'on excita leur émulation par des expositions publiques de leurs chef-d'œuvres ; des députés de toutes les principales places de commerce furent appelés près du gouvernement , pour l'aider de leurs lumières ; il encouragea les banques ; &c. &c. ; mais malheureusement la pénurie du trésor national fut toujours si extrême , les besoins si grands & si pressans , qu'il ne put porter des secours pécuniaires , même les plus faibles , où il en eût été besoin.

La confiance seule , cependant , était parvenue à obtenir un commencement de prospérité commerciale , dont l'influence bienfaisante se faisait déjà sentir dans toute l'étendue de la République , & promettait bientôt des résultats plus avantageux encore , lorsque les événements de fructidor vinrent y porter la plus

funeste de toutes les atteintes : pourrait-il , en effet , y en avoir de plus funestes pour le commerce , que des mesures arbitraires ? Mesures qui en font nécessairement craindre de nouvelles du même genre ; qui font en conséquence le signal d'une défiance générale , & ne permettent plus de compter sur aucun engagement ! Aussi , à part quelques exceptions très-rares provenant des localités , peut-on assez exactement calculer l'étendue du commerce d'une nation , d'après celle de sa liberté. Celui de la République n'a pu se relever encore jusqu'à ce moment de cet échec inattendu ; & l'on peut assurer , sans crainte de se tromper , qu'il ne parviendra à s'en relever complètement , que lorsqu'il existera une garantie suffisante que sa constitution ne sera plus violée *impunément*.

Si le Directoire sentit , dès les premiers moments de son existence , l'indispensable nécessité de favoriser , par tous les moyens en son pouvoir , le commerce & l'agriculture , il sentit bien mieux encore que , sans éducation nationale & sans instruction , la République ne pouvait se maintenir long-temps ; il s'appliqua donc à réorganiser cette partie importante de l'administration , presqu'entièrement abandonnée depuis le commencement de la révolution , quoi qu'à diverses époques , l'on eût fait à cet égard

plusieurs tentatives infructueuses : ces efforts, toutefois, ne furent point couronnés d'un bien grand succès ; cependant *l'institut national* des sciences & des arts fut organisé, & l'on compta, au nombre de ses membres, plusieurs savans, artistes & littérateurs distingués ; il eût été à souhaiter que la faveur & l'intrigue n'eussent point déterminé les choix de plusieurs autres qui, presque dès l'instant de son organisation, ont placé cet établissement *fort au-deffous* du rang distingué qu'il devait occuper.

Les écoles centrales & primaires s'organisèrent aussi dans tous les départemens ; mais quoique beaucoup d'entr'elles possèdent des instituteurs instruits, la plupart sont encore restées jusqu'à présent très en-deçà du but de leur institution.

L'admirable établissement de l'école polytechnique éprouva des changemens utiles, mais qui eussent pu l'être encore davantage ; celles d'application de l'artillerie, du génie, de la marine, des ponts & chaussées, &c. furent réorganisées : il en fut de même de celles de santé & de quelques autres écoles spéciales dans plusieurs communes de la République, & particulièrement à Paris : le lycée des arts, qui avait résisté aux secousses de la révolution, fut protégé ; l'aréostation & la thélégraphie reçurent

des accroissemens considérables , comme devant servir utilement au gouvernement & dans les armées; le bureau des longitudes fut formé , & l'on continua à s'occuper avec activité de l'établissement des nouveaux poids & mesures , ainsi que des savantes opérations qui devaient en assurer l'exactitude : les beaux arts ne furent point non plus négligés ; le conservatoire de musique fut organisé , le théâtre des arts reçut des encouragemens , & les artistes de ces deux établissemens concoururent à embellir les fêtes nationales : des musées furent ouverts , non-seulement à Paris , mais encore dans un grand nombre de départemens , & l'on vit y arriver , comme vers un centre commun , cette multitude de chef-d'œuvres de tous les pays & de tous les siècles , destinés à enflammer le génie & à servir de trophées immortels à nos armées.... !

Il eût sans doute été possible d'aller beaucoup plus loin , tant pour faciliter l'instruction & améliorer l'éducation nationale dans toutes les parties de la République , que pour donner aux fêtes & aux monumens publics cet intérêt & ce caractère de grandeur qui leur conviennent si essentiellement ; mais ce qui a été fait jusqu'ici doit avec raison être considéré comme des semences précieuses & fécondes , qui ne peu-

vent manquer de germer bientôt abondamment sur le sol fertile de la liberté.

Quelqu'incomplets qu'aient été les succès du gouvernement dans cette partie , il ferait bien à désirer cependant que ses efforts en eussent obtenu de semblables dans celle *des finances* : rien ne ressemblait plus à l'horrible pénurie des subsistances , au moment où le régime constitutionnel fut organisé , que celle du trésor public ; il est impossible de se faire une idée juste du désordre inoui des finances de la République à cette époque ; la pénurie était telle que souvent les départs des courriers pour les armées ont été retardés de plusieurs jours , ne pouvant parvenir à leur procurer les faibles sommes nécessaires pour leurs voyages....!

Les services les plus importans languissaient dans le plus affreux dénuement ; les fonctionnaires publics n'étaient point payés , ou ne l'étaient qu'avec des papiers entièrement discredités ; les armées elles-mêmes , à la réserve de celle de Hollande , entretenue par cette république , étaient réduites à la plus affreuse misère , au point que souvent l'on se trouvait dans l'impossibilité de faire payer aux généraux & autres officiers qui les commandaient , la chétive somme de HUIT FRANCS NUMÉRAIRE PAR MOIS , à laquelle leur solde cependant se trouvait à-

peu-près réduite , le reste leur étant payé en *assignats* , valeur nominale , qui à Paris étaient réduits au centième de leur valeur , & qui aux armées perdaient souvent deux ou trois fois davantage ; souvent encore les distributions de rations , devenues leurs seules ressources , leur manquaient en tout ou en partie : *le soldat était NUD ainsi que l'officier* , auquel l'on se voyait forcé de faire donner de temps à autre quelques vêtemens ! Les arsenaux étaient partout épuisés ; & presque toutes nos armées battues alors , ou sur la défensive , se trouvaient sans fusils , sans canons , sans caissons , sans chevaux , sans approvisionnemens . . . ! La marine & toutes les autres parties du service public languissaient dans un semblable dénuement . . . !

Au milieu de cette effrayante pénurie , la rentrée des impositions ne se faisant qu'en *assignats* , pouvait être considérée à-peu-près comme nulle ; & le *crédit public* était tellement altéré , qu'il était absolument impossible de songer à se procurer par cette voie les moindres ressources ; la seule dont on pût faire encore quelqu'usage , était celle des biens nationaux , *tant fonciers que mobiliers* ! Les premiers ne se vendant , ni aussi promptement , ni aussi avantageusement qu'il eût été nécessaire , pour subvenir aux besoins les plus urgents , l'on se

vit obligé de vendre ou *engager les derniers* : le mobilier provenant des émigrés, ainsi qu'une partie des effets les plus précieux du garde-meuble national, furent vendus comme dernière ressource ; quelques autres tels que des DIAMANS, FURENT MIS EN GAGE *en pays neutre*, pour les fournitures les plus urgentes à faire aux armées : jamais peut-être dans aucun tems & dans aucun pays, il ne s'était fait sentir un tel embarras dans les finances d'un grand État, désolé en même temps par une affreuse guerre civile, & ayant à se défendre contre les attaques d'un ennemi victorieux, entreprenant & implacable.

Dans cette situation désespérante, l'on songea à payer en biens nationaux quelques-uns des fournisseurs des armées ; mais cette ressource resta extrêmement bornée, & ne put pas, à beaucoup près, suffire à tous les besoins, *le crédit particulier* des fournisseurs ne leur permettant, en ce genre, que des spéculations trop peu étendues : le Directoire usa encore d'un autre moyen pour se procurer le numéraire qui lui était indispensablement nécessaire pour une foule de dépenses, pour lesquelles le papier-monnaie lui était entièrement inutile, telles que *plusieurs* de celles relatives aux armées & aux relations extérieures ; ne pouvant

se dissimuler que l'échange trop multiplié de ce papier, sur les différentes places de commerce de la République, ne faisait que de le déprécier de plus en plus, il crut devoir employer une voie indirecte d'échange, en faisant acheter en papier, par des négocians de confiance, différentes marchandises qu'il faisait revendre en numéraire; il pouvait même y avoir quelque chose à gagner par cette spéculation; mais ayant des bornes très-resserrées par sa nature, le bien qui pouvait en résulter, ne devait pas en avoir de plus étendues.

Le Directoire se servit encore de quelques autres moyens d'industrie, capables de lui procurer des fonds disponibles; quelques-uns d'eux devaient même produire de plus l'effet d'altérer le crédit de nos ennemis; mais tous ces moyens qui réussirent plus ou moins bien, ne furent que de légers palliatifs aux maux qu'il s'agissait de guérir; il fallut donc songer à employer de plus grands moyens, pour se tirer de l'état de crise affreux où l'on se trouvait! Le paiement ordonné des impôts, en valeurs plus réelles que celles qui avaient eu lieu depuis long-temps, y fut bien un acheminement, mais les rentrées que ce nouveau mode faisait espérer, n'étaient ni suffisantes, ni sur-le-champ disponibles; & cependant rien n'était plus urgent

que la plus grande partie des dépenses à faire : les anticipations toutefois sur les recouvrements futurs , présentèrent de nouvelles ressources ; mais outre qu'elles étaient ruineuses , & qu'elles n'étaient tolérables qu'à cause de l'extrême besoin , elles ne purent pas , réunies à toutes les autres , combler à beaucoup près le vide immense qu'il était cependant indispensable de remplir , sous peine de voir périr la chose publique.

L'on sentit donc la nécessité de recourir à des moyens extraordinaire s , & c'est ce qui produisit d'abord le premier emprunt forcé , qui seul eût suffi & au-delà pour attendre les ressources réelles & bien connues de l'impôt & de la vente des biens nationaux , s'il eût été mieux exécuté , tel à-peu-près qu'il avait été conçu par le Directoire : en effet , qu'est-ce qui fit échouer cette mesure salutaire ? N'est-il pas généralement reconnu que ce fut l'arbitraire seul autorisé par la loi , dans la répartition de cet emprunt ? Arbitraire qui en a rendu le recouvrement absolument impossible , de manière que cet emprunt , qui devait produire environ trois cents millions numéraire , ou valeur équivalente , n'en a produit au plus que soixante , dont la plus grande partie encore n'a été d'aucune ressource , ayant été soldée en assignats

qui ont été *annulés* ; le Directoire , qui avait imaginé cet emprunt , avait proposé au contraire de le *régulariser* sur les cotes d'impositions ordinaires , en en exceptant toutefois le tiers , la moitié , ou même une plus grande quotité des contribuables les moins imposés ; de cette manière la répartition se faisant au *marc* la livre des contributions , aucune opération ne pouvait être ni plus courte ni plus facile ; personne alors n'eût eu le droit de se plaindre , puisqu'au lieu d'un impôt considérable qu'on eût pu exiger dans un moment d'extrême besoin , l'on se serait borné à un seul emprunt modéré sur les citoyens les plus aisés : l'on n'eût pu non plus objecter *l'inconstitutionnalité* de cette mesure , puisqu'alors tout arbitraire *en eût été banni* , & que l'exemption des moins imposés n'aurait pu être considérée que comme un *dégrevement général* en leur faveur ; les administrations centrales , d'un autre côté , auraient été autorisées à prononcer un semblable *dégrevement partiel* , dans les classes imposées à l'emprunt , lorsqu'elles l'auraient jugé convenable , sans pour cela l'être à surcharger aucune cote , au-dessus du taux fixé par la loi générale de répartition : si ce plan simple eût été suivi , l'emprunt se fût levé avec la plus grande facilité , & le trésor public se fût trouvé alimenté ,

sans qu'il eût été besoin par la suite de recourir à de nouvelles ressources extraordinaires ; mais le Corps législatif crut devoir se servir de cette mesure pour remplir en même temps *d'autres vues* ; & celle qu'il adopta ne produisit presque pas d'autre effet, que d'occasionner un mécontentement général, tant dans la classe des citoyens aisés, que dans celle des ouvriers qui se trouvèrent sur le point de manquer d'ouvrage, chacun s'empressant de diminuer ses dépenses, pour se soustraire à l'arbitraire de la répartition.

Cette mesure manquée, il fallut songer à y suppléer, ce qui amena la création des *mandats territoriaux*, qui, pour des motifs à-peu-près semblables, ne réussirent guères mieux que n'avait fait l'emprunt.

Le Directoire proposa la création de *cinq cents millions de mandats*, représentans pareille valeur de *biens nationaux*, en fixant celle de ces mandats à *cent fois celle des assignats*, qui alors se trouvant dans ce rapport avec le numéraire, devaient, selon toutes probabilités, éléver les mandats à-peu-près à la même valeur, en ayant sur-tout attention de n'en créer que pour une somme beaucoup moindre que la véritable valeur des biens nationaux restans alors à vendre : le Corps législatif, frappé de

la justesse de ces vues, crut encore devoir travailler à les améliorer ; au lieu de *cinq cents millions* de mandats, il en décréta pour *deux milliards cinq cents millions* ; & au lieu d'en éléver la valeur à *cent fois* celle des assignats, il les réduisit à *trente fois*, dans l'espérance de relever ce papier discrédité ; mais il résulta, d'une part, de ce changement, que les mandats, loin de relever les assignats, tombèrent, dès leur émission, dans la même proportion qu'eux, au lieu de se soutenir à une valeur centuple, comme le numéraire, ainsi qu'il eût été facile de l'obtenir, si on les eût créés dans ce dernier rapport ; il résulta, d'une autre part, que ces mandats se déprécièrent rapidement, parce qu'en ayant créé pour une somme beaucoup trop considérable, l'on conçut sur-le-champ des inquiétudes sur leur hypothèque ; ces inquiétudes n'eussent point eu lieu, si l'on n'en eût créé que pour *cinq cents millions*, ainsi que le demandait le Directoire, chacun sachant que les biens nationaux restant alors, *excédaient de beaucoup cette valeur.*

La multiplicité des mandats les rendit cependant d'une certaine utilité, malgré leur énorme dépréciation, & l'on ne se trouva point obligé de recourir à de nouvelles ressources extraordinaires, avant les événemens de fruc-

tidor: il est vrai que les prodigieuses conquêtes de nos armées en fournirent elles-mêmes d'assez importantes , puisque la plus considérable d'entre elles , celle d'Italie , indépendamment de son propre entretien , fit encore remettre au trésor public quelques fonds provenant des contributions levées sur l'ennemi : le Directoire n'en resta pas moins toutefois , pendant tout le temps qui s'écoula depuis son organisation jusqu'à cette époque , dans un extrême embarras , qui ne permettant jamais de faire des affaires *au comptant* , nécessita toujours une augmentation plus ou moins grande de dépense , qu'autrement l'on eût pu éviter.

Cette fâcheuse situation détermina une foule de messages du Directoire aux conseils , qui créditaient bien les ministres des fonds demandés , mais qui ne donnaient point les moyens suffisans pour les recouvrer : de là des sujets de plainte & de mécontentemens réciproques , le Corps législatif reprochant au Directoire des dépenses excessives ; & celui-ci se plaignant que le Corps législatif le mettait , ou dans l'impossibilité de pourvoir aux dépenses indispensables , ou dans la nécessité de les augmenter , faute de pouvoir présenter aux fournisseurs des fonds réalisés , ni même des rentrees assurées à époques fixes.

Après le 18 fructidor, le Corps législatif ne refusant plus aucun des moyens qui lui furent indiqués par le Directoire, *ces reproches durent cesser*; aussi vit-on bientôt se succéder rapidement de *nouveaux impôts*, tels que les droits de barrière sur les routes, les octrois municipaux, le timbre des journaux & autres papiers, la loterie nationale, l'impôt sur les fenêtres, les droits de greffe, une augmentation sur ceux d'enregistrement, de douane, de poste, &c. &c. jusqu'à ce qu'enfin, plus d'une année après, le conseil des anciens *rejeta celui proposé sur le sel*, qui toutefois fut en partie remplacé par l'augmentation de quelques autres, tel que celui des portes & fenêtres, *qui fut doublé*.

La guerre s'étant renouvelée avec fureur, & toutes ces ressources ne suffisant pas encore, il vient d'être ordonné un nouvel emprunt forcé de *cent millions*; mais la loi de répartition de cet emprunt se trouvant, d'une part, être extrêmement rigoureuse à l'égard d'une certaine classe de citoyens; & d'une autre, fortement entachée d'arbitraire, il est à craindre que cet emprunt ne puisse se réaliser aussi promptement ni aussi complètement qu'il ferait à désirer, en même temps qu'il pourrait nuire à d'anciennes branches assurées de revenus publics: l'on pour-

rait reprocher un autre vice bien plus considérable encore à cet emprunt, qui est sa répartition en *raison progressive*; car si cette théorie d'*impôt progressif* pouvait jamais être admise, il en résulterait clairement qu'il n'y aurait plus de propriétés assurées, puisque, comme il va arriver par cette loi d'emprunt, le citoyen le plus riche se trouvera forcé d'abandonner la totalité, ou presque la totalité de ses revenus, lorsque celui au contraire, qui le sera moins, *conservera tous les siens . . . !*

Les circonstances exigeaient-elles impérieusement une semblable mesure? Je ne puis le penser sur-tout, puisqu'il ne s'agissait pas de lever une somme excédant celle de cent millions; si elle a été déterminée par des vues politiques plutôt que financières, il resterait à discuter si le Corps législatif, en adoptant cette mesure, ne s'est point écarté de la Constitution . . . ! Mais ce n'est point le lieu de traiter ici cette question, il me suffit d'ajouter qu'en général, le Corps législatif & le Directoire ne se sont point assez occupés du principal & MEILLEUR MOYEN d'amélioration des finances de la République, moyen qui consiste beaucoup plutôt à diminuer les dépenses qu'à augmenter les recettes! C'est principalement depuis le 18 fructidor que ce principe paraît avoir été entièrement méconnu: je citerai, entr'au-

tres preuves , l'augmentation des dépenses du Directoire , qui , avant cette époque , avaient été fixées à 1,500,000 *liv.* & qui le furent quelque temps après à plus de *trois millions* ; quant à celles du Corps législatif , *comment concilier* , je ne dirai pas seulement avec une sévère économie , mais même avec *l'acte constitutionnel* , l'augmentation de 330 *fr.* par mois , allouée à chacun de ses membres , sous le vain prétexte de *l'entretien d'un secrétaire* que l'on fait qu'ils n'ont pas ?

Combien d'autres dépenses ne pourraient-elles pas être , ou entièrement supprimées , ou considérablement diminuées ?

Ce plan de finances , véritablement républicain , l'emporterait sans doute infiniment sur celui qui consiste à travailler , chaque jour , à augmenter les recettes ! Mais il suffit de l'avoir rapidement indiqué dans cet ouvrage , destiné seulement à tracer l'histoire , & non à présenter un système détaillé de finances ; nul doute , au surplus , que la grandeur du mal ne décide un jour l'adoption de ce plan , qu'il serait si utile de substituer à ceux suivis jusqu'aujourd'hui , & qui seul peut convenir à une grande nation libre : l'on sera convaincu que ce moment ne peut pas être très-éloigné , lorsqu'on saura que la totalité des biens nationaux restans à vendre , (non compris toutefois les

grandes forêts , que l'on a toujours considérées comme ne devant pas être aliénées) n'excède pas aujourd'hui la valeur *de deux à trois cents millions* , dont près de la moitié doit solder le nouvel emprunt ; lorsque l'on sera instruit que , malgré cette petite quantité de biens nationaux à vendre , les bas prix auxquels on les délivre , & la prime accordée aux administrateurs chargés de leur aliénation , l'on n'a pu venir à bout d'en placer , pendant la dernière année , dans toute l'étendue de la République , pour plus de 35 à 40 millions , dont les payemens encore ayant été délégués , à termes plus ou moins éloignés , à différens fournisseurs , ont à peine produit 18 à 20 millions , valeur réelle , à la République .

Ce moyen de RÉDUIRE LES DÉPENSES , est d'ailleurs le seul qui puisse efficacement rétablir le crédit public , qui , à son tour , pourra seul suppléer efficacement par la suite dans les moments critiques , tels que ceux amenés par de nouvelles guerres , à la ressource épuisée des biens nationaux ; ressource , il faut le répéter , qui à peine suffira àachever celle de la révolution , si toutefois , comme on doit le supposer , l'on respecte *les engagemens pris , à diverses époques* , avec les nombreux ACQUÉREURS DE CES BIENS , L'UNE DES PIERRES ANGULAIRES DE LA RÉPUBLIQUE .

C H A P I T R E I V.

Guerre.

A la brillante campagne , qui commença par la levée des sièges de *Dunkerque* & de *Mau-beuge* , & ne se termina , après *dix-sept mois* de victoires non interrompues , que par la prise de *Figuières* & de *Roze* au *Midi* , & l'invasion totale des provinces unies au *Nord* , succédèrent des revers inquiétans : l'ennemi , après avoir forcé l'évacuation de *Manheim* , & fait lever le siège de *Mayence* , avec une perte immense tant en hommes qu'en artillerie & en munitions de toute espèce , avait repris l'offensive sur la rive gauche du *Rhin* , avec des forces considérables , pendant que nos armées s'y trouvaient totalement découragées & épouffées ; la guerre de la *Vendée* que l'on avait cru éteinte un moment , s'était rallumée avec une nouvelle fureur , & avait considérablement étendu ses ravages ; les côtes de la *République* & celle de la *Hollande* son alliée , étaient violemment menacées d'une descente ; à peine pouvions-nous nous soutenir en défensive sur les frontières d'*Italie* .. ! Telle était à-peu-près la situation militaire de la *République* , à l'é-

poque de l'établissement du gouvernement constitutionnel.

Cette position critique, ainsi que je l'ai dit plus haut, détermina la nomination au Directoire, de *Carnot*, à qui l'on pensait généralement devoir, en très-grande partie, les succès non interrompus de cette brillante campagne de *dix-sept mois*, qui avait fondé la République : alors *Jourdan* & *Pichegru* commandaient sur le Rhin ; *Kellerman* & *Scherer* sur les frontières d'Italie ; *Hoche* & *Moreau* sur les côtes de l'Océan.

L'armée de Sambre & Meuse, qui avait passé le Rhin à Dusseldorf, sur la fin de fructidor, an 3, ayant été obligée de se replier en très-grande partie, par suite de l'échec considérable qu'essuya, quelque temps après à Heidelberg, celle du Rhin ; il en résulta non-seulement une très-grande mésintelligence entre les deux généraux qui les commandaient, mais encore une espèce d'animosité entre ces deux armées elles-mêmes : ces dispositions réciproques étaient d'autant plus dangereuses, que l'ennemi ayant débouché par Mayence, paraissait diriger ses principaux moyens d'attaque sur cette frontière, & que chaque jour les deux armées diminuaient, d'une manière effrayante, par la désertion. La division de celle du Rhin notamment, qui avait levé le blocus de Mayence, & qui, à

cette époque , était composée de *vingt-cinq à trente mille* hommes , était presque totalement anéantie.

Le Directoire , qui sentit combien cette position était critique , se hâta de travailler à leur réorganisation , & après avoir donné des ordres afin qu'elles prissent pour l'hiver des positions défensives , il s'occupa de mettre à exécution l'arrêté que la Convention , dans les derniers momens de son existence , avait , *par une loi spéciale* , chargé son comité de salut public de prendre , pour l'organisation de l'armée , en l'an 4.

Cet arrêté ayant *ainsi force de loi* , quoique juste & utile au fond , sous le point de vue d'ordre & d'économie , fut pour le Directoire chargé de son exécution , un acte qui , dès ses premiers pas , *lui fit une foule innombrable d'ennemis* , cet arrêté réduisant considérablement le nombre des *cadres* , & entraînant une réforme d'environ *vingt-trois mille* officiers de tous grades & de toutes armes : pour diminuer cependant , autant qu'il lui était possible , les inconvénients d'une aussi prodigieuse réforme d'officiers , dont la plupart n'avaient d'autres moyens de subsistance , & avaient rendu des services plus ou moins importans , *dans* les armées , il établit , pour cette opération délicate , des règles générales qui , *en soustrayant* chaque officier de l'ar-

mée à l'arbitraire (1), lui enleva à lui-même jusqu'à la faculté de pouvoir accorder la moindre préfè-

(1) Le même soin qu'eut à cette époque le Directoire, pour éviter tout arbitraire, le triumvirat le prit par système, après fructidor, pour tout y soumettre.

Il est impossible de se faire une idée du *despotisme* avec lequel il a depuis traité l'armée ! Il ne s'est pas contenté de prononcer des destitutions *arbitraires* dans tous les grades, & de traduire les meilleurs officiers, ceux qui donnaient quelque ombrage à son autorité usurpée, devant des conseils de guerre, dont il faisait désigner les juges par ses *proconsuls* ; il a poussé la tyrannie jusqu'à refuser des traitemens de réforme ou de retraite à ceux *A QUI LES LOIS EN ASSURAIENT*, malgré qu'il fut parfaitement instruit qu'ils n'avaient d'autres ressources pour subsister eux & leurs familles ; malgré les nombreux services qu'ils avaient rendus à la République ; malgré enfin les honorables cicatrices dont ils étaient couverts....!!! Il a fait plus encore, pour consolider sa tyrannie, en distribuant à d'autres, suivant ses seuls caprices, & contre le texte précis des lois, les bienfaits nationaux.... comme pour annoncer à l'armée que de *sa volonté* seule dépendaient toutes les grâces, tous les emplois, même l'*existence & l'honneur* de ses guerriers : que lui seul enfin était le *MAITRE de la République* : que tous ceux qui ne seraient pas aveuglément soumis à ses ordres *SOUVERAINS*, périraient, les uns flétris par *SES tribunaux*, les autres de *misère* : que ceux au contraire qui protégeraient son *despotisme*, seraient accablés d'honneurs & de richesses, suivant le

rence : ainsi il fut réglé que dans chaque armée il serait établi un certain nombre de demi-brigades, de bataillons & d'escadrons composés de tous ceux qui existaient alors, & que dans cette amalgame, *les plus anciens officiers de chaque grade, dans chaque armé, seraient conservés*, jusqu'à concurrence du nombre nécessaire pour la nouvelle formation prescrite par l'arrêté du comité de salut public; le surplus dut se retirer dans ses foyers avec une légère indemnité temporaire.

Le Directoire, par la suite, touché de la situation pénible de la plupart de ces officiers réformés, & désespérant de déterminer le Corps législatif à proroger leur traitement de réforme, *prit sur lui seul la responsabilité de cette prorogation, & fixa provisoirement ce traitement à la moitié de celui d'activité* : plusieurs membres des conseils parlèrent de dénoncer le Directoire à cet

prix qu'il lui plairait de mettre à leur dévouement & à leurs services ... !!

Il est temps de faire cesser un ordre de choses aussi monstrueux, & de prendre enfin des mesures qui soient telles qu'il ne puisse jamais réapparaître : dans aucun temps il n'exista en Europe, même dans les États les plus soumis au despotisme militaire ! Comment pourrait-il donc être toléré plus long-temps chez une Nation qui veut être libre ?

égard ; cependant cette demi-solde fut continuée.

L'arbitraire que , pour adoucir au moins le sort des officiers réformés , le Directoire avait si scrupuleusement évité , dans les divers corps de troupes formant la presque totalité de l'armée , il ne pouvait malheureusement s'y soustraire entièrement pour les officiers d'état-major , généraux & autres ; car , pour les conserver à l'ancienneté , il eût fallu dès-lors renoncer aux services de ceux qui étaient reconnus pour avoir le plus de talent (1) , il eût fallu comprendre dans la réforme Bonaparte , Hoche , Marceau , Moreau , Joubert , &c. Il était donc indispensable de faire un choix , & c'est ce choix nécessaire qui fit principalement des ennemis violens au Directoire ; l'intérêt & l'amour-propre se réunirent pour les rendre irréconciliables , quoi qu'il eût eu la précaution de leur assurer , en attendant leur remplacement , & selon leurs

(1) Il est un fait particulier , à cet égard , qui mérite d'être cité ; un adjudant général de l'armée de l'Ouest , âgé d'environ trente & trente-deux ans , étant venu à Paris pour solliciter sa promotion au grade de général de brigade , auquel il fut reconnu avoir beaucoup moins de droits que plusieurs de ses camarades , mourut de chagrin à Rouen , en retournant à son poste , se disant DÉSHONORÉ d'être obligé de continuer à servir comme chef de brigade . !!

grades , comme à tous les autres militaires , un traitement de non-activité ; & qu'il eût même donné à plusieurs d'entr'eux des commandemens de place , soit en pied , soit furnuméraires : l'animosité fut si grande chez quelqu'un d'eux , que l'on en vit un , *le citoyen Beunat* , qui , après s'être plaint avec violence au Directoire , de ce qu'on employait *Bonaparte* de préférence à lui , dénonça en conséquence au Corps législatif , où il fut trouver des protecteurs , celui des Directeurs chargé spécialement de la partie militaire ; le Corps législatif , après toutefois s'en être fait faire rapport , étant passé à l'ordre du jour , il n'en renouvela ses plaintes & ses menaces qu'avec plus de fureur (1) ! Beaucoup

(1) Le général *Josnet* , qui avait été compris dans cette réforme , se permit , à l'égard du directeur *Carnot* , comme chargé de la partie de la guerre , les injures & les MENACES les plus violentes ; employé ensuite comme commandant furnuméraire , il se calma un instant ; mais ces commandemens ayant été supprimés par mesure générale , & se trouvant ainsi réduit de nouveau à sa solde de non-activité , ses menaces se renouvelèrent avec une nouvelle fureur ! *Sa violence & son animosité contre Carnot* étant bien connues de ses collègues , à qui il avait communiqué toutes ses lettres , ils le firent employer à Paris , la nuit du 17 au 18 fructidor , en qualité d'inspecteur de police... ! Quelque tems après il fut renvoyé de ce nouvel emploi...

d'autres, quoiqu'usant d'un peu plus de mesure ; n'en conservèrent pas moins d'animosité ; le plus grand nombre cependant fut rendre justice au Gouvernement, & plier au joug des lois & de la nécessité.

En même tems que le Directoire s'occupait de cette pénible organisation, il travaillait à rappeler sous les drapeaux une foule de défenseurs de la patrie, que des revers inattendus en avaient éloignés ; & ses mesures à cet égard eurent un tel succès, que bientôt les cadres de toutes les armées de la République se trouvèrent *au-dessus du complet*, sur-tout ceux des armées du Rhin : rien ne fut négligé non plus pour réparer au matériel les pertes immenses qu'elles avaient essuyées ; les effets les plus précieux furent vendus ou mis en gage, pour y parvenir plutôt ou plus sûrement.

Tout étant ainsi préparé, le général en chef de l'armée de Sambre & Meuse, *Jourdan*, fut mandé par le Directoire, tant pour connaître quelle étoit précisément la situation & l'esprit de cette armée, qui, par le nombre de ses combattans, ainsi que par ses services éclatans & multipliés, pouvait être considérée comme la première & la plus importante de la République, que pour asseoir avec plus de certitude

un plan de campagne digne du gouvernement constitutionnel.

Jourdan arrivé à Paris, y fut accueilli par le Directoire & les ministres, avec la distinction la plus flatteuse; chacun de ses membres lui prodigua à l'envie des caresses & des fêtes, & il ne retourna à l'armée que comblé de présens de sa part, au nom de la République, tant en chevaux richement équipés, qu'en armures précieuses; premiers dons de ce genre qui aient eu lieu, & qui depuis ont été regardés comme les récompenses les plus honorables qui pussent être accordées à un guerrier républicain.

Ce général ayant témoigné au Directoire la répugnance qu'il avait de continuer à concerter ses opérations avec Pichegru qui commandait l'armée du Rhin, destinée à agir de concert avec celle de Sambre & Meuse; on lui promit de prendre des mesures pour faire cesser toute mésintelligence nuisible au bien du service, & il augura faussement, de toutes ces circonstances, qu'on lui donnerait le commandement en chef des deux armées.

De retour à celle de Sambre & Meuse, plusieurs des généraux les plus distingués, & autres officiers qui la commandaient sous lui, crurent s'apercevoir qu'il affectait d'attribuer

bien plus à lui-même qu'à eux & au reste de l'armée , les honneurs distingués qu'il venait de recevoir de la part du gouvernement ; ils lui reprochèrent de revenir chargé de présens *pour lui seul* , sans rapporter aucune marque particulière de satisfaction pour les autres officiers de l'armée ; preuves incontestables , selon eux , qu'il n'avait point fait valoir leurs services , comme ils pensaient qu'il aurait dû le faire : il en résulta , de part & d'autre , des propos très-éloignés de la bienveillance qui devait continuer à animer des frères d'armes ; & par suite , une mésintelligence qui , quelque tems après , influa , de la manière la plus désastreuse , sur les opérations dont fut chargée cette armée : cette funeste division se prononça particulièrement entre *Jourdan & Kleber* , qui avait rendu en mille occasions les plus importans services , qui était aimé & estimé de toute l'armée , & que jusqu'à cette époque Jourdan s'était plu à consulter dans toutes les occasions importantes. Le Directoire , en apprenant ces détails , fut instruit aussi qu'il existait une très grande animosité *dans l'armée du Rhin contre Jourdan* , par suite de propos outrageans que sans doute on lui avait prêté contre elle.

Ce fut dans ces circonstances que le général Pichegru , dont les dernières opérations avaient

compromis le salut de cette armée (1), & qui depuis n'entretenait plus avec le gouvernement une correspondance telle que celui-ci l'eût désirée, fut mandé à Paris, & bientôt après remplacé par le général *Moreau*.

Ce changement ne plut point au général *Jourdan*, qui s'était flatté de réunir le commandement des deux armées ; il exulta bientôt en conséquence, entre ces deux généraux, aussi peu d'intelligence qu'il y en avait auparavant, entre ce dernier & *Pichegru* ; mais le directoire, qui était instruit de l'animosité qui existait à cette époque contre le général *Jourdan* à l'armée du Rhin, & qui d'ailleurs, quoique ce général eût toujours été heureux jusqu'alors, doutait encore s'il aurait les talens nécessaires pour commander deux aussi grandes armées réunies, pensa qu'il ne devait pas moins en compter sur les efforts de *Moreau* & sur les siens, pour faire réussir le vaste plan de cam-

(1) Après le passage du Rhin, à *Dusseldorf*, par l'armée de *Sambre & Meuse*, il mit une excessive lenteur à occuper la place de *Manheim*, & ne passa le fleuve qu'avec des forces très-inférieures à celles dont il pouvait disposer ; ce qui fit qu'il fut complètement battu près d'*Heidelberg*, & par suite obligé d'évacuer *Manheim*, & de lever le siège de *Mayence*, avec une perte immense.

pagne qu'il avait conçu , plan qui , en faisant l'étonnement & l'admiration de l'Europe , devaitachever de placer la France républicaine au-dessus de toutes les nations guerrières.

En Italie le général Scherer ne se sentant point les moyens de le réaliser (1) , le Directoire y envoya Bonaparte qui commandait alors l'armée de l'intérieur , & qui n'ayant jamais encore commandé en chef , ni même comme général divisionnaire dans aucune armée active , ne donnait au gouvernement d'autre garantie de ses talens , que la conduite qu'il avait te-

(1) Comment les *triumvirs* , qui avaient une parfaite connaissance de l'*insuffisance* de Scherer , avouée par lui-même à cette époque , ont-ils pu lui confier en l'an 7 le commandement de cette même armée , contre des forces beaucoup plus formidables que celles qu'il n'avait osé se charger d'attaquer en l'an 4 ? Ne devaient-ils pas nécessairement s'attendre aux funestes résultats qui en ont été la suite.... ? Certes ils ne pouvaient ignorer que pendant son ministère OU IL AVAIT ÉTÉ APPELÉ PAR REWBELL , loin de s'occuper à perfectionner ses connaissances militaires , il n'avait cessé au contraire de travailler à s'*ABRUTIR* dans la fange de tous les vices... ! Mais il s'agissait de l'en tirer *HONORABLEMENT* , afin de l'intéresser personnellement à ne point compromettre ceux qui avaient partagé avec lui les dépouilles de la République... !!

nue constamment dans les grades inférieurs , & ce feu du génie qu'il était impossible à celui qui en avait la moindre étincelle , de ne pas démêler en lui.

Ce choix fut d'abord désapprouvé de ceux qui ne connaissaient pas ce général , & ne le jugeaient que d'après son âge ; mais le dévouement de ce jeune héros qui , commandant à Paris , ne demandait qu'à s'arracher aux délices de cette ville superbe , où il venait de faire un riche mariage , pour s'élancer au milieu des hasards & des périls de la guerre ; la profondeur avec laquelle il dissertait sur toutes les branches qui tenaient aux importantes fonctions qu'il désirait qui lui fussent confiées ; la parfaite connaissance qu'il montrait avoir du caractère des habitans & de la nature du pays où il s'agissait de porter offensivement la guerre ; les immenses ressources qu'annonçait en lui l'ardeur de son imagination , sagement tempérée par la prudence & le sang-froid du général le plus consommé... &c. , n'avaient laissé aucun doute dans l'esprit du Directoire , & notamment de celui de ses membres , chargé de la partie de la guerre , depuis long-tems accoutumé à désigner les généraux qui savaient enchaîner la victoire aux drapeaux républicains , que celui-ci ne leur serait point inférieur , & peut-

être les surpasserait tous : il fut donc lancé dans la carrière , & ses premiers essais étonnèrent ceux même qui en attendaient le plus. Dès le second mois de son arrivée en Italie , il avait su forcer le roi de Sardaigne à demander la paix , & à l'accepter aux conditions que le Directoire avait bien voulu lui accorder ; conditions qui étaient telles qu'elles le mettaient dorénavant , par la démolition de plusieurs de ses forteresses les plus importantes sur les frontières de France , notamment de celle de *la Brunette* , non-seulement dans l'impossibilité de prendre les armes contre elle , mais encore dans la nécessité de se déclarer *en sa faveur* , toutes les fois qu'elle ferait forcée de porter la guerre en *Italie*. Ces éclatans succès furent rapidement suivis d'autres plus éclatans encore ; & dès le 15 prairial an 4 , il fit son entrée victorieuse à Veronne , après avoir défait l'ennemi dans une multitude de batailles , & lui avoir fait , dans ces combats successifs , un si grand nombre de prisonniers , que l'histoire moderne n'en offrait point d'exemple auparavant.

Ces brillantes victoires retentirent bientôt sur les bords du Rhin ; & l'établissement que fit le Directoire , *du défenseur de la patrie* , journal qui fut répandu avec profusion dans les armées , devint bientôt un puissant moyen d'émulation

guerrière & une véritable récompense pour ces braves armées qui travaillèrent à l'envie à en remplir glorieusement les feuilles que la renommée transportait d'un vol rapide à leurs rivales de gloire.

En même tems que le château de Milan capitule, & que le Pape obtient une armistice de l'armée d'Italie, celle du Rhin passe ce flenve près de Strasbourg, & celle de Sambre & Meuse près de Neuwied, puis s'avancent l'une & l'autre toujours victorieuses vers le centre de l'Empire, dont plusieurs princes s'empressent alors de solliciter la paix ou des armistices.

En Italie & en Allemagne, ces trois armées vivent dans l'abondance aux dépens de l'ennemi qui lui abandonne d'immenses magasins, un pays riche & étendu, & une nombreuse population, dont une partie s'élance avec courage vers la liberté.

Les deux armées de Sambre & Meuse & du Rhin, après des prodiges de valeur, étaient prêtes à se joindre sous les murs de Ratisbonne, & à donner ainsi la main à celle d'Italie, à travers le Tyrol menacé au nord & au midi; déjà l'armée du Rhin, après avoir passé le Leck à la nage, était aux portes de Munich, & l'électeur de Bavière avait acheté d'elle une armistice, par la promesse d'une contribution

confidérable, lorsqu'au moment où l'on devait le moins s'y attendre, l'armée de Sambre & Meuse, dont la droite était trop avancée, éprouva un premier échec qui eût pu facilement être réparé par une armée aussi nombreuse & aussi aguérie, soutenue par celle du Rhin ; mais par une fatalité qu'on ne peut concevoir, & qui ne peut guères être attribuée qu'à la funeste mésintelligence qui existait entre les généraux ; d'autres prétendent à la secrète jalouse de l'un d'entr'eux, Jourdan, qui, depuis l'ouverture de la campagne, n'avait cessé de témoigner son mécontentement de n'y pas jouer le rôle principal ; elle se mit en pleine retraite devant une armée qui à peine l'égalait en nombre ; retraite qui, par sa rapidité à travers une foule d'obstacles naturels que son général avait annoncé plusieurs fois, qu'il n'avait pu surmonter qu'avec beaucoup de peines & de temps, contre des *FORCES TRÈS-INFÉRIEURES* ; & par les pertes incalculables que fit l'armée en magasins, munitions & autres moyens de tout genre, put plutôt passer pour une déroute générale, que pour une véritable retraite : aussi cette armée qui était forte d'environ *soixante mille hommes*, & approvisionnée de tout ce qui lui était nécessaire, arriva-t-elle sur les bords du Rhin dans l'état le plus déplorable, abso-

lument hors d'état de pouvoir se remettre en campagne , sans de nouveaux & immenses préparatifs qui demandaient nécessairement un tems & des fonds considérables... !

C'est à cette époque que Jourdan fut remplacé par le général Beurnonville qui commandait alors l'armée du Nord , dont on fut obligé d'appeler une partie avec lui , pour renforcer celle de Sambre & Meuse , toujours pressée par un ennemi aussi entreprenant que présomptueux , depuis le succès aussi inattendu qu'extraordinaire , qu'il venait d'obtenir.

La retraite de cette armée découvrant entièrement le flanc gauche de celle du Rhin , celle-ci ne tarda pas à voir l'ennemi sur ses derrières , lui intercepter toute communication avec les frontières de France ; elle dut songer alors elle-même à sa retraite qui chaque jour devenait plus difficile & plus périlleuse : elle parvint cependant à l'effectuer , avec une telle conduite & un tel courage , qu'après avoir plusieurs fois battu complètement l'ennemi , notamment à Ribeyrac , & lui avoir fait une quantité considérable de prisonniers , elle parvint enfin à se faire jour & à gagner les bords du Rhin , dans le meilleur ordre , & plutôt dans l'attitude d'une armée triomphante que d'une armée en retraite : toujours prête à reprendre l'offensive ,

l'ennemi croit n'avoit rien fait , s'il ne l'a forcé à évacuer la rive droite du Rhin ; c'est là , c'est à Kell que de nouveaux triomphes l'attendaien t ; de faibles retranchemens enveloppant un vieux fortin démantelé , destiné seulement à couvrir un pont pendant quelques instans , arrêtent toutes les forces réunies des deux armées impériales qui , ne s'en emparent qu'au milieu de l'hiver , après environ quatre mois d'attaque (1) , avec une perte immense , & après avoir laissé filer à l'armée d'Italie des secours considérables qui lui assurent les nouveaux succès qui doivent la conduire avx portes de Vienne , & terminer la guerre.

Ainsi l'héroïque conduite de cette armée remplit seule presqu'en entier , dans sa retraite glorieuse , le but auquel elle était appelée à concourir avec celle de Sambre & Meuse , en pénétrant ensemble dans le centre des états héréditaires de la maison d'Autriche.

Rien ne fut cependant négligé pour remettre , le plutôt possible , ces deux armées en état d'exécuter , dès le commencement de la campagne

(1) La première attaque de Kell eut lieu le deuxième jour complémentaire , an 4 , & il ne fut définitivement rendu que le 21 nivôse , an 5 , la tranchée étant ouverte depuis plus de deux mois.

suivante , le grand projet d'attaques combinées , qui n'avait échoué que par la retraite imprévue de l'armée de Jourdan. Le général Hoche fut en conséquence choisi pour le remplacer , & dès le mois de germinal elles passèrent l'une & l'autre le Rhin de vive force ; la première à Neuwied , & la seconde à Strasbourg , toujours sous les ordres du général Moreau. Après plusieurs batailles où elles restèrent constamment victorieuses , elles allaient , de concert , poursuivre leurs succès , lorsqu'elles apprirent que ceux de l'armée d'Italie venaient enfin de déterminer l'Empereur à accepter la paix , dont les préliminaires avaient été signés à Léoben le 29 germinal an 5.

La même armée , pendant que tous ces divers événemens se passaient sur le Rhin , avait continué le cours de ses brillantes victoires ; le Pape s'était empressé de solliciter & de conclure une armistice , en voyant les Français aux portes de Rome ; le château de Milan avait capitulé ; le roi de Naples & le duc de Parme avaient fait leur paix particulière ; & quelques légers échecs effuyés sous les murs de Mantoue , dont le blocus fut un moment levé , furent bientôt réparés par les fameuses journées de Roveredo , de Baffano , de Saint-Georges , d'Arcole , de Rivoli &c. , & enfin par la prise même

de cette forteresse qui capitula le 14 pluviôse an 5, & dont la chute assit les fondemens de la liberté en Italie, par l'établissement de la République cispalpine. La reddition de cette place importante, & l'arrivée des colonnes du Rhin sous les ordres du général Bernadotte, déterminèrent bientôt de nouveaux succès non moins brillans & plus décisifs encore que les premiers. Au passage de la Piave, le 23 ventôse, succéda bientôt celui du Taglamento & la prise de *Gradisca*, celle de *Goritz*, *Trieste* &c., & enfin l'occupation des *Alpes septentrionales*, après les combats du *Tarvis* & de la *Chiuse*, ainsi que celle de *CLAGENFURTH*, d'où le vainqueur s'empressa, dès le 10 germinal, de présenter l'olivier de la paix à son ennemi (1), sans cependant suspendre le cours de ses prodigieux succès, qui ne furent arrêtés que par la suspension d'armes qui eut lieu le 18 germinal, après la prise de *Pruck*, située à trente lieues de *Vienne*; suspension d'armes, que l'ennemi n'obtint qu'en abandonnant la place de *Gratz*, comme un gage de son désir de travailler sincèrement à la paix.

En même tems que se faisaient ces brillantes & rapides expéditions, les divisions coman-

(1) Voyez l'extrait de la lettre de Bonaparte, au prince Charles.

dées par le général *Joubert*, après avoir fran-
chi victorieusement le *Lavis* le 30 ventôse,
s'être emparées de *Botzen* & de *Brixen*, & s'être
défendues, avec un indomptable courage,
contre des forces infiniment supérieures, & des
attaques d'un genre aussi terrible que nouveau (1),
avaient réjoint la grande armée, près *Clagen-
furth*, par la vallée de la *Drave*, lorsque le
général *Laudon* croyait lui avoir coupé toute
retraite, en s'emparant de celle de l'*Adige*.

C'est à cette époque que furent signés lespré-
liminaires de paix à *Léoben* le 29 germinal an 5.

A cette époque les Vénitiens, trahissant les
devoirs les plus sacrés de la neutralité, avaient
fomenté, sur les derrières de l'armée, un sou-
levement formidable composé de plus de quarante
mille hommes destinés à lui couper toute re-
traite, en égorgéant les faibles détachemens
qu'elle y avait laissés pour protéger ses éta-
blißemens.

(1) Les Tyroliens se battaient avec un tel achar-
nement & une telle fureur, qu'après avoir fait évacuer
complètement leurs habitations par leurs femmes
& leurs enfans qui se réfugiaient dans les bois & les
montagnes, ils s'élançaient eux-mêmes, sans armes,
sur les troupes, & faisissant corps à corps nos soldats,
ils se roulaient, étroitement embrassés avec eux, à
travers les précipices... !

Cette force imposante devait , d'un côté , donner la main au général *Laudon* qui s'avancait par le *Trentin* , après la retraite de *Joubert* sur *Clagenfurth* ; & de l'autre , à la division de l'armée impériale qui s'était remise en possession de *Fiume* & de *Trieste*. D'horribles massacres avaient déjà eu lieu en divers endroits , notamment à *Véronne* , où nos malades & blessés , au nombre de plus de *quatre cents* , avaient été inhumainement égorgés , lorsque le traité de *Léoben* permit enfin de tirer une vengeance éclatante de cette lâche trahison ! Des colonnes républicaines marchèrent alors contre *Venise* , où le bruit n'en fut pas plutôt répandu , que les gouvernans s'empressèrent d'abdiquer tout pouvoir ; après toutefois avoir fait ouvrir les portes de la ville à ces colonnes , pour empêcher le pillage dont elle était menacée par les esclavons même qu'ils avaient appelés & armés contre nous (1).

(1) Bonaparte , dans son manifeste contre cette République , en date du 14 floréal an 5 , s'exprime ainsi .
 " Pendant que l'armée française est engagée dans les gorges de *Styrie* , & a laissé loin derrière elle l'*Italie* & les principaux établissements de l'armée , où il ne reste qu'un petit nombre de bataillons , voici la conduite que tient le gouvernement de *Venise* . — — Il a profité de la semaine sainte pour armer QUARANTE MILLE PAYSANS , y

Au traité de Léoben succédèrent, quoiqu'un peu tard, celui de Campo-Formio, & le congrès de Rastadt destiné à terminer la guerre avec l'Empire ; mais ce congrès, ainsi qu'on le verra par la suite, n'ayant amené aucun résultat satisfaisant, les hostilités recommencèrent à l'ouverture de la campagne de l'an 7, que le *Directoire déclara la guerre à l'Empereur.*

L'armée du Danube, commandée par *Jourdan*, se dirigea en conséquence vers la Suabe ; mais ayant bientôt éprouvé *des revers considérables*, elle se replia vers le Rhin & en Suisse, qui, dans l'intervalle des négociations, était devenue un nouveau théâtre de guerre. Nos armées ne furent pas plus heureuses en Italie ; divisées en deux parties, l'une occupée àachever la conquête du Royaume de Naples, l'autre à défendre les bords de l'Adige, elles furent forcées l'une & l'autre de se replier successivement

» joint dix régimens d'Esclavons, les organisa
 » en différens corps d'armées, & les porte aux différens
 » points, pour intercepter toute espèce de communication
 » entre l'armée & ses derrières..... Le sang français coule
 » de toute part ; sur toutes les routes on intercepte nos
 » convois, nos courriers & tout ce qui tient à l'armée....
 » La seconde fête de pâques, au son de la cloche, tous les
 » Français sont assassinés dans Véronne.... pendant huit
 » jours l'armée vénitienne assiège ses trois châteaux....
 » &c. »

jusques dans les états de Gênes & sur les Alpes suisses & françaises : ce ne fut même qu'avec les plus grands efforts de courage que celle de Naples, commandée par le général *Macdonal*, put parvenir à effectuer sa retraite, *après les revers inouïs éprouvés par celle de l'Adige sous les ordres de Scherer.*

Celle d'Helvétie, après quelques succès, en éprouva aussi d'assez considérables ; & la crainte d'une invasion, par différens points, sur le territoire de la République, détermina le Corps législatif à ordonner la levée générale des conscrits, qui ne doit pas produire moins de *cinq à six cents mille hommes* des plus robustes & des mieux constitués. Le commandement de l'armée d'Italie fut alors confié au général *Moreau* ; & celle du Danube réunie à celle d'Helvétie, au général *Masséna* ; c'est en ce fâcheux état qu'en étaient les choses à l'époque des changemens faits dans le gouvernement sur la fin de prairial an 7, situation bien différente & entièrement opposée à celles où elles étaient lors de la mutilation du *Directoire constitutionnel* au 18 fructidor an 5.

Plusieurs autres entreprises militaires essayées dans l'intervalle de ces deux époques, ne donnerent malheureusement pas des résultats plus satisfaisans, à commencer par l'*envahissement*

de l'état romain & de la Suisse , qui amena celui de Naples , du Piémont & de la Toscane , & détermina , avec ceux de Malthe & de l'Egypte , *la nouvelle & formidable coalition* , contre laquelle la République a aujourd'hui à lutter : ses succès momentanés contre ces différentes puissances , avant la reprise générale des hostilités , furent même payés bien chers , tant par *les égorgemens en masse* des citoyens , qui eurent lieu à Naples & en Suisse , que par la perte entière de notre escadre à Aboukir ; & depuis , combien ne l'ont-ils pas été encore , tant par celle de Corfou & autres isles de l'Archipel , dont nous avions fait la conquête dans la campagne précédente , que par la presqu'impossibilité de porter des secours efficaces à notre armée d'Egypte , & par les revers que ces succès éphémères même ont entraînés , d'une part , par *la dispersion de l'armée d'Italie* , dispersion qui a causé sa défaite , & d'une autre , en détruisant *la précieuse & ancienne neutralité de la Suisse* , qui garantissait , sur une très grande étendue , nos frontières presqu'entièrement ouvertes de ce côté....!

L'âme est véritablement opprimee , en s'arrêtant sur ces pénibles détails , & en comparant notre situation militaire présente à celle si brillante où elle se trouvait lors du traité de Léon-

ben ; sur-tout lorsque l'on songe que cette cruelle différence est entièrement due aux fautes du gouvernement ! Espérons qu'une meilleure conduite ramènera bientôt les victoires & la paix qu'il a si évidemment repoussées , & avec elle toute espèce de prospérités ; mais ce ne sera pas sans qu'il en coûte encore bien des malheurs à la République , & des larmes à l'humanité !

En exposant les principaux événemens de la guerre depuis l'établissement de la Constitution , je n'ai point encore eu occasion de parler de celle intérieure qui , à cette époque, désolait les départemens de l'Ouest , non plus que de l'expédition d'Irlande , qui suivit de près la pacification de ces départemens , & dont furent chargées les mêmes troupes qui y avaient été si utilement employées , sous le commandement du général *Hoche*.

Ces troupes se conduisirent dans l'intérieur avec tant de prudence , de fermeté , de bravoure & d'activité , que sans en venir à de très grandes actions , & toujours en ménageant le sang de leurs frères égarés , elles parvinrent en peu de mois à éteindre entièrement les brindons de cette affreuse guerre domestique , qui depuis si long-temps désolait plusieurs départemens , & menaçait d'étendre ses ravages dans toute la République .

Cette malheureuse guerre n'était point en-

core terminée , que le Directoire travaillait à en venger la République sur ses véritables auteurs , en préparant secrètement une expédition contre l'Angleterre : cette expédition devait avoir un double but également utile ; celui d'attaquer , dans ses propres foyers , l'ennemi le plus acharné & le plus dangereux de la République ; & celui , en étendant le domaine de la liberté , de lui donner de nouveaux & importans alliés.

La première division de l'armée , destinée à mettre cette entreprise à exécution , forte d'environ *vingt-deux à vingt-trois mille hommes* , partit de Brest sur la fin de frimaire an 5 , pour l'Irlande , avec le général Hoche , en attendant qu'une *semblable division déjà préparée* , pût être embarquée à son tour , ce qui toutefois ne devait avoir lieu que lorsque la première , de concert avec les Irlandais secrètement unis & armés , aurait obtenu quelques avantages , avec *un lieu de sûreté & de retraite au besoin* dans ce pays : il est difficile de calculer jusqu'où auraient conduit les premiers succès de cette expédition , mais elle ne réussit point ! Les vaisseaux de l'escadre chargés des troupes de débarquement , après avoir successivement parus la baie de Bantry , à la réserve seulement de la frégate amirale , rentrèrent à Brest vers le milieu du mois de nivôse , sans que , dans leur

double traversée, ils eussent été inquiétés par aucune escadre ennemie.

Quelque tems après il fut effectué, dans un autre point de l'Irlande, un débarquement partiel d'environ *quinze à dix-huit cents hommes*; mais les Irlandais insurgés ne s'y étant pas rencontrés en force suffisante pour les soutenir & en tirer parti, ils furent tous faits prisonniers.

L'on a feint deux fois depuis de vouloir renouveler cette expédition; la première quelque tems avant les événemens de fructidor; la seconde pour masquer l'expédition d'Egypte; mais jusqu'ici elle n'a point eu lieu, quoiqu'il soit bien démontré à tout homme véritablement instruit, *qu'une attaque directe contre l'Angleterre, serait le meilleur moyen de frapper au cœur cette éternelle ennemie de la nation française*, & avec elle toute la coalition des puissances du continent, que dans sa colossale prospérité commerciale, elle soudoie presque seule. L'on verra dans le chapitre suivant, que les dépenses & les dangers d'une semblable expédition seraient comparativement fort au-dessous des immenses avantages que l'on pourrait raisonnablement en attendre.

Tels sont les principaux événemens de la guerre terrible qu'a eu à soutenir la République,

depuis l'établissement de son pacte constitutionnel.

Le plus beau monument à éléver à la gloire des braves armées qui ont illustré cette brillante époque de leurs triomphes, sera, avec les chef-d'œuvres des arts dont elles ont enrichi & embellie la France, l'histoire détaillée de leurs combats, de leurs victoires & de leur héroïque dévouement; le Directoire qui l'avait senti dès ses premiers pas, avait établi près de lui, comme l'avait fait le comité de salut public, sous lequel s'étaient organisées les victoires, un cabinet historique & topographique militaire, destiné à en recueillir avec soin les matériaux non moins précieux encore pour l'art, que pour l'histoire même de cette guerre glorieuse: il eût été à désirer que cet utile établissement, loin d'avoir été détruit ou amoncelé avec d'autres, & détourné ainsi de sa véritable destination, après les événemens de fructidor, eût reçu au contraire de nouveaux encouragemens: les événemens militaires, qui déjà ont été & seront encore nécessairement la suite de la nouvelle coalition contre la République, détermineront, sans doute, le gouvernement à le rétablir, ainsi qu'il vient déjà de le faire, pour le journal *le défenseur de la patrie*, c'est une dette qu'il ne peut trop tôt s'empresser d'acquitter.

C H A P I T R E V.

Marine & Colonies.

AUTANT le tableau rapide, que l'on vient de parcourir, de la gloire militaire de la République, est majestueux & fécond en grands événemens qui feront époque dans la postérité; autant doit être en comparaison, faible & stérile, pour ne rien dire de plus, celui destiné à tracer ceux de sa marine; l'on se convaincra seulement, après l'avoir examiné, que les essais faits à cet égard depuis l'établissement, du gouvernement constitutionnel, donnent l'espoir bien fondé de voir un jour les succès & la gloire de la marine républicaine, égaler ceux des armées de terre, lorsqu'on saura, avec les mêmes talens, y employer les mêmes moyens.

Les efforts extraordinaires qu'eut à faire la France depuis le commencement de la révolution, n'ayant pas permis qu'on s'occupât beaucoup de cette partie de l'administration, avant la déclaration de guerre à l'Angleterre, elle avait été extrêmement négligée; cet abandon & la défection presque totale des offi-

ciens les plus instruits & les plus expérimentés, avaient réduit cette partie importante de la force publique, à un état qui ne demandait pas moins que les plus grands efforts, pour la rétablir & lui donner cette énergique impulsion, que la révolution avait imprimée à toutes les autres branches du service public.

Cependant le besoin d'une marine formidable se faisant moins sentir, pour le succès immédiat de la révolution, elle dut nécessairement être négligée, & l'on ne s'en occupa effectivement que très-faiblement; la perte de plusieurs de nos colonies, les affreux malheurs des autres, sur-tout de celle de *Saint-Domingue*, réunis aux désastreux événemens de Toulon, qui firent tomber, par la plus infame trahison, une partie considérable des forces navales de la République, entre les mains de ses ennemis, vinrent encore augmenter sa fâcheuse situation.

La conquête de la Hollande cependant, & la paix avec l'Espagne, réparèrent une partie de nos pertes, en nous procurant une marine alliée & dévouée, en même tems qu'elles diminuèrent celle de nos ennemis; telle était notre situation maritime lors de l'établissement du régime constitutionnel.

Le Directoire ne fut pas plutôt organisé,

qu'il songea à la tirer de cet état d'anéantissement, non *par quelques vaines promenades de parade*, mais par quelque expédition utile qui pût en même tems servir d'école aux officiers & aux matelots, nuire essentiellement à son plus mortel ennemi, & exciter par là un enthousiasme qui pût, un peu plus tard, amener de plus vastes résultats.

Ce fut en conséquence de ce plan, que fut entreprise l'expédition commandée par l'amiral Richeri, du banc de Terre-Neuve & des côtes de *Labrador*, qui, à la très-grande confusion des Anglais qui y estuèrent des pertes considérables, réussit aussi complètement qu'il était possible de l'espérer.

En attendant le retour de l'escadre qui avait servi à cette expédition, le Directoire ne négligea aucun moyen pour favoriser l'armement en course, afin de désoler le commerce anglais, & forcer en même tems son gouvernement à employer un très-grand nombre de ses bâtimens de guerre à le protéger : ce genre d'attaque eut un très-grand succès, & l'on vit sans cesse renouveler ce qui était si fréquemment arrivé dans toutes nos guerres avec l'Angleterre; nos vaisseaux détachés battre presque par-tout les siens, même à forces inégales.

Pendant le cours de cette expédition, les Anglais furent aussi continuellement inquiétés, tant par les Espagnols, qui, ayant fait sortir leur escadre, les menaçaient de se déclarer en notre faveur, que par les Hollandais qu'ils savaient s'occuper d'immenses préparatifs, soit pour tenter, de concert avec nous, une expédition sur leurs côtes, soit pour les attaquer dans l'Inde.

La flotte batave ayant été défaite au moment de sa sortie, nous perdîmes presqu'entièrement, pour très-long-temps, cet auxiliaire, qui ne fut pas plus heureux au Cap de Bonne-Espérance, où son escadre tomba entre les mains des Anglais.

Ceux-ci toutefois craignant les nouveaux préparatifs qu'ils ne pouvaient ignorer qui se faisaient contre eux, sur les côtes de France, ainsi qu'une rupture avec l'Espagne ; prévoyant d'ailleurs le moment où, par nos conquêtes rapides en Italie, il leur serait impossible de conserver la Corse, ils s'empressèrent de l'évacuer, pour concentrer davantage leurs forces, & pourvoir ainsi plus efficacement à leur propre défense.

L'escadre commandée par l'amiral Richeri, ne fut pas plutôt de retour, que celle destinée contre l'Irlande mit à la voile : les Anglais

bloquaient depuis long-tems le port de Brest ; pour empêcher cette sortie qu'ils redoutaient ; mais ayant profité d'un gros tems qui les en avait momentanément éloigné , elle se dirigea vers la baie de *Bantry* , où elle arriva successivement en entier , sans que dans sa traversée elle eût eu à lutter contre d'autres ennemis que les vents qui la séparèrent presqu'à sa sortie du goulet ; *une partie considérable de cette escadre resta dans la baie de Bantry , pendant sept jours entiers à attendre les autres divisions* ; mais ne les voyant point arriver , elle retourna à Brest ; elle n'eut pas plutôt quitté cette baie , que le reste de l'escadre y arriva aussi par parties , & la quitta de même : le bâtiment sur lequel était monté le général *Hôche* , ainsi que l'amiral *Morard de Galles* (*la frégate la Fraternité*) , quoique le meilleur voilier de l'escadre **FUT LE SEUL** qui ne vint point mouiller dans la baie de *Bantry* , lieu du rendez-vous général , & qui , quelques jours après , fut relâcher à *Rochefort*.... ! Ainsi manqua cette expédition qui coûta à la République , indépendamment des sommes considérables employées à cet armement , un vaisseau de ligne (*le Sémillant*) , qui se perdit presqu'en sortant de Brest ; & la frégate *la Tortue* , qui , de tous les vaisseaux de l'escadre , fut le seul qui tomba entre les

mains de l'ennemi ; cette tentative n'ayant pas réussi, & le secret de l'expédition ainsi découvert, le Directoire crut devoir disposer autrement des troupes qui y avaient été destinées, tant de celles d'abord embarquées, que d'une quantité à-peu-près semblable, qui n'attendaient, aux environs de Brest, que le moment de s'embarquer à leur tour ; & celles encore placées de *Calais à Dunkerque & Ostende*, pour opérer une puissante diversion sur les côtes du nord de l'Angleterre : une partie de ces troupes passa en conséquence avec le général Hoche, à l'armée de Sambre & Meuse.

Si cette expédition, une des plus belles & des plus utiles qui aient été projetées pendant tout le cours de la guerre, n'atteignit pas à beaucoup près son but, elle servit cependant à prouver à toute l'Europe, & notamment à l'Angleterre, que rien n'était plus faux que l'opinion que son gouvernement avait cherché & était, jusqu'à un certain point, parvenu à accréditer, que ses *vaissaux suffisent seuls pour la garantir de toute invasion étrangère* : aussi depuis cette époque remarquable, ce gouvernement a-t-il beaucoup augmenté ses moyens de défense intérieure, tant en augmentant le nombre des troupes habituellement sous les armes, ou prêtes à les prendre, pour la dé-

sense du pays , que par celui des forts , camps & batteries multipliés sur tout le développement des côtes ; moyens ruineux , sous tous les rapports , pour l'Angleterre , tant par les bras qu'ils enlèvent à l'agriculture & à l'industrie , ainsi que par les nouveaux & énormes subsides qu'ils exigent , que par les graves inconvénients que doit entraîner à la longue , pour la Constitution & conséquemment pour la tranquillité du pays , cette masse extraordinaire de troupes , auquel il n'est ni ne peut être familiarisé.

L'on voit donc que , quoique cette expédition ait échoué pour la plus grande partie , elle n'en a pas moins produit cependant de très-fâcheux effets pour l'Angleterre , & donné à la République la véritable clef qui doit lui servir un jour à se rendre maîtresse de cette moderne Carthage.

L'Angleterre en effet , supposée dépouillée de ses vaisseaux qui peuvent aujourd'hui être considérés comme ses seuls remparts , aucun pays ne serait plus facile à subjuguer , tant par l'immense développement de la partie de ses côtes , où il est possible d'effectuer des débarquemens & le peu de distance où la plupart de ces points se trouvent *du siège du gouvernement & de tous les principaux établissemens de ce*

pays, maritimes, manufacturiers & autres, que par le peu d'obstacles naturels qu'il présente, & par son entier dénuement de toutes places fortes ; car, à la réserve d'un très-petit nombre de ports défendus par quelques fortifications, il n'en existe aucune dans tout le reste de l'Angleterre, ni pour retirer en sûreté les approvisionnemens de guerre, & servir d'appui à une armée inférieure en nombre ou battue, ni pour arrêter les progrès d'un ennemi victorieux, ou intercepter les communications; de manière qu'il est une foule de situations où il ne faudrait que le gain *d'une ou de deux batailles, pour se rendre maître de la capitale*, en même tems qu'on se porterait en force sur les principaux établissemens de marine à *Portsmouth & Plymouth*, ce qui amenerait bientôt la réduction de tout le reste du pays : sa fertilité même ne pourrait qu'en rendre la conquête plus facile, par l'avantage qu'elle procurerait pour s'y approvisionner des subsistances nécessaires, à mesure des progrès : que serait-ce donc si l'expédition était destinée à favoriser une insurrection ?

L'on peut donc assurer que la conquête de l'Angleterre, *supposée dépourvue de ses remparts mobiles*, ne coûterait pas à beaucoup près autant de tems, de moyens, ni de sang, que

coûterait en Italie celle du seul duché de Piémont, s'il était bien défendu; ou au nord, celle des Provinces-Unies.

Il ne s'agit donc, pour y parvenir, que de trouver les moyens, soit de subjuger, soit de neutraliser ces forces maritimes; car l'un & l'autre de ces deux moyens doivent également produire à cet égard le même résultat.

Jusqu'à présent l'on a cru ne pouvoir rien entreprendre contre l'Angleterre, sans avoir employé le premier, celui de subjuger sa marine par la force, & de se rendre préalablement maître de la mer; mais l'expérience n'a que trop souvent démontré depuis long-tems, que ce moyen ne pourrait présenter quelqu'espérance de succès, qu'avec de prodigieux efforts, pendant les préparatifs desquels l'Angleterre aurait le tems d'organiser de nouveaux moyens de défense, & de nous susciter d'autres ennemis: nous devons donc nous borner à neutraliser cette marine; & un moyen certain pour y parvenir, est de tromper sa vigilance, ce qui est facile, ainsi que l'a prouvé, sans aucune replique, l'expédition d'Irlande: ce nouveau système d'attaque correspondra parfaitement à celui mis en usage avec tant de succès, pendant le cours de cette guerre sur le continent; système qui a consisté à marcher toujours en avant, sans

s'assujettir auparavant à se rendre maître de certaines places fortes , même des plus importantes , telles que celles de *Luxembourg* , *Ehrenbreitstein* , *Mayence* , *Manheim &c.* , d'après cette réflexion si simple , qu'en restant vainqueur , ces places devaient nécessairement tomber elles-mêmes ; c'est ainsi qu'en nous rendant maîtres de la *Hollande* & de *Venise* , nous nous sommes aussi , en même tems & sans aucun combat , emparés de toute leur marine... !

Sans doute que l'Angleterre a de bien plus immenses ressources que ces deux états ; mais attaquée à-la-fois dans le centre & les germes réproductifs de sa puissance , elle ne pourrait se relever d'un premier revers un peu considérable , & n'aurait pas même la ressource des plus petits états , qui consiste dans leur restauration par des alliés plus puissans , intéressés à leur conservation ; isolée à sa volonté au milieu des mers , des affaires du continent , elle payerait alors chèrement cet avantage , par l'impossibilité où elle se trouverait à son tour de recevoir des secours efficaces ; elle se verrait forcée , comme le fut Athènes , de se réfugier sur ses vaisseaux ; mais ce ne serait pas avec le même espoir qu'elle... ! N'ayant plus ni abri , ni moyens suffisans d'entretien & de réparations , les vaisseaux eux-mêmes

éprouveraient bientôt le sort du pays qu'ils n'auraient pu garantir.

Tout cet échaffaudage de puissance *éphémère* ne durerait pas beaucoup plus de tems qu'il en faudrait pour préparer l'expédition , sans qu'elle présentât d'ailleurs , dans son exécution , plus de dangers réels , que toute autre entreprise importante : elle demanderait même beaucoup moins de sacrifices que n'en a coûté à la République la moitié de ses conquêtes en Italie , & lui serait , à tous égards , d'un bien plus grand avantage : il n'y a que le préjugé *le plus stupide* qui pourrait empêcher le gouvernement de s'occuper sérieusement de cette utile & brillante entreprise , dès que nous aurons repris sur le continent cette attitude que nous n'eussions jamais dû perdre , & qu'une meilleure conduite ne peut manquer de nous rendre.

C'est en appliquant , *sans aucun discernement* , une partie de ces principes , qu'au lieu d'entreprendre *directement* une expédition contre l'Angleterre , elle fut dirigée contre l'Inde par l'Egypte ; parce que l'Egypte était trop éloignée , & la mer à traverser trop étroite , pour espérer d'échapper à des forces maritimes supérieures : aussi ne fut-ce que par le plus heureux de tous les hazards que l'armée de débarquement échappa , dans sa traversée , à la

destruction qui attendait à *Aboukir* l'armée navale , l'escadre anglaise ayant paru devant *Alexandrie*, *AVEC DES FORCES SUPÉRIEURES*, avant celle de la République.

En adoptant le projet d'attaquer , avec des forces aussi imposantes , les Anglais dans l'Inde , il y eût eu beaucoup moins de dangers à courir , & plus de succès à espérer , d'en prendre la route ordinaire , par le cap de Bonne-Éspérance ; parce que , d'une part , on eût eu tout le tems d'obtenir des succès décisifs avant l'arrivée des secours , & que d'une autre , en cas de retour , il eût été facile non seulement de dérober l'escadre à des forces supérieures , mais même de s'en servir très-avantageusement pour quelqu'autre expédition.

Cette importante opération consommée , & nos succès en Europe restant les mêmes , il eût été facile alors d'établir la nouvelle route par l'Égypte , sans violer , à l'égard de notre plus ancien & plus fidèle allié , le droit sacré des Nations... ! Mais de telles entreprises devaient-elles avoir lieu avant que la paix fût entièrement consolidée avec les puissances du continent , & au moment même où l'on travaillait à s'y faire de nouveaux ennemis , & à s'y créer de nouveaux dangers , par l'envahissement des *États romains* & de la *Suisse* ?

Depuis cette funeste expédition à laquelle

nos malheurs ont donné une nouvelle direction , il ne s'est rien passé de remarquable dans la marine de la République , que la ridicule promenade qu'elle vient de faire en partant de Brest pour la Méditerranée , & en revenant quelque tems après sur ses pas , sans avoir rien entrepris , ni fait autre chose , malgré le nombre de ses vaisseaux & la réunion de ceux d'Espagne , que de déclarer sa faiblesse ; puisqu'elle se trouve aujourd'hui forcée de laisser bloqués tous les ports de la République , ceux de ses alliés & elle-même , par des forces supérieures , malgré les préparatifs connus de l'Angleterre & de la Russie contre la Hollande.... !

Ces fautes n'ont pas été les seules faites dans cette partie importante de l'administration publique ; il en est une qui , en aliénant de nous des puissances , à qui une conduite mieux entendue & plus mesurée eût commandé de rester neutres , ont encore produit *le triple effet* de nous priver des denrées étrangères qui nous étaient les plus nécessaires , telles que celles indispensables à notre marine elle-même ; d'empêcher l'exportation des nôtres , ce qui tend à ruiner rapidement l'industrie nationale ; & d'augmenter enfin immensément le commerce anglais au détriment de toutes les autres puissances maritimes.... ! Je veux parler de la loi , vivement

sollicitée par le Directoire, qui autorisait la prise de tous les bâtimens neutres chargés de marchandises provenant d'Angleterre ou de ses possessions, n'importe quelle fût d'ailleurs leur destination ; cette loi impolitique qui, par représailles, en amena une semblable de la part du gouvernement anglais, conserva à cette nation seule la presque totalité du commerce du monde, parce que lui seul avait les moyens de faire suffisamment escorter ses bâtimens ; & lui facilita en même tems ceux de faire verser, par voie interlope, jusqu'au centre de la République, ses productions particulières & les fruits de son industrie.... !

D'après cet apperçu, malheureusement trop fidèle, de la marine de la République, l'on pourrait s'attendre à la trouver impuissante, pour la conservation de ses colonies ; loin cependant d'en avoir perdu aucune depuis l'établissement du régime constitutionnel, elle a au contraire reconquis la partie de celle de St-Domingue, qui, à cette époque, était entre les mains des Anglais.

Mais si elle a su les garantir d'invasion, le gouvernement, malgré tous ses efforts, n'a pu y ramener encore tout le calme & la tranquillité qui y seraient nécessaires, pour y rétablir pleinement le genre de culture qui les lui rend principalement précieuses.

Dès les premiers instans de son organisation, le Directoire s'occupa du choix des agens à y envoyer, & dans l'intime persuasion que le bon ordre n'y pouvait résulter que de la pleine & entière exécution des lois relatives à la liberté des hommes de couleur, il fit choix d'agens qu'il crut fortement pénétrés de cette vérité : plusieurs d'entr'eux avaient malheureusement de très-grands ennemis dans les colonies, & des vengeance à y exercer ; la calomnie les y devança ; à l'Isle de France, les citoyens Burnel & Baco n'eurent pas plutôt fait connaître l'objet de leur mission, qu'ils furent forcés de se rembarquer, en laissant à l'assemblée coloniale toute l'autorité nationale qu'elle avait usurpée, pour s'opposer au BRUSQUE AFFRANCHISSEMENT des hommes de couleur ; affranchissement, assurait-elle, qui ne pouvait que perdre entièrement la Colonie, aussi florissante d'ailleurs que la perte de nos possessions continentales dans l'Inde, & les circonstances, pouvaient le permettre : depuis cette époque il n'en a pas été renvoyé d'autres, faute de pouvoir les faire accompagner de forces suffisantes pour les faire respecter ; ne trouvant pas d'ailleurs, à beaucoup près, sans inconveniens, de déployer des moyens extrêmes, à une distance aussi immense, contre un établissement si essentiel pour la France,

& qui par désespoir eût pu se jeter entre les bras de ses ennemis.

À Saint-Domingue, ces agents ne purent prévenir de nouveaux troubles, & ils furent même accusés de *les avoir eux-mêmes fomentés* (1); ils furent tous successivement rappelés, & le général *Hédouville* fut envoyé, au commencement de l'an 6, pour les remplacer; mais s'étant élevé des discussions sérieuses entre ce nouvel agent & le général *NOIR Toussaint Louverture*, qui depuis long-tems jouissait de toute la confiance des *noirs*, il crut devoir prendre le parti de revenir en France, où il l'accusa

(1) Santhonax a puissamment contribué à exciter les passions haineuses & violentes des *hommes de couleur* contre les *BLANCS*; rien n'égale les basse adulations, pour ne rien dire de plus, dont il les flagornait, pour se les attacher exclusivement.

Se considérant un jour dans une glace, en présence d'une nombreuse députation de *noirs*, il déplora son sort de ce que *la nature l'avait assez maltraité*, pour ne pas le faire naître de la même couleur qu'eux, & lui avoir donné au contraire celle de *leurs tyrans....!* Ils en furent eux-mêmes indignés; heureusement que *Toussaint Louverture*, qui lui-même est *noir*, conserva toujours auprès d'eux beaucoup plus de crédit que lui; dès long-tems autrement il n'existerait probablement plus *un seul blanc dans la Colonie*: lui même aurait fini sans doute par en être la victime...!

de s'entendre avec les Anglais ; mais ce général accusant lui-même Hédouville d'avoir voulu abuser de son autorité, pour prendre des mesures qui eussent compromis la Colonie, & repoussant vivement l'accusation de trahison qui lui était imputée, protestant au contraire de son entier dévouement à la France, où il avait deux de ses enfans *comme en otage* (1), le gouvernement crut devoir suspendre son jugement, & prendre des renseignemens plus certains sur les causes réelles de cette mésintelligence, avant d'y renvoyer de nouveaux agens; au 30 prairial an 7, il n'en avait point encore nommé : cette

(1) *Toussaint Louverture*, général en chef à Saint-Domingue, est parvenu de L'ESCLAVAGE au poste éminent qu'il occupe aujourd'hui, tant par son ardent amour pour la liberté, & ses talents militaires, que par sa philosophie naturelle & son humanité, qui ont sauvé du massacre une foule de blancs, qu'il a pris spécialement, à diverses époques, *sous sa protection*; c'est un des hommes des plus marquans qu'ait produit la révolution française; il n'a jamais pu cependant s'élever au-dessus de certaines idées superstitieuses que son éducation avait sans doute identifiées à son être; mais jamais elles n'ont été en lui la cause d'aucune persécution quelconque, ni d'aucun désordre dans aucun genre: rien n'égale la confiance qu'ont en lui tous les soldats de son armée, complètement noire, que leur entier dévouement à sa personne & à ses ordres.

Colonie , au surplus , continuait à renaître de ses cendres , & tout faisait espérer qu'en adoptant enfin pour elle un bon système d'économie politique , l'on pourrait , en y conservant dans toute sa latitude la pleine & entière liberté des hommes de couleur , la rappeler bientôt à son ancienne splendeur.

La Guadeloupe & les îles qui dépendent de la même agence , présentaient à cez égard des résultats plus satisfaisans encore.

Quant à Cayenne & à la Guianne , je n'ai pas le courage d'en dire autre chose , sinon de rappeler que cette colonie est devenue LA SIBÉRIE de la France ; & que déjà s'y trouvent ARBITRAIREMENT engloutis , depuis l'établissement du régime constitutionnel , des LÉGISLATEURS , des GOUVERNANS , & une foule de citoyens de toutes les classes , que son sol pestilentiel & brûlant s'empresse de dévorer tous les jours.... !

La Martinique & quelques autres possessions moins importantes , qui étaient tombées au pouvoir des Anglais avant l'établissement de la Constitution , n'ont point été jusqu'à présent récouvrées , non plus que Pondichéry , ni les autres comptoirs français dans l'Inde. Pour ce qui est de nos établissements sur la côte du Sénégal , beaucoup plus à charge qu'utiles , depuis l'abolition de l'infame commerce de la traite des nègres , ils ont été à-peu-près abandonnés.

Il résulte de ce tableau rapide, que nos Colonies qui, avant la révolution, déterminaient seules les avantages immenses dont jouissait alors la France, dans la balance générale du commerce, alimentaient, par leur consommation, l'industrie nationale; formaient une immense quantité d'excellens marins, & fournissaient des sommes considérables au trésor public, ne peuvent plus être comptées aujourd'hui que PAR ESPÉRANCE au nombre des richesses nationales.

L'affranchissement subit des hommes de couleur, sans qu'on ait substitué à l'esclavage aucun règlement de police intérieure, & la guerre, y ont également contribué! Le Directoire, par un meilleur plan d'administration de ces possessions lointaines, & sur-tout par un meilleur choix de ses agens, qui eussent senti la nécessité de substituer, dans ces pays depuis si long-tems défolés, un gouvernement paternel aux excès d'une rigueur exaspérante, aurait pu beaucoup améliorer leur situation, & accélérer le moment de leur entier rétablissement; mais loin de travailler à calmer les passions fougueuses des divers partis opposés, dans ces bouillans climats, l'on n'a fait que leur fournir de nouveaux alimens: sous prétexte de poursuivre les émigrés & les autres véritables ennemis de la liberté des noirs, l'on a ameuté contre les blancs en général tous les hommes de couleur, qui n'ont

plus vu alors en eux que de véritables tyrans, dont ils devaient purger leur sol; & ceux-ci, en se défendant, n'ont cru prendre les armes que pour sauver leur existence menacée! Les hommes de couleur se sont eux-mêmes divisés en deux classes, les jaunes & les noirs; les premiers nés dans le pays même, de sang mêlé, s'en sont prétendus *LES POSSESEURS EXCLUSIFS...*! Beaucoup d'entr'eux ont trouvé le moyen, en se faisant revêtir des principaux emplois d'administration, d'exploiter à leur profit, & à celui de leurs amis, moyennant une *EXCESSIVEMENT* faible rétribution, *LA RICHE MINE* des biens nationaux, qu'il leur importait trop d'augmenter pour ménager les proscriptions: les NOIRS plus maltraités encore par ces fermiers, quoique demi-frères, que par les anciens possesseurs, les considérèrent bientôt comme de nouveaux MAITRES, & conséquemment comme *de nouveaux ennemis*; de chaque côté l'on prit les armes, & la voix du gouvernement dont les agens avaient aigri tous les partis, ne fut plus entendue...! Comment l'eût-elle été? Ses seules forces consistant dans des soldats européens vaincus par la seule chaleur du climat, ne pouvant, en aucune manière, résister à celle des *Africains*, ou des naturels du pays, élevés sous ce soleil brûlant, accoutumés à une extrême sécheresse, à toutes les fatigues & à toutes les pri-

vations, durent bientôt se trouver anéanties (1), & la guerre terrible que la République avait à soutenir sur le continent, ne lui permettait pas de renouveler ces sacrifices.

Les hommes de couleur, d'après l'adoption d'un système de rigueur, durent donc, en s'y opposant, rester les maîtres; & c'est effectivement ce qui est arrivé à Saint-Domingue, où Toussaint Louverture, d'un côté, à la tête des noirs, & Rigaud, de l'autre, à la tête des

(1) Comment les troupes européennes pourraient-elles résister aux troupes noires? Celles-ci sont si sobres & si accoutumées aux privations, qu'elles vivraient huit jours du peu de substances qu'elles peuvent facilement porter sur elles; elles sont si robustes qu'elles passent facilement, sans en être incommodées, du *sol brûlant des plaines*, où elles sont accoutumées à travailler & où à peine peut paraître, pendant un seul moment *à jour*, un européen, aux mornes (montagnes) glacées & inaccessibles pour tous autres que pour eux; la trouvant toujours quelques *patates* suffisantes pour leur nourriture, ils restent ainsi les maîtres d'engager & d'éviter le combat; & avec la plus légère adresse, ils sont sûrs de voir périr leurs ennemis, par le seul effet du climat, sans, pour ainsi dire, se laisser jamais exposés eux-mêmes à leurs coups: de pareilles troupes ne peuvent évidemment être subjuguées que par des troupes semblables, ou par l'appât des avantages *réel* qu'on peut leur assurer...! Sans doute le choix du gouvernement doit être bientôt fait!

jaunes, dominant complètement, sans que le gouvernement français puisse en obtenir autre chose que ce qu'ils veulent bien librement *LUI ACCORDER*; heureux encore que leur amour pour la liberté & leur attachement pour la France, les aient empêché jusqu'ici de se réunir à ses ennemis...!

Le maux ont été moins grands ailleurs, parce que la masse des résistances ne pouvait être aussi grande; mais ils ont tous été de nature à ne laisser aucun doute sur cette vérité: que ce l'est que par la douceur & une patiente fermeté, & non par une rigueur & une violence déplacée, que l'on parviendra à y CONSERVER LA CULTURE PRÉCIEUSE QUI EN FAIT TOUTE LA RICIESSE: or, cette culture ne peut se soutenir, d'une part, que par le travail des noirs, classe composée d'hommes naturellement nonchalans & qui ne peuvent y être amenés volontairement qu'en leur faisant naître de nouveaux besoins, qui les obligent à travailler, pour les satisfaire; & d'une autre, en offrant au propriétaire une garantie & un revenu suffisant, pour le déterminer à faire les avances CONSIDÉRABLES que cette culture exige: sans doute que ces nouveaux agens que l'on se propose incessamment de nommer, ne seront point étrangers à ces principes, & qu'ils auront la ferme volonté de les faire triompher!

C H A P I T R E VI.

Relations extérieures.

L'ANCIENNE Rome , dont la politique constante fut la domination , ne fit jamais de traités de paix qu'ils ne pussent un jour lui servir de prétexte pour entreprendre de nouvelles guerres ; aussi fut-elle toujours en état d'hostilités avec toutes les nations qui ne lui étaient pas soumises , & elle périt déchirée de ses propres mains , dès qu'il ne lui en resta plus à subjuguer : une semblable politique , de la part d'un grand peuple , amènerait , sans doute , à la longue , un semblable résultat ! Celle de la France libre , dès le commencement de sa révolution , fut bien différente , parce qu'elle ne la faisait que pour sa liberté & sa prospérité intérieure ; aussi déclara-t-elle alors , comme elle l'a fait maintes fois depuis , qu'elle renonçait à toutes conquêtes , & qu'elle ne prendrait les armes que pour sa propre défense : si ces principes eussent toujours guidé ses gouvernans , depuis long-tems la France républicaine jouirait de cette prospérité &

de la paix, l'orsqu'au contraire elle se trouve de nouveau, lancée dans une guerre terrible, dont il est aussi impossible aujourd'hui de calculer les malheurs que de prévoir les résultats; non que les principes sages dussent s'opposer, en aucune manière, à ce qu'étant attaquée, elle ne travaillât à se dédommager sur ses ennemis, des pertes que cette attaque aurait pu lui faire essuyer & n'en profitât pour se mettre par toute sorte de moyens, même par l'agrandissement de son territoire, à l'abri de ces injustes agressions; mais dans le sens qu'elle renonçait à se mêler des affaires des autres nations, qu'autant qu'elles intéresseraient la propre sûreté, son indépendance & sa prospérité.

C'est seulement pour les défendre qu'elle commença à prendre les armes en 1792; car quoiqu'en forme purement *diplomatique*, ce fut elle qui déclara la guerre, il n'est plus douteux, pour qui que ce soit, aujourd'hui, que cette déclaration n'eut d'autre *but réel*, que de se défendre contre *des attaques de fait*, qui consistaient en d'arrogantes menaces & d'immenses préparatifs hostiles, convenus par le traité de Pilnitz.

L'on eût pu, sans doute, opposer à ces préparatifs d'attaque, des préparatifs de défense;

de la paix, l'orsqu'au contraire elle se trouve de nouveau, lancée dans une guerre terrible, dont il est aussi impossible aujourd'hui de calculer les malheurs que de prévoir les résultats; non que les principes sages dussent s'opposer, en aucune manière, à ce qu'étant attaquée, elle ne travaillât à se dédommager sur ses ennemis, des pertes que cette attaque aurait pu lui faire essuyer & n'en profitât pour se mettre par toute sorte de moyens, même par l'agrandissement de son territoire, à l'abri de ces injustes agressions; mais dans le sens qu'elle renonçait à se mêler des affaires des autres nations, qu'autant qu'elles intéresseraient sa propre sûreté, son indépendance & sa prospérité.

C'est seulement pour les défendre qu'elle commença à prendre les armes en 1792; car quoiqu'en forme purement *diplomatique*, ce fut elle qui déclara la guerre, il n'est plus douteux, pour qui que ce soit, aujourd'hui, que cette déclaration n'eut d'autre *but réel*, que de se défendre contre *des attaques de fait*, qui consistaient en d'arrogantes menaces & d'immenses préparatifs hostiles, convenus par le traité de Pilnitz.

L'on eût pu, sans doute, opposer à ces préparatifs d'attaque, des préparatifs de défense;

Ce fut dans ces circonstances que fut établi le gouvernement constitutionnel ! La paix venait d'être faite avec l'*Espagne & la Prusse*; quelques princes de l'Empire étaient en négociation & tous les autres paraissaient fortement inclinés vers un arrangement, en adoptant pour première base l'indépendance pleine & entière de la *République* : l'Angleterre seule & l'Autriche, ainsi que quelques princes d'Allemagne & d'Italie, enivrés de quelques succès momentanés, paraissaient mettre à la paix, un prix qui annonçait assez que leur intention était de tenter encore le sort des armes : il fallut donc les vaincre de nouveau ; mais les immortelles campagnes de l'an 4 & de l'an 5, les forcèrent bientôt à renoncer à leurs chimériques projets, & à consentir à la paix, aux dépens même de leur gloire ?

C'est véritablement ici que commencent les opérations diplomatiques du Directoire, qui furent d'abord remarquables par la politique la plus sage & la mieux adaptée aux principes qui avaient été proclamés dès le commencement de la révolution ; il consentit à des paix partielles, même avec les plus petites puissances ; le duc de *Württemberg*, le margrave de *Bade*, le duc de *Parme*, &c. ; il négocia des alliances & parvint à en faire une offensive & défensive

avec l'*Espagne*, & depuis avec le *Piémont*; il convint d'une ligne de neutralité avec la *Prusse*, pour garantir une partie de l'*Allemagne* des fléaux de la guerre; il conclut avec le roi de *Sardaigne* un traité de paix, qui non-seulement le mettait dans l'impossibilité de se déclarer pour jamais contre la *France*, en l'obligeant à démolir les principales places qui lui servaient de boulevards contre elle, mais encore le forçait de devenir son allié, dans toutes les guerres qu'elle pourrait avoir en *Italie*; il en conclut d'autres avec *Rome* & *Naples*, pour ne plus avoir affaire qu'à son principal & plus puissant ennemi, sans craindre d'être inquiété sur ses derrières ni sur ses flancs, en allant jusqués dans le centre de ses états, le forcer à la paix; il conclut enfin (1) le traité préliminaire de

(1) On peut encore ranger au nombre des opérations diplomatiques qui font le plus d'honneur au *Direc̄toire constitutionnel*, l'*ÉCHANGE* des représentans du peuple livrés par Dumourier, avec la fille de *Louis XVI*, & la *SORTIE* de la *Fayette* des cachots d'*Olmutz*.

Par la première de ces opérations, le *Direc̄toire* forçà au moment même où la guerre était allumée avec le plus de violence, l'orgueil des têtes couronnées à mettre dans la même balance, la *TOGE POPULAIRE* & le *BANDEAU ROYAL*!

Par la seconde, il délivra, en oubliant momentanément

Léoben, QU'IL NE TINT DÈS-LORS QU'A LUI DE RENDRE DIFINITIF. C'est à cette époque que se développe un nouveau système ; une politique sage & conservatrice se change tout-à-coup en politique ambitieuse, qui dans l'intérieur renverse tout ce qui s'oppose à elle, & menace l'extérieur d'un nouvel embrâlement... ! On l'enveloppe encore quelque-tems dans l'ombre ; mais enfin, le 18 fructidor vient lui rouvrir une carrière libre & dégagée de toutes entraves : en vain, par le traité de *Campo-Formio*, veut-on essayer encore de la masquer aux yeux de la nation, ce traité est bientôt reconnu être moins avantageux que celui de Léoben, & les négocia-

ses tors, une des plus éclatantes victimes de la liberté !

Ces deux événemens importans rappellent deux anecdotes, qui deviennent bien plus intéressantes & plus piquantes encore par leur rapprochement.

D'une part, un jeune homme aimable & galant, demandant avec ardeur à être chargé de conduire aux frontières la fille de *Louis XVI.*., espérant sans doute faire valoir auprès d'elle le refus, que l'on verra bientôt qu'il avait fait, de prêter serment de fidélité à la nation, après la journée du 10 août.... !

Et de l'autre, l'épouse & les filles de *la Fayette*, sollicitant long-tems & obtenant enfin de l'Empereur, comme une faveur, de partager sa captivité... rare exemple d'amour & de respect filial... !

tions de Rastadt achèvent de toute-part de la mettre à nud ! Bonaparte en est rappelé , au moment même où toute l'Europe s'attendait à l'y voir lever toutes les difficultés , comme il l'avait déjà fait à Léoben . . . ! Les affaires traînent en longueur ; des propositions enfin qui exigent de la part de l'Empire d'immenses sacrifices , sont faites & aussitôt acceptées ; on se livre à la joie , mais des propositions aussi extrêmes qu'inattendues leur succèdent & sont rejetées (1) : l'on gagne du temps & l'on en profite pour rendre toute paix impossible , par l'en- vahissement de l'état Romain & de la Suisse , qui , contre la teneur & l'esprit du traité de Campo- Formio même , met à découvert de tous côtés les états de la maison d'Autriche ! On s'empare de Malte ; l'on attaque l'Égypte , sans décla-

(1) Toute la France & l'Europe entière avec elle , s'attendaient que la plus grande difficulté serait d'amener l'Empire à consentir à la cession de la ligne du Rhin ; mais cette cession n'est pas plutôt faite que l'on demande celle des forteresses au-delà du Rhin . . . ! Et après avoir abandonné cette excessive & ridicule prétention , l'on en élève d'interminables , sur quelques misérables indemnités que doivent absorber & au delà les plus faibles préparatifs de guerre , jusqu'à ce qu'enfin on l'ait rendue inévitable . . . !

ration préalable de guerre, sans manifeste préparatoire; & l'on force ainsi notre plus ancien & plus fidèle allié, à se réunir à la nouvelle coalition, que cette politique dominatrice & envahissante, devait nécessairement susciter contre la République!

Enfin, une nouvelle guerre éclate, avec des chances plus défavorables qu'elles ne furent jamais, par une foule de motifs, & notamment à cause de la rupture de la neutralité avec la Suisse, qui garantissait la partie de nos frontières la plus facile à pénétrer.

Ce n'est pas seulement dans ces négociations que perce ce changement de système; les puissances neutres maritimes sont gratuitement attaquées dans leur commerce: l'on prend à tâche même de soulever contre la République (1) celle des Etats-Unis, son alliée naturelle

(1) L'on a cherché à insinuer, pour pallier la conduite du gouvernement à cet égard, que le congrès & le nouveau président Adams étaient influencés par l'Angleterre; mais que l'on jette un moment les yeux sur la lettre (du 25 messidor an 6), du célèbre *Washington*, bien connu pour être du parti opposé, il y annonce qu'il n'accepte la place de généralissime qui lui est offerte, que pour venger les droits des gens & des nations outrageusement violés, ENVERS SA PATRIE par le gouvernement français.

dans la guerre de la liberté . . ! Que dis-je, l'on despote de la manière la plus violente, les nouveaux états républicains que nous avons nous-mêmes fondés sur les mêmes principes que le nôtre ! Les *Cisalpins*, les *Bataves*, les *Liguriens*, les *Romains*, les *Helvétiens*, sont tour-à-tour le jouet & les victimes du plus épouvantable arbitraire; aucun droit, même ceux de l'humanité, ne sont respectés chez ces malheureux peuples, qui ne paraissent ainsi avoir été déclarés nos amis que pour avoir la préférence des plus atroces vexations ! O vous sur-tout, infortunés *cantons démocratiques* (1) de la Suisse, qui jouissiez depuis des siècles, d'une liberté beaucoup plus étendue encore que la nôtre, mais que permettaient la touchante simplicité de vos mœurs, la rareté de votre population, le peu d'étendue de vos relations commerciales & l'aspérité de vos austères climats . . . avez-vous pu reconnaître dans vos oppresseurs, ceux qui vous ont forcé d'écrire votre *nouveau code*, (2) avec le

(1) Des treize cantons Suisses, six étaient purement démocratiques: ceux d'*Uri*, *Schwitz*, *Unterwalden*, *Zug*, *Glaris* & *Appenzel*.

(2) "C'est la FOLIE des conquérans (dit Montesquieu), de vouloir donner à tous les peuples, leurs lois & leurs coutumes.

sang encore fumant de vos femmes, de vos enfans, de vos magistrats populaires. . . . , les délégués de ce peuple généreux qui a proclamé, par toute la terre, la liberté des peuples & l'indépendance des nations ? (1)

C'est ainsi qu'on substitua à une politique sage, qui seule pouvait assurer la durée & la

(1) Quand l'occupation de la Suisse eût dû nous être aussi avantageuse qu'elle devait réellement au contraire, nous être nuisible, sous une foule de rapports, le gouvernement d'une nation libre eût-il jamais dû songer à s'en emparer, contre les droits les plus sacrés des nations . . . ? Thémistocle ayant proposé aux Athéniens l'exécution d'un plan qu'il ne pouvait leur découvrir, sans en même-tems le faire échouer, mais qu'il leur assurait devoir être de la plus grande utilité à la République; ils le renvoyèrent au sage Aristide, en déclarant qu'ils l'adopteraient s'il était du même avis que Thémistocle; mais Aristide ayant annoncé aux Athéniens qu'il trouvait effectivement le plan d'une très-grande utilité pour la République, mais aussi d'une très-grande injustice, il fut rejeté à l'unanimité. Il s'agissait de tromper la bonne foi d'un allié . . . ! Combien il eût été à désirer qu'à l'époque de l'invasion de la Suisse, de l'Egypte, &c. le Gouvernement français, qui à la vérité, ne renfermait pas plus de Thémistocle que d'Aristide, eût eu au moins le bon sens & la loyauté républicaine du dernier des citoyens d'Athènes !

prospérité de la République, cette politique hautaine & ambitieuse des anciens maîtres du monde (1) qui ne furent dans leur gigantesque grandeur, ni se rendre heureux ni conserver leur liberté! C'est ainsi qu'on mit de nouveau en problème celle de trente millions d'hommes, en soulevant contre elle *la masse entière des nations civilisées*, libres ou esclaves; car il n'est plus tems de se faire illusion à cet égard, celles qui sont encore demeurées neutres ou alliées, n'ont pu rester telles, que *dans l'espérance de nous voir bientôt renoncer à ces principes détructeurs de toute bienveillance réciproque & de tous liens de fraternité entre les peuples.*

Il existe une nation en Europe, qui peut avec raison être accusée d'avoir depuis long-tems foulé aux pieds *ces liens sacrés*, en usant de tous les moyens pour asservir les autres à son monopole; mais cette odieuse politique ne lui a-t-elle pas aliéné tous les peuples qu'elle n'a pas subjugués, notamment les

(2) v. Leur coutume (grand. & décad. des Romains v. chap. 6) étant de parler toujours en maîtres, les ambassadeurs qu'ils envoyoyaient chez les peuples qui n'avaient point encore senti leur puissance, étaient sûrement maltraités, ce qui était un prétexte pour faire une nouvelle guerre.

Français naturellement trop généreux pour pouvoir supporter une pareille tyrannie chez ses voisins, ne dût-elle-même pas peser sur eux? Cette puissance eût-elle pu continuer un semblable rôle, sans être écrasée, si par sa position elle ne se trouvait séparée du continent? Mais elle ne jouira plus long-tems du droit d'opprimer ainsi les autres peuples, & c'est en France même que, si elle y persiste, la liberté leur trouvera des vengeurs, lorsque son gouvernement aura renoncé de bonne foi, à cet absurde système, de vouloir lui-même *les dominer tous*: ce fut une chose assez curieuse que de voir cette puissance hautaine, venir négocier la paix à *Lille*, après le traité de *Léoben*; car quant aux négociations entamées à *Paris* l'année précédente, elles ne peuvent réellement être considérées que comme un piège adroit de sa part, auquel, vu l'ardent désir des Français pour la paix, le Directoire ne put échapper, que par la plus grande publicité! Il n'en était pas de même des *négociations de Lille*, qui devaient être d'autant plus sérieuses, de la part de l'Angleterre, qu'elle était menacée d'avoir bientôt à se défendre *seule* contre les forces de la République, qui après avoir battu toute l'Europe coalisée, avait fait sur elle d'immenses conquêtes & se trouvaient encore or-

ganisées, pour en entreprendre de nouvelles : cette paix qui eût entraîné avec elle, celle générale de l'Europe, eut donc été très facile à conclure à cette époque, de la manière la plus avantageuse & la plus honorable pour la France, (1) si déjà le système politique n'eût été totalement changé ; aussi ces négociations furent-elles rompues immédiatement après la journée du 18 fructidor, qui donna une autorité sans bornes aux auteurs de ce désastreux système, qui devait de nouveau mettre la République en danger ;

(1) Déjà le gouvernement Anglais, en reconnaissant la République & consentant à l'augmentation décrétée & même prévue de son territoire, offrait non-seulement de nous rendre sans aucune exception, toutes nos possessions dans les diverses parties du monde, mais encore de nous indemniser des vaisseaux qu'il nous avait enlevés à Toulon, & d'abandonner avec les armoiries, le titre de roi de France, que prend depuis des siècles, celui d'Angleterre, comme pour perpétuer d'anciennes prétentions à faire valoir en tems opportun ; il paraissait en outre, très-disposé à consentir à certains arrangements qui eussent beaucoup facilité l'accroissement de notre commerce dans l'Inde . . . &c &c. Si donc la paix n'a pas eu lieu à cette époque, c'est que le Gouvernement français seul s'y est opiniâtrement refusé, sous prétexte de conserver quelque faible possession éloignée, à la République Batave, qu'en même-tems il se disposait lui-même à dépouiller . . . !

comme si au contraire, il n'eût point importé essentiellement de hâter le moment où elle ferait *en paix avec toutes les puissances*, ne fût-ce que pour changer totalement, en cas de nouvelles ruptures, *la nature même de la guerre & donner*, si l'on peut s'exprimer ainsi, *de plus vastes racines politiques à la République*, en obtenant d'elles une *reconnaissance volontaire & solennelle*, mode généralement adopté & suivi, par toutes les puissances, à chaque changement de gouvernement.

Les mêmes vues firent également rejeter les propositions du Portugal; l'on fut même jusqu'à violer, à l'égard de son envoyé, le droit des nations, en le faisant arbitrairement arrêter & détenir pendant plusieurs mois; la même (1) chose arriva encore à Venise, envers l'ambassadeur de cette ancienne République, sans vouloir s'appercevoir qu'une semblable conduite autorisait, par représailles, toutes les puissances à traiter les nôtres avec aussi peu d'égards que nous en avions pour les leurs: ô malheureux *Duphot . . . (2) !* Infortunés *Bonnier &*

(1) Voyez *suite* du chapitre 7, aux notes.

(2) L'assassinat du général *Duphot* à Rome, n'a été que la suite de l'infâme machiavélisme du gouvernement français! Jamais ce brave général ne ferait

Robergeot . . . !! Ces actes arbitraires subversifs des droits reconnus des gens & des nations, ne furent-ils point votre premier arrêt de mort..? N'importe ! Les cannibales qui se baignèrent dans votre sang pourront-ils jamais se soustraire aux furies vengeresses qui ne cesseront de les poursuivre jusqu'au tombeau?

Je me dispenserai d'examiner ici le système philanthropique de l'établissement de quelques nouvelles Républiques, qui nous obligent pour les soutenir *dans leur extrême faiblesse*, d'associer notre sort au leur & d'être même responsables de leurs écarts, lorsque nous eussions pu ne dépendre que de *nous seuls* & concentrer toutes nos forces & tous nos moyens dans notre intérieur; l'enthousiasme de la liberté, a pu autoriser ces généreux sacrifices, mais *ce serait induire la nation en erreur* que de lui laisser

sorti du palais de France & ne se serait mis à la tête d'une force armée, dans la capitale d'une puissance étrangère, s'il n'eût eu des instructions secrètes à cet égard; car il faut que l'on sache que *c'est très-loin du palais de l'ambassadeur* que le malheureux Duphot a été tué, *COMMANDANT UNE TROUPE ARMÉE..!* Mais une victime était nécessaire pour colorer la marche sur Rome & la destruction *prémeditée* de son gouvernement! L'affaire de Bernadotte n'a pas tout-à-fait aussi bien réussi à Vienne !!

croire que ces Républiques sont *indispensables* à notre conservation, lorsque bien long-tems encore & peut-être jusqu'à ce qu'elles deviennent elles-mêmes nos *ennemis* (1), elle ne pourront que nous être à charge; & en nous faisant prolonger ou renouveler la guerre, nous faire même *courir risque de perdre notre propre liberté !* Il eût été au moins à désirer qu'en établissant de nouvelles Républiques, qui peuvent nous coûter si cher, nous n'eussions pas en même-tems, détruit celle *si ancienne de VENISE*, pour livrer ainsi à la maison *la plus ambitieuse & la plus despotique de l'Europe, la clef de l'Italie qu'elle regarde comme son patrimoine*: puisse cette étrange politique n'avoir point élevé sur la Méditerranée, *une nouvelle puissance maritime* qui y détruise bientôt notre commerce, ou nous oblige au moins à *de sanglantes guerres continentales*, avec l'état le plus puissant de

(1) L'expérience de tous les tems & notre situation actuelle, avec les Etats-Unis, ne prouvent que trop que les Républiques fondées sur les mêmes principes, ne peuvent se flatter de rester toujours amies; déjà plusieurs de celles que nous avons fondées seraient peut-être en guerre avec nous, si jusqu'ici nous ne les eussions tenues *asservies*; ce qui sans doute ne pourra toujours subsister.

l'Europe, pour l'y conserver ! Mais comment pourrait-on espérer qu'il n'en souffrira pas, lorsque depuis des siècles, ce commerce & l'établissement d'une marine ont été l'objet constant de l'ambition Autrichienne ? De cet exposé rapide de nos relations extérieures, l'on peut facilement conclure, sans entrer dans une multitude d'autres détails inutiles, que ce n'est que pour avoir abandonné, *depuis le traité de Léoben*, les véritables principes qui devaient guider la République dans ses négociations, qu'elle est forcée aujourd'hui d'avoir à combattre contre une nouvelle coalition plus formidable encore que la première ; & qu'elle se trouve plus éloignée que jamais de cette paix générale que, depuis si long-tems, les français appellent de tous leurs vœux & sur laquelle seule peut enfin s'établir la prospérité nationale.

C H A P I T R E V I I .

O B J E T S G É N É R A U X

*Contenant particulièrement des réflexions sur
le 18 fructidor, sur les Directeurs & sur
les Ministres.*

EN traitant successivement les diverses branches de l'administration publique, pendant les quatre années qui ont suivi l'établissement du régime constitutionnel, je me suis particulièrement attaché à celles qui m'ont paru être d'une plus haute importance, comme ayant dû plus particulièrement servir à consolider le nouvel ordre de choses, & sans lesquelles même le majestueux édifice de notre liberté n'eût pu se soutenir ; je me suis contenté d'indiquer certains événemens dont les détails n'auraient pu que difficilement entrer dans les cadres destinés à présenter dans son ensemble l'histoire du gouvernement : plusieurs de ces événemens, cependant, ont tellement influé sur la plupart des résultats obtenus jusqu'à ce moment, & doivent probablement avoir encore une telle

influence sur ceux qui se préparent, ainsi que sur la durée de notre paix constitutionnel, peut-être même de notre liberté, que j'ai cru indispensable d'en traiter séparément.

Ces événemens peuvent tous se rapporter à trois principaux, qui sont ceux des 18 fructidor an 5, 22 floréal an 6, & 30 prairial an 7, auxquels se rattachent tous ceux qui les ont préparés; & principalement à ceux du 18 fructidor, dont les autres n'ont été que des conséquences immédiates.

Le Corps législatif, dans son adresse au peuple français, sur cette journée, dit en termes exprès, QU'ELLE FERME ENFIN LA RÉVOLUTION! Il résulterait à la rigueur de cette déclaration solennelle, que *ce corps législatif ne considérait pas la révolution comme FERMÉE par l'établissement de la Constitution.*

Ce serait donc sous le point de vue *d'acte révolutionnaire*, déclaré tel par le Corps législatif, que pourrait être envisagée cette journée; & d'abord la première réflexion qui se présenterait, serait que si la Convention nationale, qui en avait *charge expresse*, & le peuple lui-même, en acceptant la Constitution, n'ont pu ensemble *fermer la révolution*, à plus forte raison, le Corps législatif, revêtu seulement des pouvoirs que lui donnait cette Constitution, n'a-

t-il pu lier à son tour ses successeurs ! Ainsi le peuple français , qui aurait voulu & accepté une constitution , serait déclaré par ses représentans eux-mêmes , *n'avoir point de Constitution !* Car si la volonté des législateurs , & mieux encore celle de leur *minorité* , peut , comme elle l'a fait ici , *remplacer la Constitution* , il serait plus qu'inutile , il serait absurde même , il serait dangereux d'en avoir une , qui ne ferait plus alors qu'un *piège tendu à la bonne foi des citoyens.*

Ces conséquences rigoureuses n'étant point celles sans doute que le Corps législatif a voulu qu'on tirât de cette adresse , l'on est forcé au moins de convenir que la *Constitution a été manifestement violée le 19 fructidor* , & que dès-lors le plus grand des crimes a été commis dans cette journée envers la nation , *s'il n'est pas évidemment prouvé que cette violation était indispensablement nécessaire pour sauver la liberté* , & si cette nécessité n'est pas authentiquement reconnue par la nation elle-même , ou au moins par une autorité dont le témoignage soit irrécusable à ses yeux ; tel qu'un Corps législatif , autre que celui qui a été *misile* , qui n'a pu s'opposer à cette violation , qui s'est vu même forcé de la consommer *MATÉRIELLEMENT* ; & qui conséquemment ne peut être pris pour juge ! Il eût fallu au moins , pour

qu'il pût être constitué tel, qu'il fût parvenu à secouer complètement le joug qui pesait sur lui, & c'est ce qu'il n'a pas fait, la représentation nationale étant restée asservie jusqu'à la fin de *prairial an 7*, époque à laquelle elle se trouvait déjà renouvelée en grande partie (1).

(1) Si l'on ne peut accuser les représentans du peuple, qui tous ont été subjugués par la plus horrible violence, d'avoir coopéré **ACTIVEMENT** à la première *violation de la Constitution*, l'on ne peut se dissimuler cependant que, jusqu'à un certain point, leur *amour-propre* se trouverait blessé de convenir que cette violation n'était pas *indispensable*, parce que, semblable aux sénateurs romains, chacun d'eux peut prétendre qu'il se fut laissé massacrer sur *sa chaise curule*, plutôt que de consentir jamais à aucun acte qui pût nuire au peuple qu'il représentait.

Quoique nous soyons bien loin encore de ressembler aux Romains de ce temps-là, l'on trouvera cependant peu d'hommes qui veuillent convenir ouvertement qu'ils sont incapables d'un pareil dévouement... ! Ceci tient de trop près à l'organisation du cœur humain, pour chercher à critiquer ce sentiment; mais il suffit pour faire sentir à tout homme de bonne foi, que cette grande question ne peut être convenablement décidée que par une *assemblée* composée d'hommes entièrement *désintéressés* à l'événement qu'elle sera chargée d'examiner, ainsi que le seraient tous autres citoyens qui, comme eux, n'y auraient pris aucune part directe ni indirecte.

C'est donc dans le Corps législatif actuel, ou dans un de ceux qui lui succéderont, dans un tems plus ou moins éloigné, que doit être *constitutionnellement* examinée cette affaire.

S'il en était autrement, il ne resterait plus évidemment aucune espèce de *garantie* quelconque à la nation, pour son passe constitutionnel.

Cet examen indispensable, au surplus, ne peut en aucune manière préjuger le résultat de ce grand procès ; c'est la discussion solennelle *seule* qui éclairera à cet égard la nation & ses représentans ; mais il n'en est pas moins évident, que sans cette discussion *légale & libre*, la France ne jouira jamais, ni de sa Constitution, ni d'aucune véritable liberté, puisqu'alors l'une & l'autre resteront subordonnées à l'arbitraire *seul* du Directoire ou de la minorité du Corps législatif, qui jusques-là seront autorisés à se croire *juges suprêmes* (1) de la nécessité des me-

(1) Cette espèce de jurisprudence révolutionnaire n'a-t-elle pas été consacrée dès le 21 fructidor, dans la même adresse du Corps législatif, alors, il est vrai, *mutilé*? « La minorité des deux conseils, y est-il dit, » sentait que la Constitution, en ne prévoyant point « le cas où une faction de législateurs la renverserait, » en s'environnant de l'apparence des formes, *laisait*

sures révolutionnaires. Les événemens désastreux qui se sont succédés depuis cette époque, ne peuvent plus laisser aucun doute à cet égard!

Quelque jour ce grand procès sera donc constitutionnellement jugé ; *L'AMOVIBILITÉ des emplois publics le garantit à la nation !* Mais quelque puisse être le résultat de ce jugement, il est du devoir de l'historien d'examiner *si réellement cette violation était devenue indispensable POUR SAUVER LA LIBERTÉ.*

Je vais donc essayer de développer sommairement les causes principales qui l'ont amenée ; chacun pourra lui-même en tirer les conséquences qui en découlent naturellement.

» par cela même à ceux qui voudraient la sauver alors,
» *le droit d'employer tous les moyens.* »

Ainsi voilà la minorité du Corps législatif, déclarée par un acte solennel du Corps législatif même, *juge suprême de la majorité !* ou en d'autres termes *le système représentatif, & avec lui la Constitution entièrement anéantis* ; à moins qu'on ne convienne que cette mesure révolutionnaire, cette *insurrection de la minorité*, ne doive être soumise au jugement de la nation, ou au moins d'un Corps législatif *libre & non mutilé* !

Ces vérités sont d'une telle évidence, je pourrais même dire tellement triviales en France aujourd'hui, que de plus grands développemens ne pourraient que les affaiblir.

L'on a vu comment, immédiatement après l'établissement de la Constitution, chacun des deux partis qui en étaient les ennemis, s'agita pour la renverser, & les moyens qu'employa le gouvernement pour les combattre. Les hommes ardents & ambitieux qui les dirigeaient l'un & l'autre, n'en devinrent que plus exaspérés contre lui, & durent naturellement chercher les moyens de le perdre: quoique très-divisés entr'eux, ils se réunirent facilement sur ce point, sentant bien que tant qu'existerait cet ennemi commun, il leur serait également impossible de réussir.

Pour parvenir à leur but, ils crurent avec raison ne pouvoir mieux faire, que de chercher les moyens de diviser les premières autorités constitutionnelles; & entr'eux, les membres mêmes de chacune de ces autorités; ce qui était un moyen certain d'opérer un bouleversement quelconque: cette division existait déjà dans le Corps législatif, comme elle existera toujours plus ou moins, dans tous les corps politiques très-nombreux, sur-tout à la suite d'une grande révolution; les germes en existaient aussi, comme on l'a vu précédemment, dans le Directoire; il ne s'agissait donc que de les développer.

La rivalité naturelle de deux corps puissans,

ayant de nombreux rapports, leur assurait qu'il en existerait bientôt une entr'eux, pour peu qu'on y mit d'adresse : ces funestes divisions ne tardèrent effectivement pas à éclater ! Les partis comprimés trouvèrent les moyens de se procurer des défenseurs, *des appologistes même*, dans le sein du Corps législatif, où de part & d'autre l'on commença à en prendre la chaleur : dès-lors le Directoire ne resta plus entièrement étranger à cet intérêt de partis; & comme la majorité de ces deux autorités ne se trouva pas toujours à cet égard dans le même sens, ce qui était inévitable, dès qu'elles s'occupaient de partis, autrement que pour les combattre tous, avec la même vigueur & la même impartialité, il en résulta entr'elles les divisions que l'on travaillait à y exciter, & que devait nécessairement amener un pareil ordre de choses. (1)

(1) Ce n'est point que les membres du Corps législatif, à la réserve de quelques-uns, ni ceux du Directoire, prétendissent faire cause commune avec ces partis conspirateurs; mais ils étaient divisés précisément sur *les degrés de répression* qu'il convenait d'appliquer à chacun d'eux. Les uns demandaient qu'on exterminât sans pitié ceux que les autres voulaient qu'on ménageât adroitement; & réciproquement ! Les premiers s'appuyaient sur l'égarement qu'ils trouvaient excusable de

Ces deux autorités ainsi opposées entre elles, les divisions existantes entre les membres de chacune d'elles, durent encore augmenter, sans qu'on pût prévoir précisément alors jusqu'où elles pourraient conduire.

Pendant ce temps les factions redoublèrent d'activité, & nécessitèrent de nouvelles mesures de rigueur, qui augmentèrent encore les divisions. La nation entière parut enfin y prendre part, non en applaudissant à l'un ou à l'autre parti, également ennemi de la Constitution, mais en blâmant au contraire l'appui qu'on paraissait vouloir leur donner indirectement.

La passion ne s'arrêtant pas à de justes bor-

l'un de ces partis; les seconds sur les longues souffrances de l'autre: les premiers exigeaient protection spéciale pour tous ceux, *sans aucune distinction*, qui se paraient des couleurs républicaines: les seconds demandaient qu'on cherchât à guérir les nombreuses plaies inseparables de la révolution, par des mesures de douceur & même de clémence, envers ceux qui en avaient le plus souffert.

Chacun adoptant l'un de ces deux partis, d'après la trempe même de son caractère & son intime conviction, le conserva, avec d'autant plus d'amour-propre & d'opiniâtreté: delà l'extrême difficulté d'opérer un rapprochement & les germes funestes des plus affreux déchiremens.

nes, chaque individu accusa celui d'une opinion contraire de chercher à attaquer les véritables & purs républicains, en l'attaquant lui-même; & à force de répéter cette accusation, on parvint à semer la défiance parmi les meilleurs citoyens; les uns ne virent plus que des royalistes effrénés dans tous ceux qu'ils soupçonnaient avoir plus de modération qu'eux: & à leur tour les autres n'aperçurent que des anarchistes dans les premiers, malgré qu'ils fussent tous également amis des principes de liberté & d'égalité.

Ce qui contribua à confirmer chacun dans ces idées exclusives, c'est que malheureusement il existait, quoiqu'en très-petit nombre, au Corps législatif des représentans attachés aux deux factions prononcées contre la Constitution, & que dans toutes les discussions, ces hommes connus se jetant, soit du côté des uns, soit du côté des autres, donnaient lieu à les calomnier tous, d'autant mieux qu'ils parvenaient quelquefois à prendre une influence dangereuse.

Le Directoire, loin de travailler à empêcher cette division funeste, ne fit au contraire que l'augmenter, en se déclarant trop hautement pour *la minorité habituelle* du Corps législatif, & en ne traitant pas avec assez d'égards *la ma-*

ajorité; ce qui détermina à son tour cette majorité à considérer le Directoire, non-seulement comme son ennemi personnel, mais encore comme aspirant à la tyrannie, en voulant faire prédominer sa volonté particulière & celle de la minorité du Corps législatif, sur celle légale de la majorité.

Les germes de ces divisions se développèrent dès avant les élections de l'an 5; mais ces élections ayant beaucoup renforcé cette majorité, en même tems qu'elles y jetèrent quelques hommes de parti, qui la rendirent plus entreprenante, ces deux autorités se trouvèrent presqu'immédiatement dans un état à - peu - près hostile.

Le danger d'une pareille situation n'échappa point aux meilleures têtes des Conseils législatifs & du Directoire; & il s'ensuivit les négociations, dont il a déjà été parlé (chap. 2) pour le renvoi de quelques ministres. Le résultat de cette négociation ayant été entièrement opposé à celui qu'on s'en était promis, l'on se trouva dans une situation pire que celle où elle avait été entamée, & le Directoire se trouva lui-même scindé en deux parties; d'un côté étaient les membres qui avaient consenti au renvoi de ces ministres, conformément au *vœu de la très-grande majorité du Corps législatif*;

& de l'autre ceux qui s'y étant refusés, avaient au contraire voté celui d'autres ministres, que cette même majorité, avait annoncés avoir toute sa confiance. (1)

(1) Quels étaient donc ces ministres dont le Corps législatif demandait le renvoi, & qui furent conservés ? Quels étaient ceux dans lesquels il annonçait avoir confiance, & qui furent reenvoyés ? D'une part, *Merlin & Ramel* : d'une autre, *Petiet, Benezech & Cochon*. J'ai parlé de *Merlin* ; quant à *Ramel*, il est jugé aujourd'hui, mais un peu trop tard pour les finances de la République : homme à petits moyens, à vues rétrécies ; aimant mieux passer *huit heures par jour* à donner MATÉRIELLEMENT des signatures, que de *placer sa confiance* dans des hommes choisis ; caractère des ames étroites, incapables de rien de grand, & conséquemment de manier les ressorts d'un gouvernement : passant une autre partie de ses journées à vanter & à vendre quelques misérables joyaux du garde-meuble national, dont il faisait encombrer ses bureaux, au lieu de chercher les moyens d'empêcher cette vente aussi mesquine que scandaleuse : favorisant tous les fripons en crédit, soit par ineptie, soit par connivence : pédant & à-la-fois farceur ridicule, n'ayant d'autre qualité que celle d'une servile complaisance pour le triumvirat ; ce qui était, dans son ministre des finances, la chose la plus importante pour lui, sur-tout pour *Rewbell* & pour *Barras*, qui faisaient l'un & l'autre le plus grand cas des richesses ; le premier pour les entasser, le second pour les dépenser en *faute monarchique*, & se faire des créatures

Dès-lors tous moyens de rapprochement paraissent évanouis , & sous prétexte de se mettre

populaires.... ! Tel était le ministre *Ramel* dont le sacrifice était si pénible.

Benezesh était un excellent administrateur , & il l'avait prouvé dans une foule de circonstances , notamment en faisant cesser , presque d'une manière magique , l'effroyable pénurie des subsistances , qui tourmentait la France depuis si long-tems , lors de l'organisation constitutionnelle : & auparavant en activant d'une manière rare la fabrication des armes , & tout ce qui tenait à cette partie intéressante , dont il était commissaire. On l'a accusé de n'avoir point un patriotisme assez prononcé : peut-être cette accusation venait-elle de son ancien état d'agent des États de *Languedoc* , & d'un mariage dans la caste nobiliaire : mais je ne sache pas qu'on lui ait jamais reproché aucun fait particulier , aucun acte d'incivisme , & ce n'est point pour un semblable motif , qu'il a été renvoyé du ministère : le véritable motif fut d'outrager le Corps législatif ... !

Il en fut de même de *Petiet* , de l'honnête *Petiet* , qui passait avec raison pour le meilleur administrateur militaire qu'eût la République , & qui , à cette qualité si précieuse , joignait une probité & une sévérité de principes , qui ne pouvaient convenir long-tems au triumvirat. Le peuple lui a rendu justice , en l'appelant de nouveau au Corps législatif , dont il avait bien voulu sortir , pour faire le métier de ministre.

Quant à *Cochon* , depuis long-tems il avait fait preuve d'un patriotisme ardent , qui ne s'était jamais démenti :

en défense , l'on vit le Corps législatif d'une part , & le Directoire de l'autre , préparer de

il avait été membre de *l'assemblée constituante* , puis de la *Convention nationale* , & il l'était du *conseil des Anciens* , lorsqu'il fut appelé au ministère de la police générale : il n'y eut que les services qu'on lui fit envisager , qu'il pouvait rendre , qui purent le déterminer à quitter le Corps législatif , pour l'accepter. Une dispute violente qu'il avait eue avec *Rewbell* , dans une mission en Hollande , comme commissaire de la Convention , l'en éloignait autant que son goût pour la vie tranquille. Il ne fut pas plutôt entré dans cette nouvelle carrière , qu'il y déploya la plus grande activité ; rien ne lui échappa ; il pénétra depuis le cabinet du *gouvernant le plus superbe* , jusques dans le réduit le plus obscur des *conspirations* : on le vit plusieurs fois suivre lui-même ses propres agens en voitures de place , à cheval & même à pied , pour s'assurer s'ils remplissaient leurs devoirs , & s'ils méritaient sa confiance : il fit & vit si bien qu'il déplut à tous ceux qui n'aiment pas la lumière ; & le triumvirat n'attendait que l'occasion de s'en défaire , lorsqu'il profita de celle que lui offrit le Corps législatif , en annonçant que ce ministre avait sa confiance.... ! Mais le malheureux n'en fut pas quitte ; il paya au 18 fructidor , & les menaces qu'il avait faites en Hollande à son collègue *Rewbell* , qu'il y avait surpris les mains dans les poches , & ses découvertes au palais directorial , suivies d'invitation à *Carnot* , de se mêler des *assassins* , quelques furent leurs costumes.

A l'égard des ministres *Charles Lacroix & Truguet* ; le

véritables moyens d'attaque , chacun avec les armes à sa disposition ; le Corps législatif menaçant le Directoire d'accusation , & celui-ci menaçant le Corps législatif à son tour , de la puissance des baïonnettes. Les amis sincères de la Constitution se flattaiient cependant encore , finon d'un véritable rapprochement , au moins d'une espèce de trêve , jusqu'aux élections suivantes , qui , à ce qu'on pouvait espérer , produiraient des élémens moins discordans ? L'arrivée d'une partie de l'armée de Sambre &

désir qu'avait le triumvirat de s'en défaire depuis long-
tems , ne le céda point à celui de déplaire au Corps
législatif. Le premier déshonorait le gouvernement près
des puissances étrangères , par sa crasse ignorance & sa
morgue burlesque , qu'il confondait avec la dignité ,
comme il confondait des projets extravagans avec des
vues politiques. Le second le fatiguait par son peu d'é-
gards , sa causticité , son indocilité.... ! Leur renvoi ce-
pendant ayant été demandé par le Corps législatif , les
triumvirs voulurent les en dédommager ; & pendant qu'ils
renvoyaient honteusement *Petiet* , *Cochon* & *Benezech* ,
ils donneront les deux meilleures ambassades à *Lacroix*
& à *Truguet* , que de nouvelles fautes forcèrent bientôt
à rappeler. Dans un accès d'amour-propre & de fureur ,
les triuinvirs furent même jusqu'à faire porter ce mutin de
Truguet sur la liste des émigrés.... !

Meuse à Paris (1), au moment où l'on s'y attendait le moins, contre le texte précis de

(1) Le général Hoche avait reçu ordre de se rendre *personnellement* à Paris, pour y concerter une nouvelle expédition sur l'Irlande; mais il n'en avait été donné aucun de *légal* pour qu'il fit en même temps *marcher des troupes*: ce furent les triumvirs qui profitèrent de cette circonstance, pour, à l'insu de leurs collègues, en diriger sur Paris. Carnot fut averti par plusieurs personnes que Hoche était arrivé depuis quelques jours, sans qu'il eût jusqu'alors paru au Directoire: il ne le crut cependant que lorsqu'il reçut des lettres d'officiers des colonnes déjà en route, de commissaires & d'administrateurs municipaux, qui tous lui annonçaient cette marche, & témoignaient plus ou moins d'inquiétude: enfin il vit Hoche, qui parut extrêmement embarrassé, & qui évita de s'expliquer: cependant l'on faisait circuler dans Paris, qu'il montrait partout un ordre signé de Carnot lui-même, ordre qui était sans doute celui qui lui était *personnel*, & n'avait aucun rapport aux troupes en marche. Ce général, d'un caractère ouvert & franc, humilié du rôle qu'on lui faisait jouer, fit déclarer aux triumvirs qu'il dirait la vérité toute entière, s'ils ne s'empressaient de faire cesser au plus tôt les bruits absurdes & déshonorans que l'on se plaisait à faire circuler sur son compte. Barras ne prit point en bonne part ces réflexions *impertinentes* du général, & Hoche l'ayant su, partit la nuit même, sans prendre congé & sans ordre, pour retourner au-delà du Rhin, où il fut à peine arrivé, qu'il y expira.

la Constitution , & à l'insu même de plusieurs Directeurs , notamment de celui qui était chargé de la partie de la guerre , annonça que la majorité du Directoire , loin d'avoir abandonné ses vues hostiles contre le Corps législatif , n'avait travaillé au contraire qu'à se mettre en mesure de les exécuter avec succès.

Cette circonstance ranima l'animosité du Corps législatif , qui , non content alors des armes passives que lui avait confiées la Constitution , parut chercher de l'appui , & peut-être même à son tour des moyens d'attaque , dans une nouvelle organisation *de la garde nationale sédentaire* , & dans *une garde personnelle plus nombreuse* , en même tems qu'il donna une plus grande latitude de surveillance à ses commissions d'inspecteurs.

Les choses étant dans cet état , les bons citoyens n'eurent plus guères d'espérances , que dans la crainte que pourrait avoir chacun des deux partis , d'échouer dans ses projets ; car la voix de la patrie ne paraissait plus dès long-temps toucher que bien faiblement leurs cœurs !

empoisonné....! C'est ainsi que *les vastes desseins* de Barras , qu'il pénétra trop tard pour lui & pour la République , se trouvèrent tout-à-coup *ensevelis dans sa tombe*....!!

Quelques membres du Corps législatif & du Directoire essayèrent cependant encore de faire disparaître, de part & d'autre, les motifs de plaintes les plus spécieux ; & ce ne fut pas tout-à-fait sans succès, près des conseils. Quelques membres de leurs commissions les plus importantes, telle que celle des finances, furent changés ; plusieurs résolutions & projets de résolutions, qui avaient paru le plus déplaire au Directoire, rejetés ; notamment aux Anciens, une résolution relative à la gendarmerie nationale, sur laquelle il leur avait été fait un message pressant, pour les inviter à refuser d'y donner leur sanction (1) ; mais ces espèces de prévenances de la part du Corps législatif, loin de ramener le Directoire à des dispositions plus modérées, ne l'animèrent au contraire que davantage ; & comme s'il eût craint d'échapper sa proie, en laissant la nation s'éclairer, il se hâta de produire l'explosion dont le résultat fut celui de faire passer dans ses mains un pouvoir sans bornes ; pouvoir dont il ne se servit dans la suite que pour traîner petit à petit la nation sur le bord de l'abîme épouvantable où elle se trouve aujourd'hui : mais il n'est pas indifférent

(1) C'est le seul message de ce genre qui ait jamais été fait !

pour l'histoire de faire connaître comment se passa cet événement qui, dans un instant, *renversa l'édifice constitutionnel* qui avait coûté tant de tems, de sacrifices & de sang à éléver; car, il ne faut pas se le dissimuler, là il n'y a plus de Constitution, partout où le magistrat, qui ne doit être que l'organe de la loi, peut placer sa volonté au-dessus d'elle! L'on verra ensuite combien *ce renversement était inutile*, *DE L'AVEU MÊME DE CEUX QUI L'ONT OPÉRÉ*, pour sauver la liberté.

Le Directoire rencontrant dans le Corps législatif une très-forte majorité opposée à ses vues, en ce que cette majorité inclinait vers la douceur, comme un des meilleurs moyens de fermer les plaies de la révolution, & consolider en même tems la Constitution; lorsqu'au contraire le Directoire feignait de penser qu'on ne pouvait prendre des mesures trop sévères, trop vexatoires même, contre tous les hommes qu'il supposait n'être pas attachés d'intérêt & d'inclination, au nouvel ordre de choses; il s'efforça de persuader à la Nation, & notamment aux armées qui dépendaient plus immédiatement de lui, que ce système de douceur du Corps législatif, annonçait évidemment de sa part un projet caché, d'amener par ce moyen la contre-révolution. Il faut avouer

qu'en cela il fut assez bien servi par quelques discussions , & même par quelques lois , au moins déplacées dans les circonstances , que surprisent aux Conseils quelques ennemis secrets de la liberté , qui s'y étaient glissés !

Son plan établi sur cette absurde accusation , il ne travailla plus qu'à détruire ce Corps législatif , pour en substituer un autre plus docile à ses volontés .

Pour y parvenir , il tâcha de circonvenir les armées , où il envoya secrettement des émissaires : l'on se servit principalement pour les exciter , des diatribes lancées par les journaux contre quelques-unes de leurs opérations , contre leur gloire , contre celle de leurs meilleurs généraux ; comme si des diatribes plus virulentes encore , n'eussent pas été journallement imprimées contre les membres les plus influens du Corps législatif lui-même ; comme si cet inconvenient n'eût pas été inhérent à la liberté de la presse , & conséquemment à la liberté même du peuple , pour laquelle les armées répandaient si généreusement leur sang !

Ainsi préparées par ses intrigues , le Directoire crut pouvoir négliger le reste de la Nation , & se servir d'elle , pour établir sa puissance sur les ruines de la Représentation nationale . Se reposant donc , pour le dévoue-

ment des armées à ses ordres , sur l'article de la Constitution , qui déclare que la force armée est essentiellement obéissante , il forma & exécuta le projet de s'en servir , pour dissoudre le Corps législatif & en créer un autre , qu'il pût dominer , par quelques-uns de ses partisans , & *sur-tout par la crainte*.

Pour cacher ce que ce projet avait de plus odieux , il supposa qu'il devait lui-même être attaqué par le Corps législatif , & qu'il importait à la liberté publique qu'il le prévînt : en conséquence , *sans qu'il fût question du plus léger mouvement* , au milieu de la nuit , une foule de représentans du peuple sont arrêtés , les uns à domicile , les autres dans le palais même du Corps législatif ! Les salles des Conseils sont fermées par ordre du Directoire ! Et le petit nombre de représentans du peuple que ces mesures de terreur n'ont pas mis en fuite , en sont repoussés , lorsqu'ils s'y présentent , & conduits militairement en d'autres lieux , qu'il leur a fait préparer , *près de son propre palais* ! Là , pêle-mêle avec des hommes armés , la plupart inconnus , environnés de canons , *on leur fait voter la déportation de cinquante-trois de leurs collègues , & l'exclusion de plus de cent cinquante autres* ! Et cela sans autre motif que *l'accusation vague & dénuée de toute espèce de*

preuves (1), de travailler à la contre-révolution!
Mais pour celui bien plus réel, de changer la
majorité du Corps législatif, afin de le dominer

(1) L'on a fait imprimer depuis, quelques pièces qui paraissent compromettre Pichegru & trois ou quatre autres proscrits. S'il y en avait eu d'autres, l'on n'aurait pas manqué de les publier : ainsi, du propre aveu des triumvirs, sans autre motif que leur *bon plaisir*, la proscription fut étendue arbitrairement sur tous les autres ; & cela sans doute sur ce raisonnement bien digne de semblables tyrans : *Pichegru est prévenu ; il a été président d'un des conseils législatifs ; donc tous ceux qui l'ont porté à la présidence, sont ses complices.... !* Non-seulement les pièces imprimées par ordre du gouvernement, ne donnent aucune preuve contre la plupart des proscrits ; mais même il y en a plusieurs qui en présentent d'absolument contraires ! Ainsi on lit dans le recueil de celles de *Klingling* (1^{er}. vol. pag. 48), « *QUE CARNOT JOUE AU DIRECTOIRE LE PREMIER RÔLE DES ENRAGÉS.... !* Et pag. 337, « *que le soldat mur mure hautement de la démission de Pichegru ; & que s'il en arrivait malheur, on s'en prendrait au Directoire, & SUR-TOUT A CARNOT.... !*

C'est cependant comme complice de Pichegru, dans la conspiration supposée prouvée par les pièces *Klingling*, que les triumvirs jugent à propos de proscrire Carnot lui que ces pièces désignent comme le plus mortel ennemi de Pichegru... !

tellement, qu'il ne fut plus par la suite que *le premier instrument de son despotisme* (1).

En même tems que s'opérait ainsi *l'arrestation des REPRÉSENTANS DE LA NATION*, l'on travaillait aussi à celle de la minorité du *Directoire* (2), dont la proscription devait être le

(1) Rien n'est plus aisé que de changer la majorité de tout grand corps délibérant, par un acte semblable à celui du 18 fructidor; &, il faut l'avouer, cette majorité devait être bien forte contre le triumvirat, puisqu'il lui fallut proscrire plus de *deux cents membres* du Corps législatif, sur moins de sept cent cinquante dont il restait alors composé, pour l'obtenir; sans compter encore *la foule* de ceux qui, par faiblesse de caractère, devaient nécessairement se ranger du côté du plus fort. C'est sans doute une semblable journée que voulait faire Louis XVI à Versailles, lors de la retraite de l'assemblée constituante au jeu de paume: mais ce tyran savait mal son métier; ceux qui lui ont succédé, n'étaient pas alors, très-heureusement, ses ministres!

(2) L'ambassadeur Ottoman, à qui l'on raconta, dès le jour même, les événemens de la nuit, *comprit fort bien* comment les tyrans avaient pu faire arrêter les représentans du peuple, & demanda combien de têtes étaient plantées sur les murailles de leurs palais....! Mais ce ne fut qu'après deux jours qu'il put enfin comprendre que *des membres même du Directoire* avaient été arrêtés! Alors il s'écria, depuis le grand prophète

complément de cette journée , qui assurait le triomphe des tyrans sur la liberté de leur pays !!

Toutes ces opérations eurent lieu sans qu'il fût nécessaire de tirer un coup de pistolet ; sans qu'il y eût le plus léger rassemblement ; par la seule force des baïonnettes ; par une simple marche militaire ! Et de ces forces ennemis qui , disait-on , devaient attaquer le lendemain au nombre de quarante mille hommes , il n'en parut pas un seul , quoique les généraux que l'on désignait pour les commander (*Pichegru*

jusqu'à ce moment , je n'avais pas ouï dire qu'aucun muphti se fût jamais coupé les bras. Cet étonnement devait être effectivement d'autant plus grand , que non-seulement ce dernier crime était entièrement inutile , la minorité du Directoire ne pouvant absolument rien contre la majorité ; mais encore qu'il affaiblissait & avilissait à tel point cette autorité , qu'il ne lui était plus possible , au premier revers , de conserver le moindre crédit. Dans une pareille position , ce gouvernement abâtardi devait , ou rester tyran , ou être subjugué Nous avons passé la première de ces crises : quand finira la seconde ? Pas avant qu'on ait pleinement rendu au Directoire sa dignité constitutionnelle : la liberté se chercherait en vain dans son avilissement ! Le triumvirat sentait très-bien cette vérité ; mais il n'avait pas calculé qu'il serait bientôt contraint à renoncer lui-même honteusement à son horrible tyrannie : il travaillait pour lui , & non pour la patrie !

& Villot), furent des hommes à grands talents, & qu'ils furent avertis *long-tems* à l'avance de l'attaque du Directoire ! L'un & l'autre au contraire furent arrêtés au milieu de la nuit, au palais du Corps législatif, accompagnés seulement de quelques autres représentans du peuple (1) : aussi, après la réussite, n'insista-t-

(1) La Constitution, en donnant au Corps législatif une garde beaucoup plus considérable qu'au Directoire; en réglant qu'elle serait tirée des gardes nationales sédentaires de tous les départemens, & temporairement renouvelée; en lui attribuant le droit d'en fixer le nombre, & d'en régler lui-même le service; en défendant au Directoire de faire avancer des troupes près du lieu de sa résidence, *sans son autorisation expresse*, a évidemment voulu soustraire la Représentation nationale à toute influence armée du Pouvoir exécutif.

Si ces principes eussent été respectés, si au lieu d'un corps militaire permanent aux ordres du général commandant la division, & conséquemment *sous ceux même du Directoire*, le Corps législatif eût été environné au 18 fructidor de sa garde constitutionnelle; si au lieu d'avoir laissé multiplier autour de lui des forces *purement militaires*, il eût au contraire augmenté cette garde dans une proportion suffisante pour assurer son indépendance & la tranquillité de la commune où il était réuni: le triumvirat eût-il jamais songé à exécuter l'horrible attentat qu'il commit dans cette journée contre les Représentans de la Nation...?

Beaucoup de personnes ont accusé les grenadiers du

on plus sur ce bruit ridicule & dénué de toute espèce de fondement. L'on supposa uniquement qu'ils devaient s'occuper de l'acte d'accusation des trois Directeurs, qui, suivant eux, venaient de sauver la patrie; comme si le Corps législatif n'avait pas le droit constitutionnel d'examiner la conduite des membres du Directoire! Jamais, il faut l'avouer, l'absurde inviolabilité de nos anciens tyrans, ne fut si redoutable, que la responsabilité constitutionnelle de semblables magistrats. (1)

Corps législatif d'avoir lâchement trahi leurs devoirs dans cette importante circonstance; mais si l'on fait attention qu'ils n'ont fait qu'obéir à leur général, (celui de la dix-septième division), l'on demeurera convaincu qu'ils sont réellement beaucoup moins coupables que malheureux, s'étant trouvés placés dans la cruelle alternative, ou de désobéir à leur chef légitime, ou de porter une MAIN PARRICIDE sur les objets sacrés confiés à leur garde SPÉCIALE !

Un pareil ordre de choses pourrait amener encore un semblable résultat! Le Corps législatif ne peut donc trop tôt s'empresser de substituer à sa garde provisoire actuelle, une garde constitutionnelle qui soit suffisante pour assurer, DANS TOUS LES CAS ET SOUS TOUS LES RAPPORTS, sa parfaite & entière indépendance.

(1) Quelle constitution aurait donc le peuple français, si, lorsqu'il ferait question d'examiner la conduite

Quant aux deux Directeurs proscrits , ils étaient *si peu en conspiration* , que quoique très-

de ses gouvernans , ils pouvaient se considérer comme autorisés à se servir des forces nationales confiées en leurs mains , pour se soustraire à cet examen ? S'ils pouvaient s'en servir pour proscrire leurs juges , déclimer la Représentation nationale.... ? Et cependant l'on entend encore répéter à quelques personnes , qui se disent de bonne foi , que la *conspiration* du Corps législatif était évidente , puisqu'il s'agissait ouvertement *d'y proposer la mise en jugement des directeurs* ! Mais le droit du Corps législatif , d'examiner leur conduite , n'est-il donc pas *la seule sauve-garde du peuple* , qui lui a remis toute sa puissance , contre leur tyrannie ? Et s'ils peuvent s'y soustraire , sur-tout par la voie des armes , existe-t-il sur le globe une terre d'esclavage comparable à la France ? Eh ! qu'on ne dise point que des magistrats temporaires ne peuvent devenir des tyrans ! Notre propre exemple , celui de tous les pays & de tous les siècles , ne prouvent malheureusement que trop le contraire . *La passion de dominer arbitrairement* (dit Mably) est de toutes les passions la plus impénitente , MÉME DANS LES MINISTRES QUI NE JOUISSENT QUE D'UNE AUTORITÉ EMPRUNTÉE ET PASSAGÈRE . Mieux vaudrait sans doute une complète *inviolabilité de droit* , telle absurde qu'elle fut ! L'on y compterait au moins , & l'on prendrait des précautions en conséquence ! Mais que pourrait-il y avoir de plus monstrueux , que l'*inviolabilité de fait* des premiers magistrats d'une nation , lorsqu'eux seuls seraient chargés de poursuivre leurs agens

bien prévenus l'un & l'autre, (sur-tout Carnot qui l'avait été par des personnes qui avaient elles-mêmes assisté au conciliabule proscripteur) ils étaient restés tranquillement chez eux près de leurs collègues, au milieu de leur famille & entourés des mêmes gardes qui devaient les arrêter !

Ainsi trois Directeurs, en moins de quelques heures & avec quelques bataillons, opérèrent la dissolution du Corps législatif; mutilèrent le Pouvoir exécutif; se rendirent maîtres des tribunaux dont ils nommèrent les juges, après en avoir chassé ceux élus par le peuple; & anéantirent

prévaricateurs ...? Il semblerait qu'on n'y aurait ainsi multiplié les tyrans, que pour y multiplier la tyrannie, & la rendre plus difficile à atteindre aux poignards de Brutus....!

Dans un écrit commandé par les triumvirs à un de leurs commensaux (Benjamin Constant), après le 18 fructidor, on lit cette phrase remarquable, qui donne pleinement la mesure de leur politique & de LEURS MOYENS ; il les suppose en accusation , & il s'écrie , « quelque fut le tribunal où ils eussent été traînés , ils devaient périr , car en révolution , LA JUSTICE BAISSE SES BALANCES DEVANT LE PARTI VAINQUEUR , ELLE EN ÉCRASE LES VAINCUS....!! » Le Corps législatif MUTILÉ au 18 fructidor , peut voir dans cette phrase quelle opinion avait de lui le triumvirat qui l'avait choisi pour son TRIBUNAL PROSCRIPTEUR.

ainsi les trois pouvoirs constitutionnels, pour réunir dans leurs mains sacrilèges la puissance *dictoriale*! Et comme pour insulter davantage à la Nation, en affectant de se donner un air de désintéressement, ils s'associèrent pour nouveaux collègues deux des ministres de leur *tyrannie* (1).

(1) Ces deux ministres (*MERLIN & FRANÇOIS de Neufchâteau*) avaient le même caractère de souplesse; ils en avaient l'un & l'autre donné des preuves en maintes occasions. Merlin avait successivement rédigé *la loi sur les suspects & les lois réactionnaires*: puis il était redevenu *exagéré*, puis provocateur de la loi du 22 floréal....! Jamais homme public ne fut plus méprisable. Un seul trait va achever de le peindre, & fera juger si les triumvirs pouvaient choisir un homme plus digne de leur être associé. Lorsque Merlin était ministre de la justice, avait à faire des rapports au Directoire, & qu'en fin courtisan il croyait s'apercevoir que ses conclusions ne plaissaient point, il avait soin d'ajouter, qu'au surplus cette affaire paraissait mériter un nouvel examen; & dès le lendemain il avait la basfesse d'apporter des conclusions *absolument contraires aux premières*! D'autres fois, pour s'épargner un double travail, il pressentait d'avance le désir du Directoire, ou du directeur qui s'intéressait à l'affaire, & jamais il ne manquait de tordre le sens des lois, pour présenter des conclusions conformes à ce désir....! C'est ainsi qu'il exerçait le *ministère de la justice*: aussi jamais ministre

Mais si réellement les membres proscrits du Corps législatif & du Directoire, étaient des

ne fut-il plus méprisé que lui des tribunaux ; non qu'ils ne le supposaient suffisamment instruit ; mais parce qu'ils voyaient clairement qu'il ne se servait de son instruction & de l'influence que lui donnait sa place, que pour détourner le cours de la justice, & la faire prier au gré des passions ou des intérêts de tous ceux qu'il voulait favoriser. Le ministre de la justice étant par sa nature un ministre purement de confiance, puisque les tribunaux sont constitutionnellement indépendans du gouvernement, l'on conçoit combien un pareil homme y était déplacé : aussi jamais la partie judiciaire ne fut-elle plus mal conduite que sous ce ministre, comme sans doute jamais le gouvernement ne le sera si mal, que pendant les deux années qu'il en a été membre.

Quant à *FRANÇOIS de Neufchâteau*, estimable sous certains rapports, comme homme de lettres, il avait fait connaître son caractère vacillant en politique, dès l'assemblée législative, où il lui fut impossible de s'élever jusqu'à prendre couleur pour le parti républicain. Commissaire central dans le département des Vosges, il s'y fit particulièrement connaître par son étonnante ponctualité à y faire exécuter les *ordres ministériels*. Les triumvirs le jugèrent propre dès-lors à prendre place dans le renouvellement scandaleux qu'il fit des ministres à cette époque. Les hommes sages crurent d'abord qu'il n'accepterait pas, mais ils se trompaient ; & arrivé, il ne démentit point l'opinion que ses maîtres s'étaient formée de lui. Ce même caractère de servilité & de

conspirateurs , & qu'il fut nécessaire , *à cause de leur puissance* dans le poste éminent qu'ils occupaient , d'employer contre eux des moyens aussi extraordinaires que ceux qui venaient d'être développés pour leur arrestation ; pourquoi se trouvant arrêtés , & n'étant plus dès-lors à redouter , puisque qui que ce fut n'élevait la voix pour les défendre , les a-t-on jugé fans les entendre ? Pourquoi a-t-on violé les droits *constitutionnels* des citoyens les plus obscurs , *à l'égard de ceux qui étaient les représentans*

souplesse le fit choisir ensuite pour membre du gouvernement , après le 18 fructidor , mais sous la condition toutefois qu'il abandonnerait la place *au premier tirage* ; engagement qu'il remplit avec fidélité , dans la crainte d'être *fructidorisé* : aussi exécuta-t-on auprès de lui la promesse qu'on lui avait faite de le rappeler au ministère . Il y conserva la même figure décolorée . A côté de ses lettres philanthropi-académiques , dont il accablait chaque jour les diverses administrations de la République , l'on vit afficher celle sur les élections de l'an 7 , *provocative du massacre des citoyens & de la guerre civile !* Le triumvirat pouvait-il , pour consolider sa tyrannie , faire un meilleur choix que ces deux hommes ? Ils étaient l'un & l'autre grands travailleurs , conséquemment d'excellens premiers commis ; & c'est sur-tout ce qui lui était nécessaire , principalement à *Réveillère & à Barras* , qui n'avaient ni aptitude au travail , ni instruction propre au gouvernement .

de la Nation & ses premiers magistrats, tandis qu'au contraire l'on aurait dû mettre la plus grande solennité dans leur jugement, pour servir à jamais d'exemple aux mandataires infidèles? Rien ne pouvait l'empêcher alors...! Mais les véritables crimes eussent été révélés au peuple, & le nouveau sceptre de la tyrannie brisé. L'on n'avait pas été aussi loin pour s'en défaisir ainsi !!

Il est donc évident que quand même, ce qui est dénué de toute vérité, tous les proscrits eussent été coupables, il eût été inutile de déchirer la Constitution pour les faire punir, & rendre leurs efforts contre-révolutionnaires inutiles.

Sans doute il y avait quelques coupables parmi eux; eh bien! si l'on croyait impossible de neutraliser leur perfide influence, par des mesures prudentes & sages, il fallait les accuser constitutionnellement, après les avoir fait préalablement arrêter, s'il avait été indispensable d'en venir à cette dernière extrémité! Faute de s'être conduit ainsi, le Directoire a commis l'acte le plus monstrueux dont puisse faire mention l'histoire des peuples civilisés: il a honoré le coupable, en le comprenant dans la proscription de l'innocent; & il a flétrî l'innocent, en lui faisant partager la proscription du coupable!! C'est

le supplice inventé par ce tyran rafiné, qui faisait lier ses victimes à des cadavres (1)! Pour l'imiter, il entassa pêle-mêle, & ceux qui

(1) Il y avait une telle discordance dans les opinions des proscrits, même parmi le petit nombre de ceux qui subirent leur déportation, qu'on fut forcé en route, pour éviter toutes voies de fait entre eux, d'en séparer plusieurs! Aussi *Brottier*, qui avait l'espérance en mer d'être délivré par les Anglais, menaçait-il ses malheureux compagnons de toute leur colère...

L'on a beaucoup vanté l'humanité des triumvirs, de ne s'être pas baigné dans le sang de leurs victimes; mais outre qu'ils supposèrent, avec très-grande raison, que le peuple & l'armée pourraient ne pas voir froideusement l'effusion du sang innocent de ses représentans & de ses premiers magistrats, il est bon de connaître en quoi consista cette clémence tant vantée.

Ce ne fut qu'après avoir long-tems agité si l'on ne ferait point sur-le-champ fusiller les proscrits, qu'on se décida, *de peur de soulèvement*, à les déporter! Le triumvirat s'étant réservé le droit de fixer arbitrairement le lieu de leur déportation, les parens de quelques-uns d'eux vinrent le solliciter pour obtenir *qu'au moins* ils ne fussent point transportés dans un climat *pestiféré*; *Sottin*, digne émule de semblables tyrans, à qui ces demandes furent renvoyées *avec dédain*, leur répondit, avec la joie féroce d'un cannibale: *vous vous faites une étrange idée de la déportation! CETTE PEINE DOIT ÊTRE PLUS CRUELLE QUE LA MORT!!* Et il a tenu parole? Des représentans du peuple n'ont pas craint de pro-

revêtus des pleins pouvoirs du Prétendant, avouaient insolemment avoir travaillé de tous leurs moyens à la contre-révolution, & ceux qui avaient fait arrêter & juger ces conspirateurs, & ceux encore qui avaient envoyé le tyran à l'échafaud...! Le fanatique à côté du philosophe; le bienfaiteur de l'humanité avec de vils assassins royaux: celui enfin qui, *redouté de tant de rois dont il faisait chanceler les trônes*, depuis quatre ans, par son génie guerrier, proscrit comme étant *le protecteur des rois*....! Et par qui? Par un des officieux défenseurs du tyran de sa patrie, *dont il pleurait encore la mort*! Ah, sans doute il lui promit vengeance! Il a tenu parole! Et où se serait-il arrêté, sans les journées libératrices de prairial?

Les suites d'un semblable événement furent ce qu'elles devaient être nécessairement. La Nation fut *despotisée au nom de la Constitution*: car, par une inconséquence qui n'échappe qu'aux tyrans qui ne croient plus même avoir besoin de cacher les ressorts de leur tyrannie, le Directoire annonça qu'il ne voulait gouverner que

poser depuis, à la tribune nationale, l'institution d'une fête à la CLÉMENCE, pour célébrer cet anniversaire. La postérité croira à peine à un tel excès de bassesse ou de passions!

par la *CONSTITUTION* ! Mais s'il ne voulait gouverner que par la Constitution, c'était donc parce qu'il la considérait comme suffisante pour garantir la liberté ? Pourquoi donc alors l'avait-il violée ? Pourquoi *la violait-il donc encore*, en envoyant *inconstitutionnellement* ses victimes dans les déserts pestiférés de la Guiane, au lieu de les faire juger *conformément à la Constitution* ? Mais non ! Si d'après ces événemens, *il jurait fidélité à la Constitution*, ce n'était que pour mieux tromper la Nation, en se réservant *adroitemment* ainsi la facilité de la violer de *nouveau*, dès qu'il y trouverait son intérêt ; & ce fut aussi ce qui ne tarda pas à arriver.

Voyant avec la plus inquiète jalousie, que le Corps législatif qu'il avait si horriblement mutilé, pour parvenir à le subjuguer, allait être en très-grande partie renouvelé & complété, le Directoire, *si toutefois l'on peut encore le décorer de ce nom*, craignit de lui voir reprendre son rang *constitutionnel*, & d'avoir bientôt à lui rendre un compte sévère de sa tyrannique oppression. Ce n'étaient plus des hommes d'un caractère facile comme en l'an 5, que l'opinion publique paraissait vouloir y porter, mais la Nation se sentant humiliée elle-même de l'état d'avilissement où était tombée la *Représentation nationale* depuis le 18 fruct-

tidor, se proposait de la compléter par des hommes énergiques, capables de la relever à la hauteur d'où elle n'eut jamais dû descendre.

Ce projet effraya le Directoire, & pour empêcher l'exécution, il usa de tous les moyens, jusqu'à celui d'insulter & de menacer la Nation elle-même dans ses proclamations, afin qu'elle consentît à se laisser dicter ses choix ; mais n'ayant pas réussi aussi complètement qu'il s'y attendait, par une nouvelle loi du 22 floréal an 6, qu'il dicta à ce même Corps législatif qu'il avait subjugué, il proscrivit ceux des élus du peuple qui lui portaient ombrage.... ! Il n'attendit pas même pour cette nouvelle proscription, qu'il pût faire quelques reproches plausibles à ces nouveaux ennemis, il ne songea qu'à affirmer son despotisme, en le faisant reconnaître par toutes les classes de citoyens : il en était encore une foule qui, plus ardents qu'éclairés, ne pouvaient croire à sa tyrannie, parce qu'ils l'avaient applaudi lors des événemens de fructidor ; le Directoire voulut les détrouper, & leur faire sentir à leur tour tout le poids de son autorité usurpée ; il voulut les bien convaincre qu'il ne l'empruntait pas d'eux, mais de ses seuls moyens ; il les frappa donc de sa massue ; & il annonça ainsi à la Nation entière que ses choix *constitutionnels* ne seraient

dorénavant valables, qu'autant qu'il voudrait bien les approuver lui-même...!

La loi du 22 floréal présenta, sous ce point de vue, un degré de tyrannie de plus que celle du 19 fructidor, qui pouvait être, à la rigueur, considérée à cette époque, par certains yeux, comme indispensable, pour sauver la liberté des mains de conspirateurs puissans que la loi ne pouvait atteindre; lorsque celle du 22 floréal ne laisse appercevoir qu'une *tyrannie consolidée*, à laquelle il ne s'agissait que de donner encore plus d'éclat, *afin que, reconnue de tous, personne ne puisse prétendre s'y soustraire par la suite.*

Mais le Directoire se trompait grossièrement, en calculant ainsi sur l'affermissement du pouvoir absolu; & il eut bientôt lieu de s'apercevoir que le nouveau Corps législatif pourrait ne pas être tout-à-fait aussi docile que les débris de celui qu'il avait mutilé. Il n'en sentit alors que mieux la nécessité de diriger d'une manière qui lui fut plus favorable qu'en l'an 6, les élections de l'an 7: aussi ne négligea-t-il rien pour y parvenir; destitution des administrations & des commissaires; proclamations menaçantes commissaires spéciaux envoyés dans les départemens; scissions dans les assemblées primaires & électorales &c. &c., tout fut em-

ployé pour se procurer des partisans ! Mais toutes ces *mesures usées* vinrent échouer contre la haine qu'avait par-tout inspiré sa tyrannie. Ce fut en vain qu'il essaya de faire renouveler la loi du 22 floréal ; le Corps législatif resta sourd à sa voix , & le Directoire le vit avec effroi se renouveler d'une multitude d'hommes connus par leur haine prononcée contre *toute espèce de tyrans*. Il songea dès-lors à entreprendre un nouveau 18 fructidor ; mais bientôt pressé par ceux dont il méditait la proscription , il fut lui-même , sur la fin de prairial , forcé d'abandonner *honteusement* le timon des affaires publiques , couvert du mépris & de l'indignation générale , sans même avoir eu le courage de se défendre ; s'en remettant entièrement à la générosité de ceux qu'il avait si long-tems & si cruellement outragés ! Tel l'on vit au 10 août le tyran venir chercher un asile auprès de ceux que , que quelques minutes auparavant , il avait donné l'ordre d'égorger ! Les TYRANS de tous les pays & de tous les siècles , de quelques noms qu'ils se parent , sont également lâches & cruels ; ILS SONT TOUS DE LA MÊME FAMILLE....!!

Ainsi finit la longue période de tyrannie , préparée par le 18 fructidor an 5 , que d'imbécilles tyrans crurent consolidée le 22 floréal an 6 , & qui fut enfin renversée sur la fin de

prairial an 7, après avoir pesé près de deux ans sur la République, & l'avoir conduite au bord du plus épouvantable précipice.

Puisse un retour *franc & sincère* aux principes *constitutionnels*, réparer bientôt tous les maux que lui a faits cette affreuse tyrannie ! Puisse-t-elle être elle-même une éternelle *leçon* qui apprenne à la Nation & à ses Représentans, le danger, pour tout peuple libre, de permettre à ses magistrats de s'élever *au-dessus des lois*, en s'écartant de la *Constitution*, sur laquelle seuls reposent son bonheur & sa liberté.. ! (1)

(1) L'effet de la *violation* de la *Constitution* chez un peuple libre, *lorsqu'elle reste IMPUNIE*, doit s'étendre nécessairement, non-seulement sur cette même *Constitution*, mais encore sur toutes celles qui pourraient lui succéder ! En vain argumenterait-on de leur supériorité: ces arguments communs à tous ceux qui, dans tous les temps, ont voulu opérer des changemens, n'en imposeraient tout au plus que dans les premiers momens d'ivresse, après lesquels tout reprendrait l'aplomb nécessité par la nature même des choses; une *troisième Constitution* succéderait rapidement à une *seconde*; une autre à celle-là, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'enfin la *liberté* restât étouffée dans les bras décharnés du *despotisme*.

Si l'on objectait que la *Constitution actuelle* est la *troisième*, & non la *première*, qui ait été donnée au peuple français depuis le commencement de la *révolution*; que

conséquemment il doit résulter de son changement les mêmes avantages que de celui des deux précédentes reconnues être insuffisantes pour assurer la liberté publique ; l'on demanderait quel est donc l'homme qui feint d'ignorer que de ces *deux premières Constitutions*, l'une n'était véritablement qu'une *CHARTE ROYALE* ; & que l'autre a été flétrie dès sa naissance par ses *PROPRES AUTEURS QUI N'ONT PAS MÊME OSÉ EN FAIRE L'ESSAI....!*

Celle de l'an 3 est donc réellement la *PREMIÈRE CONSTITUTION RÉPUBLICAINE* dont ait joui la Nation ; la changer aujourd'hui, au lieu de la venger, serait conséquemment annoncer d'avance le prochain *anéantissement* de celle, *QUELLE QU'ELLE SOIT*, qu'on voudrait lui substituer.

SUITE DU CHAPITRE VII.

Portraits des Directeurs constitutionnels.

LES qualités intellectuelles & morales des membres *constitutionnels* du Directoire exécutif, ont tellement influé sur les événemens favorables & désastreux, qui se sont si rapidement succédés pendant les quatre premières années qui ont suivi l'établissement de la Constitution, que quoique jusqu'ici, l'on ait pu facilement en saisir quelques traits, j'ai cru indispensable cependant, d'en traiter particulièrement, comme tenant essentiellement à l'histoire de cette importante époque; & pour démontrer combien est faux ce viel adage si universellement reçu par les ambitieux & les sots, que ce ne sont point des hommes, mais seulement des choses que dépendent les résultats des grands événemens, tels que les révolutions: comme s'il eût été indifférent, pour le succès de la nôtre & de celle de nos alliés, que nos armées eussent été dirigées par *Carnot* ou par *Barras* & commandées par *Bonaparte* ou par *Scherer!* Sans doute les choses commandent le plus souvent aux hommes, mais aussi dépend-il fréquemment d'eux, sur-tout en politique,

de diriger les événemens qui doivent assurer leur bonheur. Il ne faut jamais avoir lu l'histoire ancienne ni moderne, en philosophe, en politique, en guerrier, pour n'être pas convaincu de cette importante vérité. Si la Prusse n'avait été successivement gouvernée, par de grands hommes d'état, les petits électeurs de Brandebourg opposeraient-ils aujourd'hui une digne aussi puissante, au débordement ambitieux des cours impériales? Si Cromwell, le *seul* Cromwell, n'eût préféré une folle ambition à la liberté de sa patrie, l'Angleterre au lieu d'être notre plus cruelle ennemie, ne serait-elle pas libre aujourd'hui & notre plus fidelle alliée? De même la révolution française serait entièrement terminée & sa Constitution pleinement consolidée, si les gouvernans eussent préféré cette gloire si douce à celle de bouleverser l'Europe & à la barbare jouissance de faire plier les lois à leurs orgueilleux caprices (1).

(1) Rien ne ressemble mieux à l'histoire de *Cromwel* que celle du gouvernement français, depuis la signature des préliminaires de Léoben, sinon que Cromwel fut partout se faire respecter en vainqueur, lorsque les gouvernans français n'ont su que s'attirer le mépris des nations, en ajoutant l'humiliation des défaites à leur ridicule & atroce tyrannie.

"N'en dites pas davantage, disait Cromwel aux dé-

Le Directoire constitutionnel fut composé ainsi qu'on l'a vu, des citoyens *Rewbell, Barras,*

» putés du parlement, je vous entendis de refle. Je vous
 » déclare donc que si dans une heure l'assemblée n'est séparée
 » & la salle vide, JE SAURAI BIEN TROUVER LES
 » MOYENS DE PUNIR CEUX QUI DÉSOBÉIRONT. »
Vie de Cromwel, liv. 4.

En cassant le parlement qui avait précédé celui- ci ,
lorsqu'il n'était encore que général, il lui avait dit en
 pleine ass mblée : « jusqués à quand MM. épuiserez-
 » vous nos trésors par des dépenses superflues , &
 » ruinerez-vous nos affaires par la lenteur de vos con-
 » seils ? Depuis tant de temps que l'Angleterre attend
 » son salut de votre assemblée , quel fruit lui est-il
 » revenu de vos séances ? Où sont les finances que vous
 » avez acquises ? les alliances que vous avez faites ? les
 » abus que vous avez réformés ? Cependant vous gou-
 » vernez ici en maîtres , tandis que nous exposons nos
 » vies pour conserver une puissance non-seulement
 » inutile , mais même onéreuse à l'état ! Non MM. l'ar-
 » mée ne se tiendra pas sous les tentes parmi les neiges
 » de l'Ecosse , pendant que vous régnerez ici dans une
 » douceoisiveté ; il ne serait pas juste qu'elle portât
 » tout le poids du gouvernement , & que vous en euf-
 » fiez tout l'éclat ; elle vous déclare donc , par ma bouche ,
 » que vous vous retiriez promptement dans vos maisons ,
 » son intention étant , comme de raison , que dès ce moment
 » le parlement fût rompu & aboli. JE ME TIEN-
 » DRAI ICI POUR VOIR QUI SERA ASSEZ HARDI

Letourneur, Carnot & Réveillère; puis de *Bartélemy* en remplacement de *Letourneur* sorti en l'an 5 par la voie du sort.

Dès avant la révolution, *Rewbell* était connu

» *POUR DÉSOBÉIR A UN ORDRE DE L'ARMÉE.* »
Vie de Cromwel.

Jusques-là il semble presque lire l'histoire du 18 fructidor, sinon qu'ici l'on ne s'en tient pas aux menaces; en voici la suite. L'armée au nom de laquelle Cromwel avait tout fait, lui ayant envoyé une nombreuse députation pour le complimenter « de s'être contenté de la qualité de *protecteur* qui venait de lui être conférée, en refusant généreusement le titre de *roi*, au grand contentement de l'armée qui, disaient-ils, s'était fait, dans toutes les occasions, un plaisir extrême de contribuer à son élévation.... Ce compliment fut reçu par Cromwel d'un air plein de fierté, & mettant la main sur son épée, il leur répondit: *c'est celle-ci qui m'a élevé au rang que j'occupe, & quand je voudrai monter encore plus haut, je saurai bien y monter par son moyen!* Allez faire le devoir de vos charges, & apprenez à vous en à quitter comme il faut, si vous voulez aspirer à une meilleure fortune; c'est en faisant le mien que je me suis élevé à la dignité que je possède! Les députés, sans oser répliquer un seul mot, retournèrent bien vite à leurs postes. » Vie de Cromwel, liv. 5.

Voilà quelle fut à son tour la récompense de l'armée...! Puisse le génie de la liberté, après de semblables erreurs, préserver la France de malheurs semblables!

dans toute la haute-Alsace ; pour faire son état d'homme de loi avec infiniment peu de délicatesse ; cependant ayant trouvé quelque profit à attaquer les gothiques priviléges de certains barons, plus pesans encore dans ce pays démembré de l'Allemagne que par-tout ailleurs ; il se trouva porté à l'assemblée constituante ; il y parut avoir quelques connaissances de droit public qu'il avait étudié à Strasbourg, seule école de ce genre qui existât alors en France : ces connaissances assez rares dans la classe *plébéienne*, l'y rendirent de quelque utilité & lui firent une sorte de réputation qui s'éclipsa bientôt en très-grande partie, lorsque l'on apprit qu'il se chargeait comme *conseil* & par un sordide intérêt, d'affaires qu'il n'eût jamais dû traiter que comme *représentant du peuple*.

Il reparut à la Convention avec la même arrière-pensée pour ses intérêts, qu'il trouva occasion de bonifier dans les différentes missions dont il fut chargé, notamment en *Hollande* & à *Mayence*.

Ces faits n'étaient ignorés d'aucun de ses collègues, lorsqu'ils le nommèrent au Directoire ; ils crurent sans doute qu'en assouvisant son désir immoderé de la fortune, il en dédommagerait au moins la République par ses connaissances osi rives, tant du droit public, que de lois nouvelles, qu'il avait la réputation de pos-

séder assez bien. Aussi demanda-t-il en entrant au Directoire, d'être *spécialement* chargé de la partie des finances & subsidiairement de celles de la justice & des relations extérieures. Sa vanité s'exalta autant que l'étaient ses intérêts; il crut d'une main tenir la balance de la justice & de l'autre l'épée redoutable de Charlemagne : il ne négligea cependant pas de donner un coup d'œil sur certains détails minutieux des finances, dont il abandonna l'exploitation à quelques subalternes, qui lui eurent bientôt confirmé en ce genre, la plus humiliante réputation.

Mais pendant que ses affaires s'arrangeaient presque sans lui à cet égard, il traitait les autres avec une morgue, un entêtement, une rudeesse & une exaspération jusqu'alors sans exemple: il ne pouvait souffrir, non pas la plus légère contradiction, mais même la plus simple observation, sans entrer en fureur. Il traitait la plupart des représentans du peuple qui se rendaient chez lui pour affaires, avec une hauteur & même un dédain qui révoltaient tous ceux qui étaient les moins susceptibles & les moins exigeans. Aucun despote enfin, aucun tyran n'eût jamais plus ressemblé à Rewbell s'il n'avait eû des collègues pour le tempérer: il ne voyait dans le peuple qu'une bête féroce qu'il fallait museler; dans les armées que des stipendiaires insolens,

dont il fallait s'empresser de préssurer la sueur & le sang, pour qu'elles ne se rendissent pas dangereuses (1): dans les puissances étrangères, neutres ou ennemis, amies ou alliées, n'importe, que des peuples à subjuguer ou à asservir; dans les représentans de la nation que des *mannequins* dont lui seul devait faire mouvoir les ressorts; dans ses collègues enfin, que les instrumens passifs ou les victimes dévouées de ses caprices & de ses passions. De là tous les écarts, tous les excès auxquels il se porta & qui durent faire considérer comme un jour de régénération pour la République, celui où il fut obligé d'abandonner les rênes de l'état. Pendant que *Rewbell* était au Directoire, il ne cessait d'appeler à grands cris la *guerre civile*, ajoutant qu'il ne serait content & heureux que lorsqu'elle serait commencée!

Cependant, ce débordement de vices fut jusqu'à un certain point contenu par la rivalité de vices plus grands encore. *Barras* était entré au Directoire presque l'épée à la main, à la suite des événemens de vendémiaire, où

(1) *Rewbell* avait coutume de comparer les militaires de tous grades, généraux & soldats, à un *citron* dont, après avoir exprimé tout le jus, on rejette l'écorce, sans en craindre davantage le mordant!!!

il commandait comme général ; il *crut* réellement en avoir fait la conquête : aussi lui a-t-on souvent entendu répéter qu'y étant entré par le canon, il n'en sortirait que par le canon ; que parvenu au poste où il s'était élevé, il ne devait point mourir dans son lit ! Il regardait en effet comme très-extraordinaire que Cromwell fût mort dans le sien ; mais Barras sentait qu'avec tous les vices de ce tyran, il n'en avait aucune des brillantes qualités.

Né dans la classe de nos tyrans subalternes, il en avait de bonne heure contracté tous les vices ; après avoir fait plusieurs voyages d'outre-mer que ses parents lui firent entreprendre dans la seule vue de faire oublier des écarts de jeunesse & de lui laisser le tems de se mûrir, ainsi qu'il était alors d'usage dans cette caste qui jouissait de tous les priviléges, même dans sa mauvaise conduite ; il se trouvait en France à l'époque de la révolution, où il ne se montra nullement alors dans les rangs des patriotes : il ne s'y jeta que très-long-tems après par *spéculation*, espérant que celle-ci lui rénffirait mieux que toutes celles qu'il avait faites jusqu'alors, soit dans ses voyages maritimes, soit sur le pavé & dans les tripots de Paris. Rien n'est moins difficile encore à appercevoir aux observateurs, que sa contrainte, pour paraître ré-

publicain : sa société n'est composée que de *ci-devant grands* (1) & s'il permet aux républi-*cains plébiciens* quelques familiarités, l'on re-
marque fort bien que c'est uniquement pour ne
pas pas perdre sa feinte popularité : quoique
né d'une famille que l'on appelait jadis *ancienne*,
il n'appartenait cependant point à une famille
de cour & rien ne flatte plus sa vanité au-
jourd'hui que de faire sa société de ces ré-
publicains *royaux* qui ne craignent pas même
de se qualifier *chez lui* des titres de servitude
proscrits par la Constitution.

Les moeurs n'y sont pas plus respectées & l'on
peut assurer qu'à part quelques dupes, il est im-
possible de trouver à Paris plus mauvaise com-
pagnie dans tous les genres, que chez *Barras*,
indépendamment de ses goûts particuliers, il

(1) Aussi, tous les *ci-devant nobles* & *hommes de cour*
annoncent ils assez hautement avoir une confiance ex-
clusive en *Barras*; ils ne sont point *humiliés*, disent-ils,
d'avoir à s'adresser à un *homme BIEN NÉ*, qui seul,
au Directoire, peut avoir les manières *D'UN HOMME
DE QUALITÉ...*! Tel est le républicain par excellence,
qui a trouvé moyen de faire successivement proscrire
tous ses collègues *plébiciens*... Avis à ceux qui leur
ont succédé, de travailler à prendre de bonne heure
les manières des *hommes de qualité*, s'ils ne veulent
bientôt *ÉPROUVER* le même sort.

a pensé que c'était un excellent moyen de se faire une cour nombreuse; il y a ajouté le faste de nos anciens tyrans & il pousse l'impudent jusqu'à surpasser leur luxe dans leurs propres châteaux, que sans doute, il trouve déjà trop resserrés pour lui (1).

Un ci-devant homme titré est sûr, à moins qu'il ne soit trop connu, de trouver chez lui toute protection, soit en intéressant sa vanité, soit en se faisant fortement remarquer d'une manière utile à ses intérêts ou à ses plaisirs; mais de même qu'il traite en prince dans sa maison royale, c'est aussi en prince qu'il veut que ses coffres se remplissent pour fournir aux dépenses! Il fait qu'il en résulte moins de crieilleries; aussi aurait-il dit volontiers en parlant de son collègue *Rewbell*, ce que disait son ami *Danton*

(1) L'on sait qu'il a acheté *Grosbois* appartenant ci-devant à un des frères de Louis XVI, & qu'il y surpassé de toutes manières son faste. Avant d'avoir fait l'acquisition de cette *maison royale*, il en avait acheté une fort belle à *Surrennes*, qu'il avait fait meubler du *garde-meuble national*; mais depuis il l'a trouvée trop étroite pour ses projets & la magnificence qu'il voulait étaler. Personne cependant n'ignore que *Barras* n'avait qu'une fortune extrêmement médiocre avant son entrée au *Directoire*, & que son traitement de *Directeur* pourrait à peine suffire à la vingtième partie de ses dépenses,...

qui s'était gorgé d'or en Hollande, voyant aller *Chabot* à l'échaffaut, pour quelques milliers de louis qu'il avait escamotés; » *Comment un représentant du peuple a-t-il pu se faire voleur de mouchoirs?* » (1)

(1) Barras consent bien à toucher par les mains de ses affidés, mais il ne permet pas que l'on soit assez indiscret pour le publier. Les envoyés des puissances étrangères ne se trouvent pas même, dans ces circonstances, à l'abri de ses coups. Celui de *Venise*, alors RÉPUBLIQUE, ayant eu l'indiscrétion de raconter que, chargé par son gouvernement de faire tous les sacrifices nécessaires pour en obtenir la confirmation, il avait, *sur l'insinuation d'un ami de chasse de Barras*, déposé pour lui une somme considérable chez des banquiers à Paris; mais qu'ayant été informé la nuit suivante même, que Venise avait ouvert ses portes à l'armée française, & s'étant empêtré de donner contre-ordre à ces banquiers, il n'avait pas appris sans indignation, que les sommes avaient déjà été touchées en entier..... Cet ambassadeur fut quelque temps après arrêté à Venise même, & mis aux fers à Milan.....! La même chose à-peu-près arriva à l'envoyé de Portugal *Aranjo*, qui fut détenu pendant plusieurs mois au Temple, toujours menacé de se voir faire son procès, comme espion, & comme ayant travaillé à avilir.... la République!!

Que fut-il donc arrivé à un Français, s'il traitait ainsi les ambassadeurs indiscrets? En voici quelques exemples. *Poncelin* ayant parlé de lui *dans son journal*; il le fit arrêter par ses coupe-jarrets & traduire chez lui

De combien de nobles n'a-t-il pas encombré les armées, depuis le 18 fructidor qu'il s'est chargé de cette partie? Combien de républicains n'y a-t-il pas destitués, poursuivis, mis en jugement, pour les victoires qu'ils avaient remportées; pour les rois qu'il avaient détrônés? Et c'est ce rare républicain que l'on désigne (1) à la nation

les yeux bandés, où il le fit assommer en sa présence; puis il le fit reconduire dans cet état, en le menaçant de le faire jeter dans la Seine, s'il avait l'impertinence de parler dorénavant de lui dans son journal: depuis il l'a fait comprendre dans la liste de déportation.! Une jeune & très-jolie femme, fille d'un des ennemis les plus en crédit & des plus audacieux de la République, notoirement émigrée, sollicite sa radiation, & l'achète de Barras au prix de son infamie! Humiliée, elle s'empresse de se retirer des mains du sardanapale, dès qu'elle apprend que le travail de sa radiation est entièrement achevé; mais c'est en vain: elle est obligée de venir de nouveau s'y soumettre en esclave, sous peine de voir rapporter l'arrêté qu'elle avait ainsi obtenu....!! Combien d'autres radiations achetées de lui avec des flots d'or! Et comment eût-il pu autrement soutenir sa dépense & son faste scandaleux? avec des dettes, dira-t-on peut-être! Mais l'on connaît ce proverbe trivial, l'on ne prête qu'aux gens riches! Qui ne fait d'ailleurs que c'est une autre manie des grands? Quel était celui qui, même avec une fortune immense, n'était pas endetté chez son boucher & son boulanger?

(1) Discours de Français (de Nantes) au conseil des Cinq-Cents, du 3 messidor an 7.

comme le *seul* qui se soit conservé pur au milieu de la corruption générale de ses collègues, deux fois renouvelés ; dont on vante *la droiture des vues, la franchise du caractère ! La franchise de son caractère !* lorsque postérieurement à l'expulsion de ses derniers collègues, il a osé faire annoncer que c'est à leur ineptie que sont dûs tous les désastres de nos armées, tandis que *lui seul* était spécialement chargé de les diriger!!!

Quel talisman possède donc ce nouveau Cromwel, qu'il faut enfinachever de démasquer avant que le mal soit devenu irrémédiable.

Il n'existe aucun homme en France plus atroce que lui : sa conduite dans le Midi, lors de la mission dont il fut *rappelé*, fait frissonner d'horreur & surpassé peut-être tout ce qu'ont fait ensemble *Carrier & Joseph Le bon* (1). A Toulon

(1) Que l'on ne s'étonne pas que, coupable des mêmes atrocités, il n'ait point été poursuivi comme eux. C'est la même raison qui a empêché son ami *Talien* de l'être comme l'un des chefs des égorgueurs de septembre, & depuis pour ses excès à Bordeaux, avant que l'amour y eût adouci son caractère féroce. Cette cruelle faction, qui a organisé la réaction (l'on n'a pas oublié sans doute la jeunesse de Fréron), se distingue de celle de Robespierre, non par moins de cruauté, mais par son amour insatiable de l'or. C'est ce même parti qui s'est enrichi & qui s'enrichit encore tous les

notamment, après le départ des Anglais, il fait publier à son de trompe, que tous les bons citoyens sont invités à se réunir au Champ de Mars ; l'on s'y rend en foule & Barras les y fait impitoyablement *fusiller, canonner, mitrailler en masse* ! Aucun n'échappe à sa fureur ; puis se promenant avec ses amis dans le champ du carnage il achève de son sabre, ceux qui respiraient encore !!!

Au 18 fructidor, il rassemble cinquante à soixante de ses sbires, pour faire assassiner son collègue Carnot. Forcés de se retirer du jardin du Luxembourg (1) où on leur avait distribué

jours des dépouilles de la République. C'est là *son signe caractéristique, son caractère indélébile*, auquel on le reconnaîtra par-tout. Le *pouvoir & le sang* suffisaien à Robespierre : à ceux-ci il faut encore y ajouter les *richesses* !!!

(1) Le 18 fructidor, *Réveillère*, alors président du Directoire, ne se trouvant point chez lui, mais chez *Rewbell*, en conciliabule secret avec *Barras, Merlin, Sottin, Augereau & autres*, pour préparer les derniers coups de cette nuit, *l'officier supérieur de la garde du Directoire*, qui ce jour-là avait diné chez *Carnot*, & qui ignorait sans doute ce qui devait se passer, vint lui rendre compte, comme *dernier ex-président*, qu'il y avait un rassemblement d'hommes armés & en divers costumes, dans le jardin du Luxembourg, & qu'ils avaient

leurs postes , ils se réfugient chez *Barras* pour attendre l'instant favorable de tomber sur

refusé de l'évacuer , malgré ses pressantes invitations , (il est à remarquer que les *jardins particuliers* des cinq membres du Directoire avaient des sorties sur celui-ci): Carnot l'engagea à leur en faire de nouvelles , en s'adressant particulièrement à ceux qui , portant l'habit militaire , devaient mieux connaître la rigueur des consignes. Après quelques nouvelles allées & venues , ce même officier vint annoncer à Carnot que ce rassemblement avait enfin quitté le jardin. Quelques minutes après , Carnot apprit que les individus qui le composaient , s'étaient réunis chez *Barras* qui , disait-il , *avait appelé CES BRAVES pour défendre le Directoire contre les attaques du Corps législatif* ; quoique postérieurement dans ses messages & proclamations , le Directoire ait positivement annoncé que cette attaque du Corps législatif ne devait avoir lieu que le *LENDEMAIN* ! Des comptes successifs furent pareillement rendus à Carnot , comme *ex-président* , jusqu'à plus d'une heure du matin , par le même officier supérieur de la garde , qui , quelques minutes après , entra chez lui en même costume , non plus alors pour lui rendre compte , mais pour l'arrêter , après toutefois que le triumvirat eût envoyé vérifier par un *aide-de-camp* de la garde , s'il était encore chez lui . . . !! La chambre à coucher de Carnot ayant une issue sur son jardin , qui lui-même en avait une sur celui du Luxembourg , il lui fut facile d'échapper , ainsi que des mains de ses assassins , qui avaient abandonné leurs postes. Un de ces assassins , *Macheret* , répandant trop publiquement la faveur dont il prétendait jouir auprès

leur proie; mais ils l'oublient en s'y enivrant: le canon d'alarme seul peut les tirer de leur

de Barras, qu'il appelait son ami, & dont il faisait voir un diplôme signé de lui comme président d'une société particulière; ajoutant que s'il n'avait pas été assez heureux pour porter les premiers coups à Carnot, il avait aidé au moins à creuser sa fosse... mourut SUBITEMENT à Troyes, où il était employé en qualité D'ADJUDANT GÉNÉRAL, accusant son ami Barras de sa mort... bien digne récompense de pareils services...!

Avant de terminer cette note, il n'est pas hors de propos de dire en passant un mot d'Augereau. Ce général avait été choisi par les triumvirs, comme homme d'exécution, & on lui avait laissé entrevoir, pour récompense, la DÉPOVILLE d'un des Directeurs proscrits...! Aussi les 18 & 19 fructidor, voulant déjà en jouir par anticipation, entra-t-il D'AUTORITÉ dans la salle du conseil, pour délibérer avec ses nouveaux collègues qui furent plus d'une fois obligés de lever la séance pour l'éloigner! Barras le jugeant ainsi beaucoup plus entreprenant & plus audacieux encore que lui, fut facilement empêcher sa nomination...! Augereau, furieux, apostrophe les triumvirs, en leur disant que les armées ayant fondé la République, ses chefs SEULS avaient droit aux places éminentes QU'ILS OCCUPAIENT A LEUR EXCLUSION...! Étourdi de ce propos, le triumvirat, pour le rendre moins dangereux, lui enleva sur-le-champ le commandement des troupes de Paris, & après l'avoir nommé général en chef de l'armée de Sambre & Meuse, comme pour le récompenser de ses

orgie, mais trop tard ! Ils croient cependant devoir lui témoigner leur reconnaissance, en

services au 18 fructidor, il l'envoya quelque tems après aux extrémistes de la République, sur les frontières d'Espagne faire la guerre aux Miquelets (espèce de bandits des Pyrénées).

Noimé depuis au Corps législatif, il a déclaré à la tribune nationale qu'il saurait bien empêcher un nouveau 18 fructidor, & que s'il avait été un des agens du premier, c'est qu'il avait chez lui des preuves de la conjuration... ! Mais ces preuves, existaient-elles, il faudrait, pour qu'elles eussent pu autoriser cette journée, qu'elles fussent de nature à convaincre, 1°. que la *ma-jeure partie AU MOINS des citoyens qui ont été proscrits, était coupable*; 2°. que la *conspiration était telle qu'il était impossible de la déjouer, SANS VIOLER LE PACTE CONSTITUTIONNEL.... !* Si Augereau possède de telles preuves, il est bien coupable de ne pas les faire connaître à la nation, qui aujourd'hui est bien convaincue du contraire.

Au lieu de se prêter à cette journée que lui-même est obligé de *FLÉTRIR* aujourd'hui, il eût beaucoup mieux fait de se dérober dans l'obscurité, pour jouir tranquille-ment de la *FORTUNE SCANDALEUSE* qu'il a acquise *PAR SES EXACTIONS ET SES RAPINES* en Italie, tandis que ses malheureux frères d'armes souffraient toutes les priva-tions; sa honte au moins fut restée en problème : mais pourquoi se le dissimuler ? *IL CROYAIT AU 18 FRUCTIDOR ENTREVOIR LA COURONNE DE CROMWEL... !* Alors il n'avait point compté avec Barras... !

publiant par-tout qu'ils ont tué, démembré enterré sa victime ! La plupart de ces assassins sont récompensés par d'importans emplois aux armées, qu'on arrache à ceux que la victoire avait conduit sur les bords du Danube & aux portes de Vienne: plusieurs d'entr'eux, ont été depuis ignominieusement rappelés; les autres se dérobent encore, sous l'égide de leur patron, dans les rangs des défenseurs de la liberté ! Quelque tems auparavant *Barras* avait proposé, au Directoire même, un cartel à *Carnot*, que celui-ci avait accepté; mais aussi lâche que cruel, *Barras* trouva beaucoup moins dangereux de faire assassiner son adversaire que de le combattre. Ceci rappelle un trait, qui peint si bien *la tourbe des grands* que *Barras* a pris pour modèles; un seigneur fort riche, faisait une pension considérable à son frère cadet, afin qu'il se battît pour lui, se trouvant avoir trop de jouissances pour exposer si légèrement sa vie.

Je finirai le portrait de cet homme dangereux, par une anecdote aussi curieuse qu'instructive. Plusieurs représentans du peuple, après avoir diné chez lui, faisant à une personne bien connue pour être fort avant *dans les bonnes grâces de Barras*, la réflexion qu'il jouissait d'un emploi aussi agréable que magnifique !! Ah ouï ! Ré-

pondit-elle avec un profond soupir, *s'il n'était pas partagé & qu'il dût durer plus long-tems!!! CA-VEANT CONSULES!*

Tel est ce personnage qui a joué & qui joue encore un si grand rôle; sans instruction, sans moyens, sans autre talent que celui de la plus vile intrigue; se livrant sans pudeur à tous les excès de la débauche dans tous les genres, y prodiguant les trésors de l'État & les fruits de son infamie; mauvais parent, mauvais ami, mais plus mauvais citoyen encore; né enfin pour le malheur de son pays & de l'humanité! Sans doute l'on s'empressera d'arracher enfin cette pierre de scandale du berceau de la liberté, qu'il n'a déshonoré que pendant trop long-tems!

Que l'on ne pense point le tableau trop chargé, il est encore fort au-dessous des couleurs de la vérité: je ne l'ai point montré *broyant le poison dont périt un grand homme*, digne d'un meilleur sort & qu'il punit pour avoir pénétré trop avant dans *ses secrets desseins*; *DESSSEINS* dit l'auteur de sa vie, qui sont ensevelis *DANS LA TOMBE DE HOCHE ET DANS LE CŒUR DE BARRAS*; desseins qu'ine sont pas difficiles à deviner aujourd'hui! Je ne l'ai point montré, forçant *Bonaparte* qui l'écrasait de sa gloire, à s'exiler de sa patrie, pour éviter le sort funeste de

son malheureux compagnon d'armes (1) ! Je ne l'ai point montré Mais c'en est trop pour ceux qui ne sont pas entièrement aveuglés ou paralysés par la crainte. Mon ame est opprimee & je sens le besoin de tracer enfin le nom d'un homme vertueux , d'un véritable républicain.

Letourneur fut du très-petit nombre des officiers de l'armée qui , dès le commencement de la révolution , se déclarèrent en sa faveur , & qui depuis , n'ont jamais varié ; député à l'assemblée législative , il fut nommé à la suite du 10 août 1792 , un des commissaires , pour l'établissement du camp sous Paris , ce qui annonce suffisamment la confiance qu'avait le parti républicain de cette assemblée , dans son patriotisme & ses lumières. Nommé à la Convention , il continua à s'y distinguer par son amour ardent & éclairé pour la République : il y fut chargé de plusieurs missions importantes , dont il s'acquitta toujours avec cette perspicacité & cette probité sévère

(1) *Hoche* avait une singulière vénération pour *Bonaparte* : il se le proposait souvent pour modèle. Celui-ci fut vivement affligé de sa mort , & jusqu'à son départ pour l'Egypte , il n'a cessé de redouter le même sort : aussi mangeait-il aussi rarement qu'il le pouvait hors de chez lui , & toujours alors avec une extrême précaution , qu'il ne savait pas même cacher.

qui n'ont jamais cessé de le caractériser dans tout le cours de sa vie politique.

Il faisait partie du comité de salut public, où il était chargé de la guerre & il était membre du nouveau Corps législatif, lorsqu'il fut choisi pour l'un des directeurs : il montra dans cette nouvelle magistrature, pendant tout le tems qu'il en fit partie, le même amour pour la République, la même délicatesse de sentimens & la même justesse d'esprit qui l'avaient fait distinguer par ses collègues : il y fut particulièrement chargé de la partie de la marine ; mais ce fut principalement dans les discussions importantes qu'il s'y rendit utile : incapable de soutenir une opinion par entêtement, *il était impossible de le faire plier à un avis qu'il n'approuvait pas* ; de manière qu'avec un jugement excellent & un tact exquis, l'on était sûr qu'il se rangerait toujours du meilleur parti ; il ne travaillait qu'au bonheur de sa patrie, & désirait ardemment la paix qui le lui eût donné : aussi est-ce un très-grand malheur pour la France, que l'un des triumvirs ne soit pas sorti à sa place, par la voie du sort ; elle n'aurait éprouvé aucune des secousses qui l'ont déchirée depuis, & se reposerait libre & indépendante aujourd'hui, dans le plus grand état de prospérité, en paix avec tous ses voisins ... !

On lui a reproché d'être quelque fois d'un abord difficile, emporté; mais ceux qui connaissent de combien de pièges, l'on a cherché à environner le Directoire dès son berceau; de combien d'intrigans il était encore chaque jour obsédé, ne pourront blâmer ses membres d'avoir rendu quelque fois leur abord difficile.

Presqu'en sortant du Directoire, Letourneur fut employé à Lille comme ministre plénipotentiaire de la République, pour traiter de la paix avec l'Angleterre; mais y ayant appris les proscriptions de fructidor & ayant témoigné son indignation d'y voir compris plusieurs excellens citoyens & notamment Carnot dont depuis si long-tems il connaissait les principes & les vues & avec lequel il était en correspondance suivie, il fut *sur-le-champ rappelé*, puis *destitué de l'activité de son emploi de général de brigade du génie..!* Depuis il vit en philosophe, dans une petite campagne *acquise de ses économies*, à quelques lieues de Paris, bien plus heureux qu'il ne le fut jamais au Directoire, où il ne cessa d'ailleurs de mener une vie extrêmement modeste, au milieu de sa famille & entouré de quelques amis.

CARNOT fut comme Letourneur, du petit nombre des officiers de l'armée qui se déclarèrent dès le le principe, en faveur de la révolution. Depuis long-tems il l'appelait par ses vœux, lorsqu'enfin

elle éclata. Un des premiers, il se lança dans cette carrière orageuse, en prenant, dès avant la convocation des états-généraux, la défense *dangerouse alors*, des sous-officiers & soldats de Champagne, cavalerie, vexés par le seul motif de leur patriotisme. Il ne craignit pas d'ameuter contre lui, cette foule d'esclaves titrés, qui commandaient nos troupes à cette époque, & avec lesquels il eut plusieurs rixes particulières.

L'espoir d'une régénération politique put même seule faire sortir Carnot de la solitude, dans laquelle il s'était dérobé presqu'en sortes bancs de l'école. Son énergie s'accrut en raison des réflexions qu'il n'avait cessé d'y faire, pendant si long-tems, au milieu des écrits des savans & des philosophes anciens & modernes, (1) dont, avec son métier, il faisait sa seule occupation. Aussi les premiers cris de la liberté ne se furent pas plutôt fait entendre, qu'il s'élança

(1) Carnot n'a cessé, pendant tout le tems qu'il a été en place, de protéger immédiatement les sciences & les arts: pendant qu'il a été directeur, il y avait chez lui, deux fois par décade, une réunion de savans, tous connus par leur patriotisme, & dont la plupart sont aujourd'hui avec Bonaparte; *Monge, Bertholet, Costas, Prôly, Fourcroy, &c. &c.* L'on voyait souvent à sa table des littérateurs & des artistes distingués, notamment le poète républicain *Lebrun, &c. &c.*

dans la carrière politique, avec tous les avantages d'un homme instruit & d'une ame vigoureusement trempée. (1)

Ce n'était point dans une monarchie replâtrée que, comme tant d'autres, il appercevait le but de la révolution : aussi manifesta-t-il son indignation en apprenant que l'assemblée constituante n'avait point profité de l'occasion de la fuite du roi à Varennes, pour proclamer la République !

Député à l'assemblée législative, on l'y vit toujours dans les rangs des républicains les plus prononcés, jusqu'à ce qu'enfin après le 10 août

(1) Avant cette époque, il avait donné des preuves non équivoques de talents rares & variés; d'un esprit juste & cultivé. Plusieurs excellens mémoires imprimés sur les hautes mathématiques, l'avaient déjà fait connaître du monde savant. Son éloge de *Vauban*, semé d'excellentes réflexions philosophiques, avait été doublément couronné par l'académie de Dijon; & plusieurs pièces charmantes insérées dans l'almanach des muses, auraient pu lui assurer une place parmi les auteurs agréables.... Il abandonna tout, pour ne plus s'occuper que des moyens de faire réussir la révolution.... Avant il était membre des académies de Dijon & d'Arras, ainsi que du musée de Paris : au 18 fructidor il l'était de l'institut national; c'est *Bonaparte* qui l'y a remplacé.

1792 (1) il fut envoyé à l'armée du Rhin, pour y recevoir au nom de la nation, le serment de fidélité des troupes: puis dans les Pyrénées, où tous les moyens manquaient alors, pour y organiser celles destinées à défendre la France, fortement menacée de ce côté, par suite de sa nouvelle révolution.

Nommé à la Convention nationale, il y fut successivement chargé de plusieurs autres missions militaires, dont il s'acquitta toujours avec le plus grand succès, & tout-à-la-fois avec énergie, courage & douceur. On le vit plusieurs fois, le mousquet à la main, charger à la tête des grenadiers, revêtu de son écharpe nationale; ce fut l'attaque qu'il fit ainsi du village de Vattignies, qu'il emporta plusieurs fois à la baïonnette, qui

(1) Nommé l'un des commissaires de l'assemblée, dans la matinée du 10 août, le feu commença pendant qu'ils étaient en route pour se rendre aux tuileries. Dispersion de leurs collègues & de leurs gardes, chacun d'eux chercha à revenir dans le sein du Corps législatif: Carnot revêtu de sa décoration de représentant du peuple, près d'être massacré sur la place du petit Carrouzel, par les satellites du tyran, est heureusement reconnu par des républicains qui s'empressent de lui faire un rempart de leurs corps, & qui, au milieu des coups de fusils qui se tiraient de toutes parts, le remportent en triomphe au sein de l'assemblée.

décida le gain de cette importante bataille, qui durait depuis deux jours ; & la levée du siège de Maubeuge.

Occupé aux opérations du recrutement des *trois cent mille hommes*, dans les départemens du *Nord*, il échappa par une espèce de prodige, à l'arrestation faite par *Dumourier* de la commission, à laquelle il devait s'adjointre *cette nuit-là-même* ; aussi, comme je l'ai remarqué ailleurs, il croyait & croit peut-être encore à une espèce de providence révolutionnaire, en sa faveur.

Nommé membre du *comité de salut public*, (1) il ne s'y occupa que de la partie militaire, à laquelle il donna cette direction nouvelle & brillante, qui, après avoir étonné & déconcerté les plus habiles généraux de l'Europe, porta la gloire de la République, à une hauteur, à la-

(1) Personne n'ignore depuis long-tems, que Carnot étoit si fort opposé aux principes destructeurs de *Robespierre*, qu'il étoit inscrit l'un des premiers sur la liste de proscription de ce tyran, ainsi que sur celle de la commune conspiratrice du 9 thermidor ; & que Robespierre écrivant à un de ses amis, lui avoit dit en propres termes : nous avons encore besoin de Carnot pour la guerre ; mais à l'instant que nous pourrons nous en passer, sa tête tombera !

quelle, aucune nation moderne, ne s'était élevée, & ne s'élèvera peut-être jamais.

Les succès commencèrent avec lui par la levée du siège de Dunkerque & ne cessèrent que lorsqu'il sortit du comité de salut public, après la prise de Figuières & de Rozes. Ils recommencèrent lorsqu'il reprit au Directoire la direction des armées & n'ont cessé de nouveau, pour faire place à des revers accablans, que depuis sa nouvelle proscription (1).

On lui a reproché & quelques personnes lui reprochent encore, les atrocités commises par

(1) Carnot avait d'abord été compris dans une condamnation *en masse* des membres du comité de salut public; & quoique la Convention fût revenue à *l'instant* sur ce décret qui lui avait été surpris, lorsqu'on lui eut rappelé que c'était lui qui avait organisé la victoire, il n'en resta pas moins sous le poids d'une espèce de proscription du parti dominant, jusqu'au moment où il fut nommé au Directoire. Comment en eût-il été autrement, lorsque ceux qui avaient essayé de le perdre, & qui avaient organisé la réaction, s'étaient emparé de tous les emplois importans. On crut utile cependant de l'appeler encore quelquefois au comité de salut public, pour le consulter; mais on y fit un si mauvais usage de ses conseils; l'amour-propre, la jalousie, l'esprit de parti, la crainte y jouaient un si grand rôle, que nos revers militaires vinrent bientôt se joindre à tous les autres défauts qu'entraîna la faiblesse de ce gouvernement.

Le comité de salut public, en opposant sa signature donnée à plusieurs actes plus ou moins répréhensibles; mais il a répondu victorieusement, dans le tems, à cette accusation, en faisant voir que le nombre des affaires était si considérable à ce comité, que chacun ne pouvait être responsable que de celles qui sortaient de ses bureaux particuliers; les signatures en second ne pouvant être considérées que comme une simple formalité voulue par la loi, sans laquelle les arrêtés du comité n'eussent pu recevoir d'exécution. Chacun de ses membres ne pouvait donc pas plus en être responsable que ne le pourrait être l'ouvrier timbreur, pour une fausse lettre de change qui aurait été tirée sur un papier qu'il aurait timbré.

S'il existait une des parties d'administration confiées à ce comité, qui demandât tout le tems de celui de ses membres qui en était chargé, c'était sans aucun doute, celle de la guerre, à laquelle Carnot qui était rompu au travail, n'employait pas moins de 18 heures par jour...! Il n'y a peut-être pas d'exemple d'homme qui ait autant travaillé que lui pendant environ vingt mois qu'il en a fait partie; & l'on pourrait ajouter, aussi utilement, pour la gloire de son pays & l'affermissement de la République.

Accuser donc Carnot des défordres qui ont eu lieu au comité de salut public, c'est ac-

cusser le général de l'aile droite d'une armée qui a battu complètement l'ennemi, des fautes du général de l'aile gauche qui s'est laissé vaincre honteusement !

En sortant de la Convention, Carnot fut nommé au Corps législatif *par quatorze départemens*, la plupart des plus marquans alors en républicanisme. Porté *du Conseil des Anciens au Directoire*, il y reprit la partie de la guerre qui était alors dans le plus affreux délabrement, & il y RÉORGANISA bientôt de nouvelles victoires, qui furent si brillantes & si rapides sur tous les points, qu'elles firent presqu'oublier les premières. Jourdan seul éprouva d'inconcevables revers ! Mais Jourdan secrètement jaloux de ce qu'on avait attribué en grande partie à Carnot, la gloire de l'affaire de *Vattignies*, où il commandait en chef pour la première fois, s'était déclaré depuis long-tems son ennemi personnel & il avait déjà fait tout ce qui avait dépendu de lui, pour le perdre sous Robespierre (1) : cependant, quoique Carnot eut

(1) L'on jugera des sentimens de Jourdan pour Carnot, par l'extrait d'une lettre qu'il écrivit à HÉBERT, de concert avec son chef d'État-major *Ernouff*, & le représentant du peuple *Duquesnois*, en frimaire an 2.....
» Voilà, disent-ils, le labyrinthe où nous sommes per-

une très faible idée des talents de ce général, comme il avait jusqu'alors été heu-

» dus par de faux projets : tu dois bien penser qu'ils
 » viennent de faux patriotes : nous t'avons parlé de
 » l'homme...! Informes-toi, frère.... Nous te découvrons
 » notre ame comme à celui qui peut remédier aux malheurs
 » de la République.... ! ! »

Post-scriptum écrit de la main même de Jourdan, & signé de lui. « Je suis en colère aussi moi, foutre ; l'armée manque de tout, & mille bombes, des bougres qui ont les pieds chauds, veulent faire marcher l'infanterie sans souliers, la cavalerie sans fourrages, les chevaux sans foin, & l'artillerie sans chevaux. Adieu, » foutre ! *JOURDAN.* »

C'est cependant avec cette armée *sans souliers*, supposée perdue par de faux projets, que venait d'être remportée la célèbre victoire de *Vattignies*, & que quelque tems après le fut celle de *Fleurus*. Mais alors les représentans du peuple fixaient *les irrésolutions*, & donnaient de l'énergie à ce général.... Si Jourdan avait eu de semblables commissaires près de *Ratisbonne*, il n'y eût jamais eu de *retraite*.... ! Il est à remarquer que toutes les fois que les généraux ont refusé de marcher en avant, ils ont toujours argué *du manque de souliers & de fourrages*. ... Le gouvernement changeait-il ces généraux, ou leur envoyait-il des commissaires revêtus de pleins pouvoirs, sur-le-champ l'armée était prête à se mettre en campagne : combien d'exemples de ce genre ne pourrait-on pas citer... ! Lorsque *Bonaparte* partit pour prendre le commandement de l'armée d'*Italie*,

reux, il avait cru devoir continuer à l'employer. Jourdan loin d'en être reconnaissant ne lui *pardonna pas* au contraire, de ne l'avoir pas *PRÉFÉRÉ A BONAPARTE* pour lui faire jouer le rôle principal: & ces diverses raisons contribuèrent beaucoup à déterminer son étonnante retraite. (Voyez le chap. 4).

Quoiqu'il en soit, les succès non interrompus des autres armées & la restauration de celle même de Jourdan, *remise dans les mains de Hoche*, amenèrent *le traité de Léoben*, qui nous donna l'importante place de *Mayence*, de-

Scherer assurait aussi qu'elle ne pouvait remuer faute de souliers & de fourrages : cependant Bonaparte arrive, il voit, il triomphe ; aussi jamais ce général n'a-t-il refusé de marcher en avant ? Ses soldats, pour vaincre, ont toujours eu assez de souliers, & ses chevaux assez de fourrages ?

Quelque tems après cette lettre écrite, *Duquesnois* revint exprès de l'armée à Paris, pour dénoncer *Carnot au comité de salut public*; mais celui-ci lui répondit avec une telle précision & une telle force, que quoique *Duquesnois* fût alors soutenu par *Robespierre, Lebas, Joseph Lebon, &c.* qui étaient venus au comité pour cet objet, il fut forcé de lui faire publiquement des excuses, en se rejettant sur *Jourdan & sur Ernouff*, à qui *Carnot* *pardonna* ainsi qu'à son collègue *Duquesnois*, qui toujours depuis rechercha son amitié.

vant laquelle nous avions éprouvé de si grandes pertes avant l'établissement du Directoire (1); traité qui devait enfin nous donner *la paix générale*, seul but de tous les travaux pénibles, auxquels Carnot, qui *la désirait avec l'ardeur la plus vive*, se livrait depuis plus de quatre ans, tant au comité de salut public qu'au Directoire.

C'est là où se terminèrent ses travaux militaires. Le triumvirat avec des vues entièrement différentes, ayant quelque tems après cette

(1) *Rewbell & Merlin de Thionville*, qui avaient fort mal défendu Mayence, crurent en imposer au public, & sur-tout à leurs collègues, en débitant par-tout que cette place était très-mauvaise, & qu'il n'avait pas moins fallu que *leurs talens & leur énergie*, pour la faire tenir *aussi long-tems*: ils jurèrent de la reprendre bientôt, & même de l'emporter *d'emblée*! En conséquence ils firent vœu l'un & l'autre de porter des moustaches, *jusqu'à ce qu'ils l'eussent reprise*. Sur une assertion aussi positive, l'attaque de cette place fut bientôt ordonnée, mais ayant complètement *échoué*, après un tems & des pertes considérables, tant en hommes qu'en canons & en munitions de toute espèce, *Rewbell & Merlin* furent obligés de continuer à porter leur *ex-voto*! Enfin le traité de Léoben nous ayant livré cette place, le *directeur Rewbell* décida diplomatiquement, quoique par un sens forcé, puisque Mayence n'avait pas été réellement *reprise*, qu'il pouvait, ainsi que son ami *Merlin*, abattre *leurs moustaches. Risum teneatis amici!*

glorieuse époque désorganisé ses bureaux, Carnot resta au Directoire, dans une nullité presque complète, jusqu'aux événemens qui enfin l'en éloignèrent.

Les affaires militaires étant beaucoup moins nombreuses au Directoire, qu'au comité de salut public, où il y avait eu jusqu'à *quatorze armées* à diriger en même-tems, Carnot put s'y livrer à d'autres travaux & il ne resta étranger à aucun : sa facilité & son amour du travail, le multipliaient sur tous les points ; & pendant long-tems ses collègues reconnaissant ses talens & profitant de ses dispositions qui favorisaient leur amour du repos & des plaisirs, il s'occupa conjointement avec eux, mais alors sans jalousie de part ni d'autre, des objets dont ils étaient plus spécialement chargés : aussi ce fut lui qui proposa *le premier emprunt forcé*, qui n'échoua que pour n'avoir pas suivi les bases simples qu'il avait indiquées & qui évitaient tout *arbitraire*. Ce fut lui qui proposa ensuite la création des *mandats territoriaux*, qui échouèrent également par de mauvaises mesures législatives. Ce fut lui qui proposa & rédigea l'arrêté relatif à l'établissement des *colonnes mobiles* de la garde nationale sédentaire ; qui facilita la découverte de la *conspiration royale de Brottier, Lavilleheurnois &c* ; ce fut lui

encore qui détermina les traités de paix de *Sardaigne* & de *Naples*, traités qui *seuls* pouvaient nous permettre de *pousser à bout* notre principal ennemi, l'Empereur. Carnot travailla avec une ardeur infatigable à l'expédition d'Irlande, qui n'échoua que parce que Hoche ne put arriver dans la baie de Bantry, quoique monté avec l'amiral, sur le meilleur voilier de l'escadre : il donna *enfin*, un soin particulier à la nomination des commissaires & autres agens du gouvernement dans l'arondissement qui lui était principalement confié : il réussit si bien à cet égard, que même après le 18 fructidor, ses choix n'éprouvèrent que très-peu de changemens, notamment dans le département du Pas-de-Calais qui était le sien, & où il avait été plus à même que par tout ailleurs de se procurer des renseignemens exacts ; quelques-uns de ses ennemis avengés par la haine, lui ont reproché d'avoir fait des choix royalistes, tandis que dans ce département, *le commissaire central* & deux autres, dont Robert Crachet, nommés par lui, ayant été élus au Corps législatif en l'an 6, en ont été exclus, comme trop patriotes, par la loi du 22 floréal : en l'an 7, d'autres fonctionnaires, aussi nommés par lui, y sont venus prendre place depuis, notamment *celui de sa propre commune*, le citoyen *Parent-Réal* qu'il

avait placé commissaire près l'administration municipale de Saint-Omer.

Carnot depuis long-tems soupirait après sa retraite, & il balança s'il n'inviterait pas ses collègues à faire tomber le sort sur lui, au premier tirage; mais il avait un tel désir de la paix, il avait une telle frayeur que ses collègues, en qui il avait cru surprendre des sentimens qui y étaient entièrement opposés, n'y apportaient après lui, des obstacles insurmontables, qu'il crut devoir faire encore le sacrifice de sa tranquilité & de son repos à cette paix, à laquelle il croyait qu'était attachée la prospérité de la République & peut-être son maintien: qu'il réussit au-superplus ou non dans ses vues à cet égard, *il avait invariablement formé le projet de se retirer au tirage suivant* (1); ses collègues ne lui en ont pas laissé

(1) Ce fut lorsque cette résolution fut connue de sa famille & de quelques-uns de ses amis, que l'on inséra dans une pièce jouée à Paris, au théâtre de la Cité, ces couplets charmans, *dont il était l'auteur*, & que quelques journaux à moitié instruits, débitèrent avoir été composés par un personnage important.

RETOUR A MA CHAUMIÈRE.

» Vieille chaumière, à ton aspect
 » Mes yeux se remplissent de larmes;

le tems & la guerre a recommencé avec une nouvelle fureur !

Quant aux conditions de paix , il ne pen-

» Non ! Tu ne m'offres rien d'abject ,
 » Je te retrouve tous tes charmes :
 » Vers tes soyers je vois encor
 » L'amitié , les vertus antiques ,
 » L'innocence de l'âge d'or ,
 » Habiter sous ces toits rustiques .

2.

» Fuyez tumultuenx desirs !
 » Calmes mes sens , tendre verdure !
 » Je ne veux plus d'autres plaisirs
 » que ceux de la simple nature .
 » Venez , venez jeunes bergers ,
 » Entourez-moi jeunes bergères ;
 » suivons dans ces rians vergers ,
 » Les mœurs agraestes de nos pères .

3.

» La paix reviendra dans mon cœur
 » Avec vos chansons pastorales ;
 » Je retrouverai le bonheur
 » Autour de vos tables frugales :
 » O simplicité , plaisir pur ,
 » Douce image de l'innocence ,
 » Vous me rendez à l'âge mûr ,
 » Les jours fortunés de l'enfance ! »

Rien ne peint mieux l'ame de Carnot que ces cou-

fait pas que la cession de la ligne du Rhin pût être contestée; & en effet elle ne l'a été un

plets sentimentaux. Les bornes de ses délassemens & de ses jouissances se concentraient dans le cercle étroit de sa famille & d'un très-petit nombre d'anciens amis: il conservait avec eux la même gaieté, la même liberté d'esprit, que s'il n'avait pas eu d'autres occupations: sa vie & ses mœurs étaient aussi simples que son abord était facile & agréable à tous ceux qu'il ne regardait pas comme des intrigans; car il était intraitable avec ceux-ci. Sans aucune espèce d'ambition quelconque, il avait su rester pendant plus de quatre ans à la tête du gouvernement, distribuant les emplois les plus brillans de l'armée, *simple chef de bataillon du génie*, grade qu'il ne devait qu'à l'ancienneté, étant capitaine bien avant la révolution. Quant à la fortune, n'ayant qu'un patrimoine absolument insuffisant pour le faire subsister, il avait essayé, ainsi que ses collègues, de faire quelques économies, pendant son séjour au Directoire, afin de pouvoir vivre indépendant: *il les avait toutes placées dans une ferme NATIONALE près de Montdidier*; (il est assez curieux de remarquer qu'il fut le seul des cinq directeurs, qui ne plaçât point ses faibles économies en biens patrimoniaux); il comptait sur des rentrées régulières pour en acquitter le montant; mais ses collègues y ayant mis obstacle, il fut obligé de puiser à la hâte dans la bourse de ses amis, pour remplir ses engagemens. Le 18 fructidor arrivé, le séquestre a été mis sur ce bien, & tous ses amis ont été évincés de leurs créances, n'ayant pu représenter des bil-

moment à Rastadt *que pour la forme*: l'abandon de Mayence par l'Empereur annonçait suffisamment d'ailleurs, ses intentions à cet égard. L'opinion de Carnot prononcée à la Convention sur la réunion de la Belgique à la France, opinion d'après laquelle cette réunion fut *immédiatement prononcée*, prouve que personne mieux que lui, ne connaissait la nécessité de diminuer la puissance de l'Angleterre & celle de la maison d'Autriche: *coupez disait-il, les ongles au léopard; abattez au moins une des têtes de l'aigle, si vous voulez que le coq puisse dormir tranquille.* (discours de Carnot du vendémiaire an 4.)

Cependant Bailleul reproche à Carnot, *d'avoir protégé l'Empereur* Mais tel a toujours été le sort de Carnot, pendant tout le cours de la révolution, qu'il n'a cessé d'être condamné pour des *opinions contraires aux siennes*, par des hommes qui faisaient profession de celles pour lesquelles ils le poursuivaient Ainsi Bailleul chef de réacteurs le fait profrire comme Royaliste ! & une foule de ceux

lets enregistrés avant cette époque; quoiqu'il lui reste dû encore plus de cinquante mille francs, déposés chez le ministre de l'intérieur Son misérable patrimoine a été également séquestré ! Et il ne lui reste plus aujourd'hui pour ressources que le *date, date obolum Belisario*

qui prononcent sa proscription, se tenaient, quelques heures auparavant, éloignés de lui comme trop exalté..! Il n'y a que la terreur que leur inspirait alors le triumvirat qui puisse, à cet égard, les racommoder avec eux-mêmes; ce seul motif quitte à une pusillanimité naturelle, peut m'empêcher de les nommer ici, quoiqu'aujourd'hui la plupart d'entre eux ne fassent plus partie de la représentation nationale.

Les triumvirs ne voyant plus aucun moyen d'empêcher l'activité des démarches de Carnot pour la paix; ne pouvant douter, d'un autre côté, de la confiance qu'avait en lui Bonaparte (1)

(1) A une confiance raisonnée Bonaparte joignait pour Carnot une confiance de sentiment. Une foule de ses lettres à Carnot en sont une preuve irrécusable, & les triumvirs l'ignoraient d'autant moins, que quelques jours avant le 18 fructidor, ils en avaient intercepté une, qui ne pouvait leur laisser la moindre incertitude sur ce point. Cette lettre n'a pas peu contribué sans doute aux dégoûts secrets dont on a cherché à abreuver Bonaparte jusqu'à son départ pour l'Egypte....! C'est à Carnot que Bonaparte s'adressait même pour verser dans son sein ses chagrins domestiques, & y trouver du soulagement; Carnot lui a rendu à cet égard tous les services qui ont dépendu de lui. L'on a insinué que Carnot & Bonaparte étaient ennemis; mais ils n'avaient aucune raison quelconque pour l'être, & ils s'estimaient

qui était chargé de la négocier & qui ne la désirait pas avec moins d'ardeur, ils travaillèrent à sa perte. Plusieurs fois ils tentèrent de le faire assassiner, mais ce moyen ne leur ayant pas réussi (1), ils

trop réciprocement pour le devenir. S'ils l'eussent été réellement, ils n'auraient pas éprouvé à-peu-près le même sort.

L'auteur inconnu de *la réponse de Carnot à Bailleul*, dit que Bonaparte a maltraité à son passage à Genève, un nommé *Bontems*, comme soupçonné d'avoir facilité l'évasion de Carnot du territoire de la République. Ce fait n'est nullement croyable, même dans la supposition que Bonaparte eût été son plus grand ennemi.....! Cette anecdote prouverait feule au besoin que cet ouvrage n'est pas de Carnot : il n'en contient pas moins une réfutation victorieuse du rapport dicté à l'honnête *Bailleul* contre lui, ainsi qu'une foule de vérités & de réflexions utiles, qui ne détruit point le ton d'indignation de l'auteur de cet ouvrage, lorsqu'il les a écrites.

(1) Ces tentatives se renouvelèrent si souvent, que Carnot, très-bien prévenu, parut prendre des précautions qui les déconcertèrent. Il se promenait souvent à cheval, au milieu de la campagne, accompagné seulement d'une ou de deux personnes. Averri un jour qu'il était rentré un peu tard, des dangers qu'il avait courus, d'une ambuscade dressée contre lui, il n'en prit d'autres que de rentrer par la suite *avant la nuit*, & de faire mettre aux selles de ses chevaux des fontes de pistolets,

résolurent de s'en défaire par un grand coup ; & pour y préparer les esprits , ils soudoyèrent une foule de journaux dans lesquels , ils le faisaient louer ou attaquer sans pudeur , suivant la réputation de chacun de ces journaux ; de manière que ceux qui étaient royalistes faisaient de lui les éloges les plus dégoûtans , tandis que quelques-uns des journaux qui se disaient patriotes ne cessaient de l'accabler des injures les plus grossières (1).

sans arme. Cette démonstration , qui annonçait qu'il était sur ses gardes , lui a toujours suffi.

(1) Deux hommes , ennemis personnels de Carnot , ont honteusement figuré dans cette guerre de journaux. L'un Poultier , alors représentant du peuple & rédacteur de *l'Ami des lois* , qui n'eut pas de lui avoir fait refuser une des places de commandant de la garde du Directoire , qu'il avait ardemment sollicitée. L'autre Rouget-Delisle , qu'il avait destitué de son emploi d'officier du génie à l'armée du Rhin , pour avoir refusé & engagé plusieurs autres militaires à refuser de prêter serment de fidélité à la nation , APRÈS LA JOURNÉE DU 10 AOUT !

En parcourant les journaux de Poultier trois mois avant le 18 fructidor environ , & long-tems encore après , l'on y voit Carnot traîné dans la fange , désigné aux poignards comme CHEF DES ROYALISTES. Aujourd'hui ce même Poultier , écrasé par la multiplicité des faits , dit dans le même journal , que CARNOT NE VOULAIT PAS DE ROI , QU'IL DÉTESTAIT LES ROYALISTES ;

Chacun des triumvirs en même tems , le déchirait & le faisait déchirer chez lui , par ses

mais..... comment n'y a-t-il pas un théâtre d'ignominie pour y exposer de semblables écrivains....? Pour le récompenser cependant , le triumvirat , à sa sortie du Corps législatif , lui donna la place de chef de brigade de la gendarmerie nationale dans les départemens réunis...!

Quant à Rougez-Delisle , aimé d'une réputation de patriotisme , uniquement fondée sur l'hymne des Marseillais , qu'il avait composée AVANT LE 10 AOUT , il crut pouvoir lutter corps à corps avec Carnot. Il fit imprimer en conséquence un prospectus de journal , entièrement dirigé contre lui ; mais n'ayant pas trouvé un nombre suffisant d'abonnés pour couvrir ses frais , il s'avisa d'un moyen bien plus perfide pour nuire à son ennemi : il fit insérer chaque jour divers articles contre lui , tantôt dans les journaux patriotes , tantôt dans ceux royalistes , en donnant à chacun de ces articles la teinte qu'il jugeait la plus propre à mieux remplir son objet...! Non content de ce débordement des plus viles intrigues qui , suivant lui , n'avaient pas un succès assez rapide , il écrivit à Carnot quelque tems avant le 18 fructidor , pour lui DECLAKER qu'il devait le compter au nombre de ses ennemis !

Quoi qu'il en soit , de même que les journaux qui faisaient de Carnot le chef des royalistes avant fructidor , disent aujourd'hui qu'il détestait les rois & les royalistes ; les journaux de Blanckembourg , qui , à la même époque , affectaient de le louer , disent en ce moment QU'IL A BIEN MÉRITÉ SON SORT EN VOTANT LA MORT DE SON ROI...! Mallet-Dupan , Charles Hesse , Rougez-

affidés ; Barras notamment, qui attirait un très-grand nombre d'officiers réformés & mécontents, (1) leur disait, *adreflez-vous au roi Carnot; tout dépend de lui . . . !* Les autres tenaient à peu-près le même langage : enfin le grand jour arriva & ce fut son assassinat qu'ils indiquèrent pour le signal des mouvements . . . ! Le coup de canon d'alarme, ne fut en conséquence tiré que quelques instans après que l'on se fût assuré, qu'il avait échappé aux mains de ses assassins (2).

Delisle, Poultier & quelques malheureux stipendiaires du triumvirat, voilà les directeurs suprêmes de cette prétendue opinion publique déclarée par les journaux, avant & depuis le 18 fructidor, contre Carnot.

(1) Voyez (chap. 4 ci-dessus) ce qui a été dit sur la réforme & le mécontentement d'un grand nombre d'officiers.

(2) Carnot avait fait ce raisonnement très-simple, pour se soustraire à l'assassinat médité contre lui dans la nuit du 17 au 18 fructidor. « Les assassins m'attaqueront, ou en trahison, ou à force ouverte : contre la trahison, je n'ai besoin, étant averti, que de quelques précautions de prudence : quant à la force ouverte, elle ne peut avoir lieu que de la part d'une bande organisée, ou dans le tumulte d'une insurrection : ce dernier mode est entièrement impraticable, attendu le danger que courraient mes collègues eux-mêmes, danger auquel ils ne s'exposeront sûrement pas. Reste donc le second moyen (qui fut bien aussi celui que l'on choisit) : alors rien n'est plus fa-

Les précautions avaient été poussées si loin, par les triumvirs, que dans la crainte qu'il ne parvint à se soustraire à leurs coups, ils avaient eû soin, pour le jeter alors dans la plus affreuse détresse, de suspendre depuis plus de trois mois, le payement de son traitement; de manière qu'au 18 fructidor, il était endetté de toutes parts & il ne restait chez lui que quelques écus dont il n'eût pas même le tems de se faire, non plus que de ses armes, qu'il laissa pour trophée à ses vainqueurs (1); n'ayant

» cile que de m'y soustraire dans les premiers momens;
 » & la garde dont je suis environné aura bientôt triom-
 » phé des assassins, quelques nombreux & audacieux
 » qu'ils soient....! » L'évasion n'était donc pour lui qu'un moyen subsidiaire: ce fut cependant le seul auquel il dut son salut.

(1) La porte de l'appartement à coucher de Carnot, se trouvant fermée *en dedans*, lorsque la garde se présenta pour l'arrêter; l'officier ne se crut point autorisé à la forcer; mais le triumvirat donna ordre au général Cherin, qu'il avait nommé commandant *en chef* de la garde, pour cette expédition, de la faire hâcher, s'il était nécessaire! Ce fut pendant les préparatifs qui eurent lieu en conséquence de cet ordre, que Carnot trouva le tems de s'échapper, sans doute moitié *nu*; car un procès-verbal constate que le lit de Carnot était encore chaud, lors de l'entrée du général Cherin; ce

songé à se défendre que contre des projets d'assassinat & nullement contre une *arrestation entreprise par ses propres gardes* (1), que la constitution au contraire obligeait à le défendre.

Le triumvirat cachait si peu depuis quelque tems, le projet de faire assassiner Carnot, que chaque jour l'on s'attendait à Paris à entendre la nouvelle, & qu'une foule d'excellens républicains, étaient venus plusieurs fois lui offrir leur bras pour le défendre : un jeune officier distingué par ses talents & ses services, vint même lui proposer, à deux reprises différentes le 17 fructidor, de l'autoriser à poignarder le tyran ! C'est ainsi qu'il désignait Barras. Carnot repoussa avec frémissement cette proposition, en s'efforçant de calmer l'extrême effervescence de ce jeune républicain qui se

qui prouva aux triumvirs que si ce général n'avait pas été heureux dans son expédition, il méritait au moins de l'être, par son empressement & son dévouement aveugle à leurs ordres : *il n'en fut pas moins déplacé quelques jours après !*

(1) » Chaque membre du Directoire (art. 168 de la Constitution) se fait accompagner au dehors de deux gardes. » Qui eût pensé, avant le 18 fructidor, que cet article de *garantie* des membres du Directoire, devait servir à les enchaîner ?

croyait animé du génie de Brutus, comme il avait déjà repoussé celle qui lui avait été faite de se prêter à l'arrestation de ses collègues; non qu'il ne les regardât, dans les derniers tems, en conspiration ouverte, mais parce qu'il pensait qu'il existait encore des moyens de les ramener, & qu'il en a réellement conservé l'espoir, jusqu'au dernier moment; parce que surtout, il était convaincu, qu'on ne pouvait porter un coup plus funeste à la liberté que d'attaquer la Constitution.

L'on peut facilement juger, d'après ces détails, qu'il ne lui fut fait, dans le tems, aucune proposition quelconque de la part de ses collègues, contre les membres du Corps législatif qu'ils avaient intention de proscrire: ils connaissaient trop son respect pour la Constitution & pour la représentation nationale; & d'ailleurs il s'était assez souvent ouvert avec eux, pour qu'ils fussent bien convaincus qu'il ne consentirait à aucune voie de rigueur même constitutionnelle, contre les membres du Corps législatif, sans avoir épuisé auparavant tous les moyens de conciliation: il préférerait d'être victime innocente de la proscription, plutôt que d'être un des instrumens même passifs des malheurs de sa patrie!

Ces sentimens sans doute le soutiennent aujourd'hui dans son infortune, comme il sou-

tinrent *Régulus..!* Comme ils soutinrent, dans tous les tems, les grands hommes malheureux qui ont illustré leur pays! Puisse celui de Carnot ne pas reconnaître trop tard, les services qu'il eût pu lui rendre encore! *Ce sont les vœux sincères d'un fidèle ami de la liberté; car si elle pérît en France, le germe en est extirpé de l'Europe, peut-être pour toujours.*

RÉVEILLÈRE! ma plume glacée s'arrête à ce nom! A son souvenir sont attachés tous ceux des malheurs de ma patrie! *Seul* il put les empêcher! *Seul* il put changer ses jours de misère & de deuil en jours de paix & de prospérité.

Réveillère présente au monde un nouvel exemple de cette importante vérité, que les *vertus domestiques* seules, si elles ne sont alliées à des lumières, à la fermeté de caractère, à un certain taât politique, loin d'être la garantie d'une bonne administration dans un grand état, peuvent devenir au contraire les sources secondes de tous les écarts & de tous les désordres qui l'entraînent à sa ruine.

Réveillère fut appelé au Directoire étant membre du Corps législatif & l'ayant été successivement de l'assemblée Constituante & de la Convention. Il s'était distingué dans ces assemblées par un patriotisme soutenu, éloigné de toute exagération; son application continue & presque exclusive, à l'étude douce de la na-

ture; la simplicité de ses goûts & de ses mœurs; toutes ses vertus privées enfin, le soutinrent dans cette carrière de modération où périrent un si grand nombre de ses collègues: cependant, par suite de cette faiblesse qui lui était naturelle, ayant abandonné son poste de représentant du peuple après le 31 mai, il se trouva en quelque manière enveloppé dans l'honorable proscription de ses 73 collègues. il fut rappelé quelques tems après eux, dans le sein de la Convention: il y parut doué à-peu-près des mêmes vertus & des mêmes défauts. L'on s'aperçut aisément cependant, que par suite sans doute, des malheurs qu'il avait éprouvés, son esprit était singulièrement aigri & que sa faiblesse était dégénérée en une espèce de *défiance farouche*. Ce sentiment développé chez lui, contribua beaucoup, par la suite, aux malheurs de la République.

Sa sévère probité, plus encore peut-être le désir qu'avaient les 73 d'avoir, au besoin, un appui spécial, dans le nouveau gouvernement, déterminèrent le choix de ses collègues. Cette nomination fut généralement approuvée: telle sera toujours sur *l'opinion publique*, l'influence de la moralité!

Entré sous d'aussi heureux auspices, cette opinion devait lui donner une force & un crédit que les services seuls de la plupart de ses nouveaux

collègues pouvaient balancer à la longue : aussi toutes les fois qu'il n'y avait point unanimité complète au Directoire , il en fixait toujours *la majorité*.

Il ne dût pas tarder à s'appercevoir combien les élémens qui le composaient étaient discordans : toujours dans les occasions délicates il trouvait *Letourneur* & *Carnot* sur la ligne des principes : *Rewbell* & *Barres* , sur celle tortueuse des intérêts particuliers & des passions : en conséquence , malgré les préventions avec lesquelles il était entré au Directoire contre *Carnot* , comme membre du comité de salut public , son choix fut bientôt fait (1) , & il forma habituellement *la majorité* avec *lui* & *Letourneur*.

D'une complexion extrêmement faible , peu accoutumé au travail , n'ayant nulle connaissance

(1) Réveillère a témoigné souvent & même assez hautement , dans les quinze premiers mois de l'établissement du Directoire , combien il était humilié d'être associé avec des hommes tels que *Rewbell* & *Barres* : il ajoutait qu'il ne pouvait aimer *Carnot* , mais que tous les jours il était forcé d'admirer la justesse de son esprit , sa modération , l'endue & la variété de ses talents ; sa facilité & son opiniâtré au travail , sans lesquelles une foule d'objets importans seraient restés en arrière. Ces sentiments changèrent tout-à-coup , après le traité de Léoben , qui suivit de près la retraite de *Letourneur*.

approfondie des g^{rand}s objets d'administrations publique , tels que de la guerre , des *relations extérieures* , de la marine &c: continuant à s'occuper essentiellement de l'*histoire naturelle* (1) & de quelques objets de sciences & d'arts qui pouvaient y avoir rapport , il se montrait presque toujours au Directoire, dans *la plus étonnante & la plus complète nullité* : ce n'était que lorsqu'il s'agissait de *dépanager* les avis , ce qui était assez rare avant la retraite de *Letourneur* , qu'alors il prenait une part active aux délibérations.

Cette situation vraiment bizarre de Réveillère, le rendit ainsi , par la force des choses , sans travail & sans aucun talent propre au gouvernement , l'arbitre suprême de ses collègues , dans la plupart desquels cependant il reconnaissait lui-même une grande supériorité.

(1) Réveillère attendait tous les jours , avec la plus grande impatience , la levée des séances , pour se livrer à ce goût qui chez lui était une espèce de passion : il n'en était pas plutôt dehors , qu'il se dérobait du Luxembourg pour se rendre au jardin des plantes , ou pour se livrer à d'autres occupations du même genre : rien ne le flattait plus que de faire voir un tableau où , depuis qu'il était membre du Directoire , il s'était fait peindre *herborisant* dans un bosquet : il s'y trouvait des rapports frap-
pans avec *Jean-Jacques* !

La minorité habituelle, composée de Rewbell & de Barras, chercha en conséquence à le circonvenir : ils firent adroïtement réveiller en lui sa haine contre Carnot, par l'intermédiaire de quelques-uns des 73 qui ne craignirent point de nuire à leur patrie, en souillant ainsi leur couronne civique, par d'injustes vengeances (1).

(1) Un des 73 que Carnot regardait depuis long-
temps comme un de ses amis particuliers ; à qui il avait
donné des preuves réitérées de la plus grande confiance,
& qui paraissait la partager, se trouvant un jour dans un
cercle où l'on parlait avantageusement de Carnot, ne
pouvant se contenir, se leva tout-à-coup, en s'écriant,
Carnot... Carnot... est un scélérat ! Il a signé la pros-
cription des 73. Il doit périr ; il périra... ! Ce membre,
qui voyait très-souvent Réveillère, contribua singuliè-
rement à son changement : il employa, pour mieux
réussir, un certain *prêtre* qui lui servait de secrétaire,
& en qui il savait que sa femme, naturellement *sombre*
& *vindicative*, avait une entière confiance : tous trois
travaillèrent en conséquence son esprit & son cœur : il
n'en fallait pas tant pour le faire succomber ; une femme
& des *prêtres* pour séduire un cœur jusqu'alors vertueux
& sensible... ! Mais telle était la manie de Réveillère,
qu'abhorrant le catholicisme, il ne pouvait se passer de
prêtres catholiques autour de lui. C'est que *l'esprit de*
prêtre, dans toutes les religions du monde, est par-tout
le même, depuis le *bramine* jusqu'au *théophilanthrope* : il
n'y a de différence que l'application.

Ce moyen leur réussit au-delà peut-être même de leurs espérances : Réveillère animé contre Carnot, ne le vit plus qu'à travers le prisme des passions ; il ne vit plus en lui qu'un *ennemi personnel* & bientôt après un *ennemi public* ! Ses propositions les plus utiles, ses opinions les plus saines, lui parurent cacher quelques embûches secrètes ! Des-lors la majorité fut changée & il devint facile à Rewbell & à Barras d'enrainer Réveillère dans tous les excès : ils se parerent de ses vertus pour colorer leurs projets & masquer leurs vices !

Si Carnot avait su un peu plus ménager son amour-propre ; s'il avait suivi en cela *l'adroite politique* de ses collègues, Réveillère ne s'en serait probablement jamais détaché, & il aurait ainsi évité bien des malheurs à sa patrie ; mais il eut l'imprudence de le heurter dans ses opinions *théophilantropiques* ; & la *trop grande légèreté* avec laquelle il traita ces nouveaux dogmes, fit à son égard sur l'ame de Réveillère, l'effet d'une lave brûlante qui *acheva de la dessécher* : il ne craignit point alors d'abandonner honteusement les principes qui l'avaient guidé jusqu'à ce moment, pour s'élancer avec ses nouveaux patrons, sur cette mer orageuse qu'ils devaient bientôt ensemble couvrir de tant de débris.

Réveillère avoit quelque chose de la figure & du caractère de *St.-Louis*; recommandable comme lui, par ses vertus privées, il poussait le fanatisme de sa secte jusqu'à la fureur, & il ne lui a manqué pour faire des croisades, que de trouver un plus grand nombre de disciples.

L'on conçoit comment avec une semblable faiblesse, il a été facile de le conduire dans le labyrinthe inextricable d'où il lui devait être impossible de se tirer; aussi peut-on à certains égards, lui reprocher de plus grands excès qu'aux autres triumvirs (1), parce que le fanatisme & la crainte (2) sont, de toutes les passions, les plus violentes & les plus aveugles: ce ne fut point *Mahomet*, mais *Séide* qui *assassina Zopire*!

(1) Un représentant du peuple (*BAUDIN* des *Ardenner*) témoignant le 18 fructidor à Réveillère son étonnement des mesures prises contre Carnot; Réveillère lui répondit; mais Carnot a eu tort de s'ensuivre; on ne lui envoyait des gardes que *POUR SA SURETÉ*; s'il faisait bien, il reparâtrait aujourd'hui: & pendant qu'il tenait ce langage, on décrétait la déportation de Carnot! Et quelques heures auparavant il avait été d'avis de le faire fusiller, si l'on ne pouvait parvenir à l'afflaminer...! !

(1) » La crainte (dit Plutarque, vie d'Artaxercès.) » est une passion très-meurtrière & très-sanguinaire.... » au lieu que le véritable courage est doux & humain. »

La même pusillanimité au surplus, dont il avait donné tant de preuves dans le cours de ses fonctions publiques, il l'a montra de nouveau sur la fin de sa carrière politique: il mit autant de lâcheté à abandonner les rênes de l'état au *30 prairial*, qu'il en avait mis quelques tems auparavant à déserter son poste de représentant du peuple du moment qu'il était devenu périlleux.

BARTHELEMI qui succéda à *Letourneur*, ne parut guères au Directoire, que pour y grossir la liste de proscription de *fructuaires* indiqué par le parti du Corps législatif, en qui le Directoire avait le moins de confiance, il ne pouvait y être vu de très-bon œil & l'on se flatta même, pendant quelques tems, qu'il n'accepterait-point. Ce choix en effet, était extrêmement déplacé dans les circonstances où nous nous trouvions alors: l'on se plaignait depuis long-tems de la rentrée des émigrés & des prêtres déportés; de leur insolence & de leurs entreprises fanatiques, sur-tout dans les campagnes, où ils effrayaient les hommes timides & notamment la classe précieuse des acquéreurs de biens nationaux. . . . ! Loin de chercher un *homme nouveau* pour placer à la tête du gouvernement, il importait au contraire, d'y en appeler un qui, accoutumé aux entreprises & aux ruses des ennemis de la révolution, donnât à

la nation une garantie qu'il travaillerait efficacement à les déjouer ; qui, indépendamment de l'intérêt public, eût encore un *intérêt particulier* très-pressant d'empêcher tout changement dans l'ordre des choses établi. Barthelemy ne présentait aucune de ces garanties : d'un côté, il n'avait point paru en France, pendant tout le cours de la révolution, qu'il avait été employé au dehors ; il ne pouvait donc en connaître que bien inparfaitement le méchanisme, & nullement les hommes qui y avaient figuré, soit dans un sens, soit dans l'autre, d'une manière marquante : d'autre part, il n'était pas *assez intéressé personnellement*, au nouvel ordre de choses, pour que l'on pût espérer que ce sentiment personnel, *toujours si actif*, viendrait se joindre à celui dicté par l'intérêt public. D'ailleurs les circonstances exigeaient que l'on fit choix d'un homme à caractère & Barthelemy n'avait que celui de la diplomatie, dans laquelle, il avait été élevé; ce qui pouvait faire craindre, qu'il ne fut toujours prêt à céder à un accommodement, lorsque la Constitution devait être entre les mains des directeurs, comme une *barre d'acier*, qui ne devait pouvoir fléchir.

Ce choix, indépendamment des opinions politiques de Barthelemy que l'on n'avait nulle raison de croire dangereuses, puisque le Directoire

n'avait cessé de l'employer dans une mission de la plus haute importance, était donc *réellement* vicieux ; mais le parti qui le proposa, le présenta comme un acheminement vers la paix ; Barthelemy avait alors la réputation de la désirer fortement & d'avoir puissamment contribué à conclure celles qui avaient été faites jusqu'alors, quoi qu'à cet égard, il eût été presqu'entièrement *passif*, ne s'étant jamais écarté des instructions précises & sévères qu'il avait reçues du gouvernement. La plupart de ces paix, d'ailleurs, avaient été conclues, sans même qu'il y eut servi d'intermédiaire, telles que celles de Sardaigne, de Naples, & de Léoben. Cette considération néanmoins détermina une foule de représentans, qui désiraient ardemment la paix générale, à lui donner leurs voix, sans attacher une assez grande importance, aux inconvénients de cette nomination. Il faut avouer toutefois, que les opinions extravagantes de Rewbell & de *Charles Lacroix* en politique, pouvaient jusqu'à un certain point diminuer, aux yeux du Corps législatif, l'inconvenance de la nomination de Barthelemy, qui, à ce que l'on espérait, pourrait les ramener à des idées plus saines & plus raisonnables.

Barthelemy avait pour concurrens *Merlin* & *Charles Lacroix* d'une part, & *Cochon* de l'autre; mais les patriotes les plus prononcés de l'af-

femblée n'ayant pu se concilier à cet égard, le parti moyen qui n'entendait faire aucun reproche grave à Barthelemy, se décida en sa faveur. Il se fut beaucoup plus volontiers, il est vrai, décidé pour *Cochon* qui avait donné tant de gages à la révolution, mais le parti qui d'abord voulait porter *Lacroix* ou *Merlin*, ne s'étant lui-même décidé que trop tard en faveur de *Cochon*, ce fut Barthelemy qui l'emporta.

Il est probable que si *Cochon* alors eût été nommé membre du Directoire, l'on eût évité la crise de fructidor, tant par son énergie, son activité, la connaissance personnelle qu'il avait des intrigues secrètes de Rewbell & de Barras, que par la confiance réciproque qui eût existé entre lui & Carnot; confiance qui, fondée sur une sévère probité, des talents & de nombreux services rendus à la République, eût probablement continué à captiver celle de Réveillère, ce qui eût fait avorter les projets criminels de Rewbell & de Barras.

Malgré ces considérations puissantes, le parti de Barthelemy l'ayant emporté, les amis de la République furent bien loin de désespérer de rendre ce choix utile à ses intérêts: il ne fut pas plutôt arrivé toutefois, que les membres du Corps législatif qui avaient déterminé sa nomination, s'empressèrent de lui composer une

espèce de *petite cour* & affectèrent de le louer sans mesure, aux dépens de ses collègues; ce qui sous tous les rapports, était peu propre à lui en faire des amis: cependant Barthelemy parut au Directoire, avec une telle modestie, une telle timidité même, qu'elle dût lever à l'instant, toute défiance. Cette timidité, soit qu'elle vint de la très-longue habitude qu'il avait eu de considérer ses nouveaux collègues comme des hommes à qui il devait obéir; soit qu'absent de France, pendant le cours de la révolution, il eût attaché à leurs noms des idées gigantesques, il ne put jamais la vaincre; & le 17 fructidor, à sa dernière séance, il ne se présenta pas au Directoire avec plus d'assurance, qu'il en avait montré à la première: aussi pendant tout le tems qu'il en a fait partie, jamais il n'a pu prendre sur lui de soutenir une opinion contre un de ses collègues qui lui en imposaient à tel point que souvent il tremblait dès qu'ils élevaient la voix d'un ton un peu plus animé qu'à l'ordinaire: il poussait la patience, jusqu'à tolérer de la part de quelques-uns d'eux, des propos outrageans (1). Il est à

(1) C'est sur-tout Barras qui, profitant lâchement de la douceur & de la timidité de Barthelemy, ne cessait de l'attaquer de mille manières. Quelque temps avant le

croire, cependant, qu'il ne fut pas toujours resté dans cette sorte d'anéantissement; mais s'y étant ainsi dévoué volontairement pendant long-tems, il aurait eu nécessairement beaucoup de peine à s'élever à un autre rôle, d'autant plus qu'une extrême donceur, formait essentiellement le fond de son caractère.

Il est difficile, il faut l'avouer, de reconnaître dans un tel homme un *conspirateur*, & sur-tout un conspirateur assez dangereux, pour se trouver forcé de violer la Constitution d'un grand peuple pour l'atteindre . . . ,!

Instruit dans la journée du 17 fructidor, qu'il devait, cette nuit là-même, y avoir un mouvement, & averti vers minuit que les *triumvirs* étaient rassemblés chez Rewbell avec leurs ministres & leurs généraux; que déjà les troupes s'ébranlaient de toute part, il vint chez Carnot:

18 fructidor, celui-ci était fort affecté d'un propos de Barras qui, à l'occasion de renseignemens que Barthelemy avait offerts de prendre dans le département où il était né, lui avait dit infollement, « *Quelle correspondance pourriez-vous y avoir? Une correspondance de chouans!* » Un pareil propos ne se serait probablement pas renouvelé, sans exciter une scène violente au Directoire, d'autant que personne n'était plus convaincu de l'*aristocratie réelle de Barras* que Barthelemy, qui en avait acquis plus d'une preuve dans ses missions diplomatiques.

lui ayant demandé ce qu'il pensait que voulaient faire leurs collègues & si son intention n'était pas de se rendre près d'eux ? Carnot lui répondit, que s'ils étaient réunis dans la salle du conseil, il s'y rendrait sur-le-champ, mais que paraissant être en conciliabule particulier & secret, il attendrait qu'on le fit avertir : que quant à leurs projets, il avait lieu de croire, qu'ils en voulaient à sa vie, tandis que pour lui, ils se contenteraient probablement de lui enlever sa place . . . ! Barthelemy le quitta avec le plus grand calme, & peu de tems après il fut arrêté par les mêmes gardes qui n'avaient pu se faire de Carnot ! Mais instruits alors par l'expérience, ils avaient pris la précaution de placer des sentinelles à toutes les issues du logement de Barthelemy, de manière qu'ayant voulu se soustraire à l'arrestation, par le moyen d'une porte dérobée qui donnait sur la rue de Vaugirard, il fut forcé de rentrer chez lui : sa santé délabré ne put lui empêcher d'être déporté à la Guiane . . . ! Il importait trop au triumvirat de le faire croire dangereux, pour user envers lui de quelque humanité ! Depuis, il a su échapper à la tyrannie & trouver le moyen de revenir en Europe, où sans doute, il ne songe pas à s'exposer à de nouvelles chances révolutionnaires.

C O N C L U S I O N.

POUR peu qu'on veuille s'occuper de rapprocher & de comparer les faits historiques dont on vient de tracer le tableau, l'on s'apercevra facilement qu'on peut les diviser en deux époques bien distinctes, celle AVANT & celle DEPUIS *le traité de Léoben*, dont la ratification par le *Directoire constitutionnel* eut lieu dans le courant de floréal an 5, peu de jours avant le premier tirage au sort de ses membres.

Dans la première époque, tout prospère entre ses mains... ; dans la seconde, tout s'écroule & se remplit de ruines autour de lui ! avilissement du Corps législatif ; sa mutilation deux fois renouvelée ; proscription d'une partie considérable de ses membres & de ceux du Directoire exécutif ; violation manifeste du passé constitutionnel ; arbitraire consacré par les lois ; menaces & outrages faits au peuple dans les adresses & proclamations de ses premiers magistrats ; épuisement total du trésor & du crédit publics ; épouventables désastres dans les armées de terre & de mer ; tout espoir de paix prochaine évanoui ; divisions funestes

dans l'intérieur....! Tel est en raccourci le tableau malheureusement trop fidèle de cette seconde époque.

Que l'on écoute sur la première, au contraire, le représentant du peuple (*Boulay de la Meurthe*), dont l'opinion à cet égard ne peut paraître suspecte. (1)

» Voyez (dit-il dans un discours prononcé
 » au conseil des Cinq-Cents, à la séance du
 » 3 vendémiaire an 6) voyez quelle était la
 » position du Gouvernement & de la Répu-
 » blique, à l'époque du premier prairial an 5....
 » La tranquillité avait été menacée par des
 » factions contraires ; le Directoire les avait
 » ÉGALEMENT comprimées, & nulle secoussé
 » n'avait eu lieu : la guerre avait été conduite avec
 » une activité & des succès miraculeux ; les enne-
 » mis écrasés de tous côtés se croyaient heureux que
 » nous voulussions consentir à la paix. Au-dedans
 » le papier-monnaie était tombé doucement,
 » pour faire place à la circulation du numéraire
 » métallique, qui reparaissait par-tout assez
 » abondamment ; le commerce, tous les genres
 » d'industrie n'attendaient que la paix pour se

(1) L'on se rappelle que *Boulay de la Meurthe*, fut le rapporteur de la commission des Cinq-Cents, qui proposa la loi proscriptive du 19 fructidor.

» déployer avec énergie ; enfin tout annon-
 » çait un avenir heureux , & certes le *Directoire*
 » devait être considéré comme ayant *UNE PART*
 » *ÉCLATANTE* à cette amélioration des choses... »

A quelles causes attribuer cette prodigieuse différence dans ces deux époques ?

C'est dans la solution de cette importante question , que doivent se trouver les véritables moyens de restauration de la chose publique.

Toute erreur à cet égard ne serait pas moins funeste pour la République , que ne le pourrait être , pour un malade , celle de son médecin , qui aurait mal jugé des symptômes de sa maladie.

Qu'à l'époque du 18 fructidor an 5 , l'on se soit trompé sur ces causes , cela peut se concevoir , les maux n'avaient point alors été poussés à l'extrême , comme ils l'ont été depuis ; & quelques branches essentielles même de l'administration , telle notamment que la partie de la *guerre* , se trouvaient encore au plus haut point de splendeur ; mais aujourd'hui que les maux peuvent être appréciés dans toute leur étendue , il doit suffire , pour bien connaître ces causes , d'être instruit exactement des faits : ils sont consignés dans le précis historique que l'on vient de parcourir ; il ne s'agit plus que d'en tirer les conséquences qu'ils présentent.

Remarquons d'abord que tous les maux aux-

quels la République est en proie aujourd'hui, ne proviennent que de la *conduite immédiate du Directoire SEUL*; ainsi les funestes divisions qui existent dans l'intérieur, ont été excitées *par lui seul*, non-seulement par les mesures arbitraires & inconstitutionnelles de fructidor an 5, mais postérieurement encore par *ses adresses*, *ses messages*, *ses proclamations*, ainsi que par la foule des *déstitutions* qu'il a prononcées, dans l'intention de dominer les élections, tant en l'an 6 qu'en l'an 7, afin de conserver son *autorité diktoriale*; actes qui ont déterminé la loi, destructive de toute espèce de liberté, *du 22 floréal an 6* (1), & menacé, en l'an 7, la Na-

(1) " Oui, citoyens représentans, il a existé, " il existe encore une conspiration anarchique Dès " l'an 4, la conjuration de Babœuf, & l'événement de " Grenelle qui en a été la suite, ont dévoilé leurs pro- " jets C'est sous la double influence de *l'intrigue* " & *de la terreur* que se font les nominations Des " acolytes de Fouquier-Tinville, des individus arrêtés " dans l'affaire de Grenelle, un des septembriseurs même " qui se vante d'avoir tué trente-deux personnes, sont " portés à l'électorat Si la conspiration pour ren- " verser la Constitution de l'an 3, n'a pas produit tous " les effets désastreux que l'on s'en était promis, c'est " que le Directoire exécutif est parvenu à la déjouer dans

tion d'une loi semblable & d'un nouveau 18
fructidor combinés.... !

Si ce dernier coup , qui eût été mortel pour la liberté , a été évité , la République ne le doit-elle pas tout entier à la courageuse énergie de ses Représentans , en même tems qu'à la sécurité du Directoire , qui avait cru trop légèrement son despotisme fondé sur leur asservissement ou leur pusillanimité , sans calculer qu'ils

» un très-grand nombre de départemens , par les mesures
» partielles qu'il a prises pour comprimer & frapper
» l'anarchie par-tout où elle s'est montrée à découvert
» avant les élections.... Vous n'avez point abattu le
» royalisme , citoyens représentans , pour laisser l'anar-
» chie s'approprier votre victoire ; vous ne transigerez
» pas plus avec les partisans de Babœuf qu'avec les par-
» tisans de ce fantôme de roi.... Tous doivent être
» également frappés... » (message du Directoire exécutif
du 13 floréal an 6.)

» Son but (de l'étranger) est d'introduire dans le
» Corps législatif.... des hommes universellement
» exécrés.... Trop long-tems les factions ont agité la
» France.... Le gouvernement prend à la face du ciel ,
» envers la nation entière , l'engagement solennel de purger
» le sol de la République de tous les brigands de quelque
» parti qu'ils soient , de quelque masque qu'ils soient cou-
» verts , & QUELQUE PART QU'ILS SE TROUVENT... »
(Proclamation du Directoire exécutif du 9 germinal
an 6.)

n'attendaient , qu'avec la plus grande impatience , le moment de secouer le joug honteux sous lequel il osait , depuis plus de deux ans , les tenir asservis ?

A l'extérieur n'est-ce pas *lui seul* qui , au lieu de profiter du traité de Léoben , pour donner la paix générale à l'Europe , a provoqué , au contraire contre la République , une coalition plus terrible encore que la première , en attaquant nos plus anciens & plus fidèles alliés ; en violant les traités les plus solennels , les droits les plus sacrés des gens & des nations ? N'est-ce pas *lui seul* a excité contre nous , par son inconcevable despotisme , la haine des peuples même qui venaient d'associer leur sort au nôtre ; qui a mutilé & désorganisé nos armées , perdu nos flottes & amoncelé contre nous les forces de presque toute l'Europe ? N'est-ce pas *lui seul* qui a rendu nécessaire la levée totale de la *conscription* militaire , lorsque la *réquisition* n'est point encore rentrée dans ses foyers , ce qui , en désolant l'agriculture & l'industrie , jette le désespoir dans une foule immense de familles , & menace la République du plus affreux marasme ? N'est-ce pas *lui seul* qui , en provoquant ainsi une nouvelle guerre , dont il est impossible de prévoir ni le terme ni les résultats ,

a ranimé l'activité des déprédatiōns, achevé d'anéantir le crédit public, & épuisé toutes les ressources nationales ? N'est-ce point *lui seul* enfin qui a osé remettre en problème *la durée même* de la République ?

Si la conduite du Directoire *SEUL* a causé tous ces maux, depuis le traité de Léoben, lorsqu'au contraire jusqu'alors tout avait prospéré entre ses mains, qu'on voie donc la véritable cause de nos maux où elle se trouve réellement, & qu'on n'essaye point de se faire illusion en la cherchant ailleurs.

Elle existe dans le *CHANGEMENT absolu de système de la part du Directoire, & dans l'incapacité de ceux de ses membres qui l'adoptèrent, à l'époque du traité de Léoben*; changement qui, pour se manifester avec quelqu'éclat, dut nécessairement attendre le *résultat incertain du premier tirage au sort*, qui eut lieu quelques jours après; mais le remplacement constitutionnel ne fut pas plutôt effectué, qu'il se déclara deux partis bien prononcés au Directoire, l'un pour la paix, & l'autre, en majorité, pour la continuation de la guerre.

Ce dernier système était trop odieux à la Nation, pour qu'en le suivant avec activité, l'on ne cherchât pas en même tems à le masquer par tous les moyens possibles; l'on pensa

que le meilleur était de détourner l'attention publique de cet objet important, & c'est ce qui fut on ne peut pas plus facile, d'après la situation *victorieuse* de nos armées, & quelques *écart*s du nouveau Corps législatif.

Au lieu de travailler à le ramener & à éclairer son zèle sur les vues secrètes de quelques meuniers, on ne s'occupa au contraire qu'à l'irriter, qu'à l'exaspérer de plus en plus par des messages ou autrement, ne doutant pas de l'effet nécessaire que devait produire une conduite aussi peu ménagée sur ce corps nombreux & puissant! En établissant ainsi la division entre lui & le Corps législatif, le Directoire compta sur la prépondérance que la *victoire*, dont l'éclat réjaillissait principalement sur lui, lui donnerait dans l'opinion; & dans l'action sur le secours des troupes, accoutumées à vaincre sous ses ordres.

Ce plan arrêté, le Corps législatif fut signalé à la nation comme un ramas de conspirateurs; l'on profita du mal-aise & même des désordres partiels, inévitables à la suite des grandes révolutions, pour exaspérer le peuple contre lui; l'on feignit de ne pouvoir parvenir à conclure la paix, tant par le refus de nouveaux subsides, que par l'espoir, disait-on, que la marche du Corps législatif avait redonné à nos ennemis &

aux contre-révolutionnaires de l'intérieur: cet artifice bien ménagé devait produire une explosion; & il la produisit effectivement, non par une insurrection du peuple, qui bientôt éclairé eût pu prendre une direction entièrement différente de celle que l'on désirait, mais par l'emploi facile & prompt de la force armée, sur l'obéissance passive de laquelle le Directoire crut pouvoir compter. (1)

L'effet nécessaire de ce coup d'éclat fut de remettre toute l'autorité entre les mains du Directoire; la minorité qui était pour la paix (2),

(1) L'on pourra se faire une idée de l'obéissance passive sur laquelle on comptait, lorsque l'on sera instruit que ce sont les gardes constitutionnels même du Directoire, qui ont été chargés d'arrêter ses membres dans la nuit du 17 au 18 fructidor; aussi, depuis ce moment, ce n'est sans doute pas sans inquiétude que les Directeurs se voient environnés de gardes, qu'auparavant la Constitution paraissait leur avoir donné plus pour les défendre contre toute espèce d'attaques, que pour les faire trembler à la vue de leurs armes! Chaque jour, depuis cette époque, ils doivent se demander, en voyant ces gardes à la porte de leurs appartemens, si c'est par honneur & pour les défendre au besoin, ou pour les y retenir prisonniers?

(2) Talleyrand était déjà ministre des relations extérieures, & Carnot était encore président du Direct-

fut proscrite comme conspiratrice ! Dès lors rien ne put s'opposer à l'exécution du système qui se développa depuis, avec toutefois les précautions nécessaires pour caresser les vœux bien connus de la nation pour la paix, & la laisser dans l'erreur où il l'avait entraînée relativement à quelques-uns des proscrits : il conclut en conséquence, presqu'à l'instant, par l'entremise de Bonaparte, qu'il savait aussi désirer très-ardemment la paix, mais qu'il ne pouvait perdre encore (1), le traité de Campo-

toire, lorsqu'il détermina ses collègues à ordonner *la signature de la paix définitive* ; les paquets furent expédiés & le courrier part, *séance tenante*, pour Bonaparte ; le lendemain Carnot ayant appris *par hasard* qu'il est parti *un second courrier*, en témoigne tout son étonnement au Directoire, dont chaque membre feint de l'ignorer : Tallyrand entre ; Carnot, comme président, lui demande sur-le-champ, d'un ton sévère, ce que c'est que le nouveau courrier qui est parti pour l'Italie ? Tallyrand pâlit, balbutie, dit enfin que.... c'est une ampliation d'instruction pour la signature du traité... ; on sort de gêne... ! Et ce courrier était porteur d'un contre-ordre !!! La paix n'eût-elle pas été signée, s'il en eût été autrement ? Et cependant elle ne l'a pas été, sans que le président ait jamais su que par cette découverte due au hazard, pourquoi cette signature n'avait pas eu lieu.

(1) Avant de partir pour l'Egypte, Bonaparte fit tout ce qu'il put pour engager Joubert qu'il aimait &

Formio, que son intention était bien d'annuler à la première occasion favorable qu'il ferait naître, que d'ailleurs il eût pu faire *six mois* plutôt, mais dont il crut le simulacre nécessaire, à cette époque, pourachever de fixer en sa faveur l'opinion publique qu'il voyait être encore incertaine.

Ainsi le peuple, trop souvent aveuglé, fut conduit, dans cette circonstance décisive, à maudire ceux même qui s'étaient sacrifiés pour lui, & à baisser respectueusement les mains qui le déchiraient !!

Il ne dut cependant pas tarder à se désabuser, lorsqu'il vit Bonaparte, ce véritable

façait apprécier, à l'accompagner; mais il ne put le déterminer: n'ayant cependant pas perdu l'espoir de se réunir plutard à lui, il lui écrivit, étant arrivé en Egypte, par la voie d'un de ses frères (N. Bonaparte), qui revenait en Europe, qu'il désirait ardemment qu'il n'eût point encore éprouvé des désagréemens d'une certaine nature, & qu'il ne prévoyût que trop pour lui (alors Joubert venait d'être destitué); mais que dans tous les cas il l'engageait à le rejoindre, l'assurant qu'il trouverait toujours, au milieu de la bonne armée qu'il commandait, gloire, fierté, amitié & protection.

Joubert communiqua alors à ses amis cette lettre écrite en entier de la main même de Bonaparte: elle se passe de commentaires!

héros de la guerre & de la paix , rappelé de Rastadt , & envoyé au-delà des mers , susciter d'autres ennemis à la République , pendant qu'on préparait autour d'elle de nouvelles hostilités qui eussent rendu plus que jamais ses services nécessaires , ainsi que ceux de la nombreuse élite qui l'accompagnait : comment aurait-on pu supporter la présence d'un tel censeur (1) ?

(1) Sans doute que quelque jour le public aura connaissance de la correspondance entière de Bonaparte avec le Directoire ; il y verra sans étonnement , d'après la juste idée qu'il s'est faite de ce héros , qu'il n'était pas moins philosophe que grand capitaine , à la tête de son armée victorieuse ; jamais il n'écrivit au Directoire , *sur-tout après avoir remporté quelques victoires* , sans lui rappeler son désir & le besoin de la paix ; l'on se fera une idée assez juste de cette correspondance , en lisant sa lettre au prince Charles , au milieu de sa marche triomphante sur Vienne.

A Clagenfurth le 10 germinal an 5.

» M. le général , les braves militaires font la guerre
 » & désirent la paix ; celle-ci ne dure-t-elle pas depuis
 » six ans ? Avons-nous tué assez de monde , & commis
 » assez de maux à la triste humanité ; elle réclame de
 » tous côtés.... ! N'y a-t-il donc aucun espoir de nous
 » entendre , & faut-il.... que nous continuons à nous
 » entr'égorger ? Vous , M^r. le général , qui par votre
 » naissance approchez si près du trône , & êtes au-

Il fut facile de se servir de son bouillant courage & de son enthousiasme des grandes choses, non-seulement pour l'éloigner, mais même pour le faire concourir, malgré lui, à l'exécution du *système cheri*, de bouleverser l'Europe.

Pour le mieux séduire, l'on fit accompagner son armée d'une multitude de savans & d'artistes distingués, qui semblaient plutôt annoncer une marche triomphale & l'établissement d'une riche & paisible colonie, que celle d'une armée qui devait bientôt avoir à combattre, dans

» dessus de toutes *les petites passions qui animent souvent les ministres & les gouvernemens*, êtes-vous décidé à » mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité entière, & » de vrai sauveur de l'Allemagne ? Ne croyez pas, M. » le général, que j'entende par-là qu'il ne soit pas possible de la sauver par la force des armes, mais.... » l'Allemagne n'en sera pas moins ravagée. Quant à » moi, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire, » peut sauver la vie à un seul homme, je m'estimerai » plus fier de la couronne civique, que je me trouverais » avoir méritée, que de la triste gloire qui peut revenir » des succès militaires.... Je suis, &c. »

L'on conçoit parfaitement qu'un tel homme, qui, tous les jours dans sa correspondance avec le Directoire, reproduisait, en d'autres termes, les mêmes idées, ne pouvait lui convenir si près de lui !

un climat dévorateur, contre toutes les forces réunies d'un empire immense & celles de ses alliés.

A cette explication simple, tirée de l'histoire & de la nature même des faits, opposera-t-on celle *apologétique* de la conduite du Directoire, pendant l'espace de temps qui s'écoula depuis le traité de Léoben jusqu'au 18 fructidor, fondée sur les désordres qui eurent lieu à cette époque dans l'intérieur de la République? Il est facile de démontrer que, cette explication fut-elle aussi naturelle qu'elle est réellement forcée & contraire à tous les faits, sa conduite subséquente en ferait reconnaître aujourd'hui toute la fausseté, puisqu'il est évident que si, avec l'étendue de pouvoir dont il a joui depuis, il n'eût voulu que la paix & la prospérité de la République, elle en jouirait pleinement aujourd'hui, lorsqu'au contraire elle ne s'est jamais trouvée dans une situation aussi critique, tant à l'extérieur que dans l'intérieur.

Si, comme l'a prétendu la majorité du Directoire, l'embarras & le mal-aise où l'on se trouvait avant le 18 fructidor, ne provenaient que de mauvaises mesures législatives, provoquées par des conspirateurs & non, en très-grande partie, de la force même des choses

qui exigent nécessairement un certain tems (1) pour l'établissement paisible d'un nouveau gouvernement , sur-tout dans un grand état , comment se fait-il donc que depuis cette époque , où , sans résistance , il a lui-même dicté les lois qu'il a jugées convenables , l'on se trouve , après deux ans de l'exercice du pouvoir le plus absolu , dans une situation pire , à tous égards , que celle où l'on était auparavant ?

N'est-il pas démontré , d'après cela , de la manière la plus évidente , que les attaques faites , depuis le traité de Léoben jusqu'au 18 fructidor , au Corps législatif , par la majorité du Directoire , quoique dirigées en apparence par le seul amour du bien public , avaient réellement pour motifs secrets , de s'emparer de toute l'autorité nationale , dans la seule vue d'exécuter ce système destructeur , caressé depuis long-tems par cette majorité & né des prodi-

» (1) *Dans les circonstances mêmes les plus favorables, les*
 » *lois d'un gouvernement libre ne s'affermisent qu'avec*
 » *une extrême difficulté.... Si quelques législateurs ont*
 » *réussi à affermir un gouvernement libre, en même*
 » *temps qu'ils l'ont établi, ils ne donnaient sans doute*
 » *des lois qu'à une poignée d'hommes renfermés dans*
 » *une même ville... (Mably , obs. sur l'hist. de France ,*
 » *liv. 2, chap. 3.)»*

gieux succès de nos armées , de faire une guerre d'extermination à toute l'Europe , pour la révolutionner ?

Si c'eût été l'amour du bien public qui l'eût conduite dans les événemens de fructidor , ne se serait-elle pas empressée de les *constitutionnaliser* , au lieu de provoquer elle-même , & de laisser subsister ensuite des mesures arbitraires , destructives de toute liberté & de toutes constitutions , au lieu de permettre que , l'innocent se trouvant confondu avec le coupable , celui-ci échappât aux peines qu'il avait justement méritées , tandis que l'autre resterait proscrit ?

L'autorité & le crédit supposés des prévenus pourraient avoir arrêté , tout au plus , pendant un tems très-limité , le cours ordinaire de la justice nationale ; mais une fois ce danger , plus chimérique d'ailleurs que réel , passé , pourquoi leur procès ne leur a-t-il pas été fait constitutionnellement ?

C'est , il n'y a plus à en douter , que l'on craignait , avec raison , de voir jaillir la vérité des discussions libres qu'eût nécessairement entraînées ce grand procès ; c'est que *le grand projet de guerre* se trouvait alors arrêté , par la volonté bien prononcée qu'eût manifesté la nation ; c'est qu'enfin elle eût reconnu que les plus grands coupables n'étaient pas parmi ceux qu'on s'é-

tait plu à lui signaler ; & que ceux même qui l'étaient parmi ceux-là eussent pu être, dès le principe , facilement atteints , sans aucune secoussé quelconque , par des mesures constitutionnelles ; qu'enfin l'on y avait compris , par le plus horrible de tous les machiavélismes & peut-être par des passions (1) plus basses encore , ceux même que l'on savait , non-seulement être les plus dévoués à la République , mais encore lui avoir rendu & être à même de lui rendre de nouveau les plus grands services !

Ce n'est pas , comme l'on voit , que je pense qu'il n'existant point de coupables dans le nombre considérable des proscrits de fructidor , mais seulement que s'il était devenu indispensable de les poursuivre & de les punir , ils devaient l'être constitutionnellement ; & qu'il n'y avait aucun motif quelconque d'expulser arbitrairement plus de *deux cens* membres du Corps législatif , & de briser ainsi tous les ressorts du pacte social , pour y parvenir ; que cette mesure extrême enfin ne pouvait servir qu'à saisir du pouvoir suprême la majorité du Directoire ,

" (1) Il n'y a point de bête sauvage plus cruelle
" que l'homme (dit Plutarque , vie de Cicéron) , quand
" il joint le pouvoir à la passion . "

dont les projets étaient d'en faire usage pour prolonger indéfiniment la guerre.

Enhardie par ce premier succès , qui lui avait valu la conquête de la France sans brûler une seule amorce , cette majorité pensa qu'elle était due à *ses vastes combinaisons* , & ne douta plus que celle du reste da l'Europe ne dût la suivre bientôt.

Les succès ont été loin de répondre à son attente , & elle a été obligée de reconnaître , malheureusement trop tard , que non-seulement elle n'avait point les talens nécessaires pour l'exécution d'un plan aussi vaste , mais qu'elle n'avait pas même ceux qui lui eussent été indispensables pour maintenir la République dans l'état où elle s'en était faisie au 18 fructidor , ou plutôt dès le traité de Léoben , *tems qui lui avait été nécessaire pour préparer cette journée*.

L'on voit donc clairement , par ce développement , que des deux époques de cette histoire , la première n'a été prospère que par suite d'une administration véritablement sage & éclairée (1) , en même tems qu'énergique ; &

» (1) Une République sage (*dit Montesquieu , grand & décad. des Rom. chap. 9*) , ne doit rien hasarder qui l'expose à la bonne ou à la mauvaise fortune ; le

que dans l'autre, nous n'avons été précipités de malheurs en malheurs, que par une conséquence naturelle d'un système gigantesque & tyramique, conçu par des hommes incapables de combinaisons politiques & militaires, même les plus simples (1); système d'ailleurs entièrement contraire au bonheur & aux vœux de la Nation, qui désirait ardemment de se reposer dans les douceurs de la paix, des secousses multipliées de la révolution.

Les causes bien connues de nos prospérités & de nos revers (2), il est facile d'en conclure

» seul bien auquel elle doit aspirer, est *la perpétuité de*
 » *son État.* »

» Un État (dit Mably, liv. 7, chap. 1), dont la po-
 » litique n'est pas *bornée à sa seule conservation*, s'expose
 » témérairement à tous les caprices de la fortune; &
 » il doit à la fin périr, parce que la fortune a plus de
 » caprices que les hommes n'ont de sagesse. »

(1) La majorité du Directoire ayant l'esprit tyramique de Richelieu, crut en avoir les talens: « plus ses
 » entreprises étaient grandes & difficiles, plus il avait
 » de prétextes pour ne se soumettre à aucune règle, &
 » gouverner avec un sceptre de fer; les besoins de l'État
 » & la nécessité lui servaient d'excuse auprès des Fran-
 » çais qu'il opprimait. » (Liv. 8, chap. 6, Mably, confid.)

(2) » Ce n'est point la fortune qui domine le

quels sont les remèdes qui conviendraient en ce moment à notre position ; ces remèdes , comme nos maux , sont de deux sortes ; ceux relatifs à notre situation intérieure , & ceux qui le sont à notre situation avec les puissances étrangères.

Dans l'intérieur , il faut rétablir la confiance des citoyens envers les autorités constituées ; & cette confiance ne peut être rétablie que par le rétablissement même de la Constitution ; car tant que ce rétablissement *plein & entier* n'aura pas lieu , le peuple sera dans une continue appréhension de mesures révolutionnaires & conséquemment sera privé de toute espèce de repos , comme les autorités de toute confiance : en vain dirait-on , que ceux qui gouvernent aujourd'hui ne sont pas ceux qui ont violé la Constitution , & qu'ils méritent par eux mêmes cette confiance ; il serait facile de répondre que ce n'est point *de tel ou tel fonctionnaire public* qu'elle s'éloigne , mais de l'autorité *elle-même qui souffre qu'elle reste violée impunément* ; car en tolérant cette impunité , elle peut être

» monde (dit Montesquieu) ; on peut le demander
 » aux Romains , qui eurent une suite continue de
 » prospérités , quand ils gouvernèrent sur un certain *plan* ,
 » & une suite non interrompue de revers , lorsqu'ils se
 » conduisirent sur un autre . »

supposée n'être pas éloignée de commettre une semblable violation , & de ne ménager ceux qui lui ont porté les premiers coups , que pour qu'on use envers elle , dans l'occasion , d'un semblable ménagement ! Tout palliatif à cet égard , même celui de changer la Constitution (1) , ne peut donc amener de résultats

(1) Un peuple reste toujours le maître , dans tous les tems , de changer sa Constitution : c'est un droit qui ne peut lui être ravi ; mais aussi ce n'est qu'avec la plus grande circonspection qu'il doit en user , puisque ce n'est qu'en évitant toute *INSTABILITÉ* à cet égard , qu'il peut espérer quelque prospérité. Ce n'est donc que lorsque sa *LIBERTÉ* elle-même ne peut être garantie par aucun moyen constitutionnel , qu'il peut être permis , *SANS CRIME* , d'y provoquer quelque changement ! Or , ce n'est très-certainement pas le cas où se trouve aujourd'hui la République , puisqu'il est généralement convenu au contraire & *ÉVIDEMMENT PROUVÉ* que sa Constitution n'a été *une première fois violée* , que par suite des *projets criminels* de quelques-uns de ses premiers magistrats , & que c'est cette première violation *SEULE* qui a déterminé toutes les autres , & attiré sur la République tous les maux dont elle n'a cessé depuis d'être la victime ! Quelle étrange politique serait donc celle qui , pour les cicatriser aujourd'hui , proposerait de *changer cette Constitution , AU LIEU DE LA VENGER...* ? Ne serait-ce pas inviter au contraire tous les ambitieux & tous les fripons à se coaliser de nouveau pour attaquer bientôt celle qu'on lui aurait substituée ? En vain la préten-

satisfaisans ; il est tems que le peuple apprenne par expérience , quels sont les grands avantages attachés aux fonctions temporaires ; & que ceux appelés à les remplir sachent que , s'ils en abusent , il arrivera bientôt un moment où ils pourront être facilement atteints par la loi , comme tous simples citoyens , dans la classe desquels ils doivent rentrer ; les soustraire à cette facile responsabilité , ce serait , de la part de ceux qui leur succèdent (1) , se rendre eux-mêmes cou-

drait-on , ou serait-elle en effet beaucoup plus parfaite que la première , rien ne pourrait couvrir le *VICE CAPITAL* dont elle serait entachée ! *L'IMPUNITÉ* qu'elle aurait sanctionnée , serait le *GERME fatal* , qui à son tour ne tarderait pas à lui donner la mort , de même qu'à toutes celles qui pourraient encore lui succéder , *JUSQU'A CE QU'ENFIN LA PREMIÈRE FUT VENGÉE* , ou que la Nation retombât dans les bras décharnés du despotisme !

(1) Sieyes , dans son discours commémoratif du 18 fructidor au Champ-de-Mars , a comparé cette journée à celle du 9 thermidor « La journée du 9 thermidor , » a-t-il dit , avait mis un terme à l'action Journée du 18 fructidor , tu mis fin à une réaction non moins insupportable » Mais Sieyes a-t-il donc oublié qu'au 9 thermidor les Français n'avaient point encore de Constitution , & qu'ils en avaient une au contraire au 18 fructidor ?

Si la journée du 13 vendémiaire , & l'établissement

pables du plus grand des crimes , en ce qu'ils inoculeraient , dans la République représentative , les vices héréditaires de la monarchie & du despotisme organisé.

Ce premier pas fait , qui , il faut l'avouer , est le plus *difficile* , mais n'en est pas moins in-

DU RÉGIME CONSTITUTIONNEL , qui la suivit , ne peuvent être considérés par Sieyes , comme ayant dû mettre un terme AU SYSTÈME RÉVOLUTIONNAIRE , & qu'il pense qu'au 18 fructidor , l'on ait pu prendre légitimement des mesures de salut public , comment pourrait-il blâmer ses prédécesseurs d'avoir fait quelques mois après , la journée du 22 floréal , lorsqu'ayant été eux-mêmes les artisans de celle de fructidor , ils lui répondront qu'ils n'avaient pas jugé celle-là moins nécessaire... ? & par suite comment parviendra-t-il à rassurer les républicains sur la crainte de voir encore leurs premiers magistrats entreprendre de semblables journées , pour servir de SUPPLÉMENT INDISPENSABLE aux premières... ?

Ainsi le peuple ne se sera réellement donné une Constitution , que pour mieux assurer l'arbitraire de ses gouvernans !

Cette conséquence rigoureuse ne peut avoir échappé à l'esprit pénétrant de Sieyes ; l'on doit donc en conclure , ou que sa confiance dans la Constitution n'est pas celle que pourrait faire présumer son acceptation réfléchie de la place éminente qu'il occupe aujourd'hui ; ou que déjà il s'est enivré dans la coupe enchantée du pouvoir !

dispensable, que tout arbitraire quelconque soit banni du gouvernement; & toutes mesures extra-constitutionnelles de la législation; qu'armées de lois sévères, mais justes, qui accordent une protection spéciale à ceux qui ont co-opéré à la révolution, & maintiennent sous une exacte surveillance ceux qui s'y sont opposés, les autorités constituées, dans toutes leurs ramifications, ne parlent & n'agissent qu'en leur nom; & bientôt vous verrez renaitre cette confiance si nécessaire; vous verrez renaitre cette énergie républicaine, cet enthousiasme de la liberté, qu'elle seule peut produire...! Le peuple alors ayant réellement *des droits à défendre* (1), on le verra se préci-

(1) Objectera-t-on qu'en usant d'un remède aussi simple, qui seul peut rassurer sur sa base la Constitution ébranlée, & assurer la durée de notre liberté, rien ne garantit pour la suite la bonté des élections, & qu'ainsi l'on pourra facilement ourdir la contre-révolution; mais outre que cette objection annoncerait, de la part de ceux qui la feraient de bonne foi, très-peu de confiance dans le républicanisme de la majorité des Français, non plus que dans la bonté de la Constitution, opinion que je suis loin de partager avec eux, il est aisé de leur démontrer que rien ne serait aussi facile que d'assurer d'excellentes élections par de simples *lois organiques*: en effet, quels sont les hommes dont on peut raisonnablement craindre l'influence contre-révolution-

piter, au moindre appel de ses magistrats, pour se porter partout où cette liberté & son indépendance pourraient se trouver menacées.

tionnaire dans les élections ? Ce sont *les parens d'émigrés* & *les ci-devant membres de la noblesse & du clergé* ; les autres citoyens sont certainement attachés à la République en *immense majorité* ; eh bien ! qui empêche, si on le croit nécessaire, de suspendre jusqu'à son entier affermissement (*en exceptant toutefois NOMINATIVE-MENT de cette loi conservatrice, ceux qui, depuis le commencement de la révolution, seraient reconnus par le Corps législatif lui-même avoir rendu d'importans services à la cause de la liberté*), pour ces trois classes d'hommes si dangereux dans une République naissante, *les droits de citoyen*, en leur réservant d'ailleurs, à tous égards, *la pleine & entière protection des lois*.

Nous avons détruit le *système monarchique*, pour adopter le *républicain* ; n'est-il donc pas aussi essentiel d'exclure de ce nouveau gouvernement les *rouages monarchiques*, qu'il a été indispensable d'en supprimer le *ressort principal* ? En vain dira-t-on que les *ordres de la noblesse & du clergé* ont été abolis ; qui ne sait que la plupart des individus qui en faisaient partie, n'en considèrent pas moins, comme *indélébile*, le prétendu caractère qu'ils leur donnaient ? Ils ne peuvent donc entrer dans la composition d'un *système républicain*, que par une extrême condescendance ; & cette condescendance ne doit avoir lieu que lorsqu'elle ne sera plus dangereuse.

Quant aux *parens d'émigrés*, la Constitution ayant dé-

Mais , pour pouvoir compter sur de semblables sacrifices , que le peuple soit assuré qu'on ne pourra plus trahir de ses frères & de son sang , pour , *sous prétexte de la défense de son territoire* , lui faire entreprendre l'usurpation de celui de ses voisins ; pour , *sous prétexte de maintenir sa liberté* , lui faire attaquer les gouvernemens des autres peuples , même les plus faibles & les moins dangereux pour lui ; pour ,

claré ceux-ci irrévocablement ennemis & bannis de la République , peut-on , sans la plus haute imprudence , leur donner le droit de la gouverner ? C'est donc la Constitution elle-même qui les exclut formellement , en même temps qu'elle exige la fermeture de la liste d'émigration ; car tant que cette liste ne sera pas définitivement fermée , le gouvernement ne cessera de tenir l'épée de Damoclès sur la tête de tous les citoyens !

..... Qu'à ces mesures commandées impérieusement par tout système républicain , l'on ajoute quelques autres lois organiques indispensables , relatives à la responsabilité des ministres ; à la sorfaiture des juges ; à la destitution des administrations ; à l'exercice du droit de proclamation & de celui ILLIMITÉ , laissé jusqu'ici au Directoire , de repousser les agressions hostiles ; à sa DESPOTIQUE puissance sur l'armée.... , &c. que l'on s'efforce de faire goûter enfin les doux fruits de la liberté , & l'on verra bientôt la Constitution affermie sur les fondemens les plus solides , *L'AMOUR ET LE BONHEUR DU PEUPLE !*

sous prétexte de lui donner des limites naturelles ; lui ménager adroitemment de nouveaux sujets de guerre, en commençant par les excéder ; pour enfin, sous prétexte de venger des injures & de punir des gouvernemens, lui faire déclarer des guerres d'extermination, de peuple à peuple & de nation à nation....!!

Alors, fort de l'opinion publique, le gouvernement verra renaitre des phalanges victorieuses & se dissiper ces forces accumulées, de toutes les parties du monde, contre la République; ou plutôt, contre l'absurde système de ses gouvernans; système qui lui a remis les armes à la main, lorsqu'elle pouvait se reposer sur tant de triomphes & de conquêtes, que depuis long-tems déjà l'on ne songeait plus à lui disputer.

Mais si enhardis par leur nombre & par quelques succès passagers, ces cruels ennemis osaient reprendre l'odieux projet d'attaquer de nouveau notre indépendance & notre liberté, qu'alors la foudre républicaine éclate sur leurs têtes ! Que nos meilleurs soldats, nos meilleurs capitaines ne périssent plus victimes de plans mal combinés, plus mal conçus encore, où l'entêtement, les passions & la futilité ont tenu lieu, pendant si long-tems, d'instruction, de talens & d'expérience ! Qu'ils soient tracés par ce génie brûlant & fécond qui fit chanceler deux

fois sur leurs trônes tous les rois ennemis de la République (1), en organisant la victoire dans

(1) Un journal depuis long-tems généralement méprisé, & qui mérite de l'être, par sa honteuse servilité, mais qui a cela de précieux, qu'il peut être considéré comme *semi-officiel* (*l'Ami des lois*) dit dans son numéro du 24 fructidor dernier ---- « Le tems n'est pas éloigné où quelques voix s'élèveront pour celui qui a donné la parole aux muets, où quelques oreilles s'ouvriront pour celui qui a donné l'ouie aux sourds.... » Le supplice ne peut toujours être suspendu sur cette tête à laquelle est attachée une portion de la gloire nationale. »

Cet article, dicté sans doute par le gouvernement, lui fait honneur: mais pourquoi n'y est-il question que de Sicard? pourquoi n'y est-il pas parlé de plusieurs autres victimes non moins innocentes; de Carnot, par exemple, à la tête de laquelle est attachée aussi une brillante portion de gloire nationale, & qui pourrait être en ce moment d'une bien plus grande utilité encore à la République que Sicard, dont les talents, tous précieux & respectables qu'ils sont, ne parviendront cependant pas à la sauver? Attendra-t-on donc, comme les Romains, que nous en soyons réduits au capitole, pour rappeler un nouveau Camille? N'est-il pas plus sage d'imiter les Athéniens, avec lesquels nous avons d'ailleurs tant de ressemblance, qui n'attendirent point que les choses fussent désespérées, pour rendre justice à Miltiade qui, toujours fidèle à sa patrie, parvint bien-tôt à la sauver!

les immortelles campagnes de l'an 2 & de l'an 4 (1) !
 Que ce guerrier fameux (2) revienne , avec
 son intrépide armée , présenter une seconde fois ,
 d'une main conquérante , l'olivier de la paix à
 ces nations vaincues ; qu'un gouvernement sage
 enfin en pose lui-même les bases , avec la dignité
 & la modération qui seules peuvent *en assurer*
la durée , & convenir à un grand peuple , qui
 a placé sa liberté au-dessus de toutes les autres
 jouissances !

(1) Tout le monde se rappelle que Carnot étant persécuté comme patriote , à l'époque de la réaction , il n'échappa alors à la proscription que par un beau mouvement d'un représentant du peuple qui s'écria au milieu de la Convention ; « *eh quoi ! proscrire Carnot qui n'a organisé la victoire !* » Ce qu'ils ne purent faire à cette époque comme réacteur , les mêmes hommes l'ont exécuté , en changeant de masque au 18 fructidor.

(2) Une partie de ce vœu n'est déjà plus à former... ! Le génie de la République a , comme par prodige , ramené BONAPARTE & quelques-uns de ses compagnons de gloire , sur le sol de la liberté. Combien cet événement , aussi heureux qu'inattendu , ne doit il pas en faire espérer d'autres pour le bonheur de la France... !!

